

PROCES VERBAL ANALYTIQUE
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 16 DECEMBRE 2016 À 09 H 30
(Convocation du 9 décembre 2016)

Aujourd'hui Vendredi Seize Décembre Deux Mil Seize à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain CAZABONNE, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Alain DAVID, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Michel HERITIE, M. Michel VERNEJOUL, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, Mme Andréa KISS, M. Jean-Pierre TURON, Mme Véronique FERREIRA, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOLET
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean TOUZEAU
M. Alain TURBY à Mme Anne-Lise JACQUET
M. Kévin SUBRENAT à M. Max COLES
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Gérard DUBOS
Mme Marie-Christine BOUTHEAU à M. Alain DAVID
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN
Mme Laurence DESSERTINE à M. Jean-Louis DAVID
Mme Magali FRONZES à Mme Florence FORZY-RAFFARD
Mme Conchita LACUEY à Mme Michèle FAORO
Mme Frédérique LAPLACE à M. Jacques BOUTEYRE
M. Bernard LE ROUX à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE
M. Pierre LOTHAIRE à M. Fabien ROBERT
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
M. Thierry MILLET à M. Daniel HICKEL
M. Michel POIGNONEC à Mme Anne-Marie LEMAIRE
Mme Marie RECALDE à M. Michel VERNEJOUL
M. Alain SILVESTRE à M. Yohan DAVID
M. Serge TOURNERIE à M. Jacques GUICHOUX

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Erick AOUIZERATE à Mme Maribel BERNARD à partir de 13h30
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Véronique FERREIRA à partir de 12h30
M. Jacques BOUTEYRE à M. Jean Jacques BONNIN à partir de 12h00
Mme Anne BREZILLON à Mme Chantal CHABBAT à partir de 12h10
M. Nicolas BRUGERE à Mme Solène CHAZAL à partir de 11h50
M. Gérard CHAUSSET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 13h30
Mme Nathalie DELATTRE à Mme Brigitte COLLET à partir de 13h25
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Erick AOUIZERATE jusqu'à 11h10
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON à partir de 13h10
Mme Martine JARDINET à M. Arnaud DELLU à partir de 12h00
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH jusqu'à 12h00
M. Bernard JUNCA à M. Guillaume GUARRIGUES à partir de 12h00
Mme André KISS à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 12h00
M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 13h20
Mme Frédérique LAPLACE à M. Philippe FRAILE MARTIN à partir de 12h00
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Gladys THIEBAULT jusqu'à 10h40
M. Jacques MANGON à M. Patrick BOBET à partir de 13h30
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à partir de 12h15
Mme Arielle PIAZZA à M. Stéphan DELAUX jusqu'à 11h00
Mme Arielle PIAZZA à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à partir de 12h00
M. Franck RAYNAL à M. Eric MARTIN à partir de 11h35
Mme Christine PEYRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 12h00
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Anne WALRYCK à partir de 12h20
Mme Agnès VERSEPUY à M. Michel DUCHENE jusqu'à 10h30

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Les convocations à ce Conseil et la communication des dossiers le composant ont satisfait aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les opérations d'affichage correspondantes.

LA SÉANCE EST OUVERTE À 9 HEURES 41

M. le Président Alain JUPPÉ : Mes Chers Collègues, je vous invite à prendre place.

Comme vous le savez, notre collègue Franck MAURRAS est décédé. Il avait été élu à Carbon-Blanc comme Conseiller délégué aux entreprises. Il est devenu Maire de cette commune. Il a siégé à ce qui s'appelait la Communauté urbaine à l'époque. Je vous propose d'observer une minute de silence à sa mémoire.

Minute de silence

M. le Président Alain JUPPÉ : Je vous remercie.

Vous avez, sur votre table, un dossier de presse qui présente la saison culturelle Paysages Bordeaux 2017. Cette saison s'articule, bien sûr, autour de l'arrivée de la Ligne à Grande Vitesse (LGV) à Bordeaux le 2 juillet 2017. Et autour de cet événement, nous avons regroupé un certain nombre de manifestations culturelles qui s'échelonneront entre le mois de juillet et le mois d'octobre. Vous avez le programme de ces différentes manifestations sur votre table.

Je voudrais aussi me réjouir avec vous de deux distinctions qui viennent de nous être attribuées par Ville Rail et Transports. Le premier trophée, c'est un Pass de bronze pour la politique ambitieuse menée par notre établissement public dans le domaine des transports. L'association salue, en particulier, l'extension des lignes de tramway, l'augmentation de la fréquentation sur le réseau TBM (transports Bordeaux Métropole), les succès de la lutte contre la fraude, etc. Deuxième trophée, le Prix de modernisation pour l'aménagement de terminus partiels sur le réseau du tramway. Vous savez que ces terminus nous permettent d'augmenter la fréquence des rames sur les portions les plus chargées de notre réseau.

Troisième petite information, je vous rappelle que nous servons à 13 heures 15 un repas de Noël au restaurant du personnel. Si vous voulez être à l'heure pour ce repas de Noël, il faudrait que nous terminions nos travaux dans ce délai. C'est une incitation à la brièveté des présentations.

COMMUNICATIONS

AMELIORATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS METROPOLITAINES

Communication effectuée

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT

Je voudrais demander à Brigitte TERRAZA et à Jean TOUZEAU d'assurer le secrétariat de la séance, s'ils le veulent bien. Je leur cède tout de suite la parole pour l'appel des délibérations.

Mme Brigitte TERRAZA : Alors, dans les affaires regroupées, au préalable, je dois vous informer que dans l'affaire 38, la délégation de pouvoir du Conseil de Métropole à son Président, en raison du retrait de l'affaire 80 sur les modalités de financement de la part « extensions » des raccordements aux réseaux électriques, il est nécessaire d'amender la délibération. Il est proposé de retirer l'article 73 et toutes références à cet article 73 qui portent sur les travaux d'extension des réseaux électriques.

L'affaire 68 fait l'objet d'un amendement sur le montant de TVA (taxe sur la valeur) sur le prix de vente. Le document modifié est déposé sur table.

Les affaires 73 et 92 portent sur des désignations, le nom des personnes proposées figure dans l'ordre du jour qui est déposé devant vous.

AFFAIRES REGROUPEES :

M. JUPPE

(n°1) Commission permanente de Délégation de Service Public - Conditions de dépôt des listes - Autorisation- décision

Unanimité

M. CAZABONNE

(n°4) Salon des élus Locaux d'Aquitaine et agents publics (Sélaq) - 2 et 3 Novembre 2016 - Convention de partenariat - Subvention - Décision

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur ROSSIGNOL-
PUECH, Madame BOUTHEAU,
Madame CASSOU-SCHOTTE,
Monsieur CHAUSSET, Monsieur
HURMIC, Monsieur JOANDET**

M. CAZABONNE

(n°5) Constitution d'un groupement de commandes pour la réalisation de prestations d'impression - Décision – Autorisation

Unanimité

M. CAZABONNE

**(n°6) Contrat de co-développement 2015-2017 - Adaptation des contrats - Décision-
Autorisation**

Unanimité

M. DUPRAT

(n°8) Etude de parangonnage sur le financement des transports collectifs des réseaux français - Convention de subvention - Décision - Autorisation

Unanimité

M. DUPRAT

**(n°9) Voirie de desserte pour liaison bus du pont Jacques Chaban-Delmas -
Protocole transactionnel - Autorisation de signature**

Unanimité

M. DUPRAT

(n°10) Réseau Tbc - Rapport délégant "Transports" - Année 2015 - Présentation - Information

Communication effectuée

M. DUPRAT

(n°12) Signature de la convention entre le Département et Bordeaux Métropole pour la mise en œuvre d'une harmonisation tarifaire - Décision – Autorisation

Unanimité

M. DUPRAT

(n°13) Signature de la convention entre le Département et Bordeaux Métropole relative à l'interconnexion entre les deux réseaux de transport en commun urbain et interurbain et le développement des pratiques intermodales dans les pôles d'échange du territoire métropolitain - Décision – Autorisation

Unanimité

M. DUPRAT

(n°14) Réseau de transports urbains - Délégation de service public - Avenant n° 2 - Adoption – Autorisation

Unanimité

Mme CALMELS

(n°15) Groupement d'Intérêt Public - Grand projet des villes de la rive droite (GIP-GPV) - Programme d'actions 2016 - Subvention de fonctionnement - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme CALMELS

(n°16) Association Aquitec - Organisation du salon Aquitec 2017 de l'orientation, de la formation, de l'emploi et des métiers - Subvention de Bordeaux Métropole - Convention - Décision – Autorisation

Unanimité

Mme CALMELS

(n°19) Marché international des professionnels de l'immobilier (MIPIM) - Bilan 2016 - Perspectives 2017 - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme CALMELS

(n°20) Route des lasers - Rapport des administrateurs sur les sociétés d'économie mixte au titre de la loi du 2 janvier 2002 - Rapport 2016 - Exercice 2015 - Présentation - Information

Communication effectuée

Mme CALMELS

(n°21) Société publique locale Bordeaux Aéroparc - Rapport 2016 au titre de l'exercice 2015 - Présentation – Information

Communication effectuée

M. BOBET

(n°23) Adoption du Budget 2017 - Ouverture des crédits provisoires d'investissement dans le cadre de l'article L.1612-1 du CGCT - Décision – Autorisation

Unanimité

M. BOBET

(n°25) Fixation des tarifs et redevances des services publics pour 2017 - Décision – Adoption

Unanimité

M. BOBET

(n°26) Modification du régime de reversement des Taxes locales d'équipement et d'aménagement (TLE/TA) aux communes membres - Décision – Autorisation

Affaire retirée

M. BOBET

(n°27) Exercice 2016 - Décision modificative n°2 - Budget principal et budgets annexes – Adoption

Unanimité

M. BOBET

(n°28) Adaptation des modalités de refacturation des charges de structure entre le budget principal et les budgets annexes - Décision – Autorisation

Unanimité

M. BOBET

(n°29) SAINT-MEDARD-EN-JALLES - Société anonyme d'HLM CLAIRSIENNE - Charge foncière et construction de 30 logements collectifs locatifs, avenue Voltaire - Emprunts d'un montant total de 2.332.482 euros, des types Prêt locatif aidé d'insertion (PLAI) et Prêt locatif à usage social (PLUS), auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Garantie - Décision – Autorisation

Unanimité

M. BOBET

(n°30) BORDEAUX - Société anonyme d'habitations à loyer modéré LOGEVIE - Charge foncière et acquisition en Vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de 73 lits, Bassin à Flot, îlot C5, rue Lucien Faure/rue de la Faïencerie - Emprunts d'un montant total de 10.565.576 euros, des types Prêt locatif social (PLS) et Complémentaire au prêt locatif social (CPLS), auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

M. DAVID

(n°32) Programme d'accès à l'emploi des agents contractuels - Décision – Autorisation

Unanimité

M. DAVID

(n°33) Plan de déplacement des employés de Bordeaux Métropole - Décision – Autorisation

Unanimité

M. DAVID

(n°34) École interne - Principes d'organisation - nouvelles chartes de l'école interne - indemnisation des formateurs internes - Décision - Autorisation

Unanimité

M. DAVID

(n°35) Extension de l'attribution de la prime transport aux agents Métropolitains bénéficiant d'une prise en charge de leur abonnement transport - Décision – Autorisation

Unanimité

M. DAVID

(n°36) Adaptation de l'organisation - décision – autorisation

Unanimité

M. DAVID

(n°37) Réalisation de diagnostics d'archéologie préventive sur le territoire de Bordeaux Métropole - Demande de subvention d'Etat pour l'année 2017 - Décision – Autorisation

Unanimité

M. DAVID

(n°38) Délégation de pouvoirs du Conseil de Métropole à son Président - Mise à jour - Autorisation – Décision

Unanimité

M. DAVID

(n°39) Convention financière - Subvention BMSL 2017 - Décision – Autorisation

Unanimité

M. DAVID

(n°40) Bordeaux Métropole - UBM - Convention financière - Subvention 2017 - Décision – Autorisation

Unanimité

M. RAYNAL

(n°41) Opération campus Bordeaux - Demande de subvention de l'Université de Bordeaux pour la réalisation d'aménagements d'espaces publics à Talence et Pessac - Décision - Convention – Autorisation

Unanimité

M. MANGON

(n°43) VILLENAVE D'ORNON - Tramway extension de la ligne C - Immeuble sis 552, route de Toulouse cadastré AO 29 - Éviction commerciale de la Société en nom collectif (SNC) PHARMACIE DHUMERELLE - ALBO - Indemnisation - Décision – Autorisation

Unanimité

M. MANGON

(n°44) Bordeaux - Cession à la SA HLM DOMOFRANCE des immeubles bâtis sis 12, place Saint Martial et 10, quai de Bacalan - Modification de la délibération n° 2015-0169 du 10 avril 2015 - Décision – Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Ne prend pas part au vote: Madame CHAZAL

M. MANGON

(n°45) Bordeaux Métropole - Approbation du Plan local d'urbanisme (PLU) révisé - Instauration du Droit de préemption urbain (DPU) - Décision – Autorisation

Unanimité

M. MANGON

(n°46) MERIGNAC - Immeuble bâti situé 137 bis avenue de la Somme, cadastré AH 1086 - Mise à disposition transitoire et cession à la commune - Décision – Autorisation

Unanimité

M. MANGON

(n°47) PAREMPUYRE - Immeuble bâti situé 46, bis rue de Landegrand, cadastré AT 429-430 - Cession à l'Office public d'habitat (OPH) Gironde Habitat - Décision – Autorisation

Unanimité

M. MANGON

(n°48) LE TAILLAN MEDOC - Secteur du Chai - Chemin de Sabaton - Cession d'une emprise de terrain à bâtir d'environ 4 538 m² - Décision – Autorisation

Unanimité

M. MANGON

(n°49) Bordeaux - Secteur Brazza - Acquisition partielle de la parcelle en nature de terrain cadastrée AF 58 sise 57 quai de Brazza - Décision – Autorisation

Unanimité

M. MANGON

(n°50) Bruges - Mise à l'alignement des rues du Réduit, Pierre Andron, des Hirondelles et Ausone - Acquisition des parcelles de terrain cadastrées AV n°886, 887, 888, 892, 893, 895, 896 et 901 sises rues du Réduit, Pierre Andron, des Hirondelles et Ausone à Bruges, d'une contenance de 2 848 m² - Décision - Autorisation

Unanimité

M. MANGON

(n°51) Bordeaux - Allée de Boutaut - Ilot témoin "50 000 logements" - Phase 2 - Cession à Eiffage immobilier Sud Ouest - Modification de la délibération 2016-615 du 21 octobre 2016 - Décision – Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Madame MELLIER,
Madame BEAULIEU, Madame BLEIN,
Monsieur FEUGAS, Monsieur
GUICHARD, Monsieur PADIE**

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°52) Bordeaux Métropole s'engage dans le zéro pesticide auprès de l'Agence de l'eau Adour Garonne et du Conseil départemental de la Gironde - Autorisation - Décision - Signature

Unanimité

M. PUJOL

(n°53) Marché n° 11114U pour les aménagements définitifs de la place Ravesies - Bordeaux - Le Bouscat - Protocole d'accord de résiliation - Autorisation - Décision – Autorisation

Unanimité

M. PUJOL

(n°54) Projets de voirie sur les communes du Haillan, du Bouscat, de Parempuyre et Martignas-sur-Jalle - Décembre 2016 - Confirmation de décision de faire - Approbation - Décision – Autorisation

Unanimité

M. PUJOL

(n°55) Carbon-Blanc - Ilôt Thérèse - Fonds de concours au titre du redéploiement de l'éclairage public communal - Convention - Décision – Autorisation

Unanimité

Mme JACQUET

(n°56) Exercice 2015 - Présentation des rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif des Syndicats mixtes dont Bordeaux Métropole est adhérente - SIAO (Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable) de Carbon-Blanc et SIAEA (Syndicat intercommunal d'adduction d'eau et d'assainissement) de Saint-Jean-d'Ilac - Martignas-sur-Jalle - Avis – Information

Unanimité

Mme JACQUET

(n°57) Avenant n°2 au contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif des eaux usées et de gestion des eaux pluviales de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation de signature

Unanimité

Mme VERSEPUY

(n°59) Transfert d'équipements d'intérêt métropolitain - Musée de la création franche de Bègles - Décision – Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Madame MELLIER,
Madame BEAULIEU, Madame BLEIN,
Monsieur FEUGAS, Monsieur
GUICHARD, Monsieur PADIE**

Mme VERSEPUY

(n°60) Transfert d'équipements d'intérêt métropolitain - Maison des sports des Iris de Lormont - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Madame MELLIER,
Madame BEAULIEU, Madame BLEIN,
Monsieur FEUGAS, Monsieur
GUICHARD, Monsieur PADIE**

Mme VERSEPUY

(n°61) Transfert d'équipements d'intérêt métropolitain - Stade Pierre Paul Bernard-Thouars de TALENCE - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Madame MELLIER,
Madame BEAULIEU, Madame BLEIN,
Monsieur FEUGAS, Monsieur
GUICHARD, Monsieur PADIE**

Mme VERSEPUY

(n°62) Transfert d'équipements d'intérêt métropolitain - Le carré des Jalles de Saint Médard en Jalles - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Madame MELLIER,
Madame BEAULIEU, Madame BLEIN,
Monsieur FEUGAS, Monsieur
GUICHARD, Monsieur PADIE**

M. DUCHENE

(n°64) Floirac - Zone d'aménagement concerté (ZAC) des Quais - Cession de l'îlot N2 à Bouygues Immobilier - Décision – Autorisation

Unanimité

M. DUCHENE

(n°65) Bruges - Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) Ausone - Arrêt du bilan de la concertation - Confirmation de la réalisation des équipements publics - Information – Approbation

Unanimité

M. DUCHENE

(n°67) Saint-Médard-en-Jalles - Place de la République et abords immédiats - Ouverture de la concertation - Décision – Autorisation

Unanimité

M. DUCHENE

(n°68) Bordeaux Braza - Cession des ilots A7 et D1 à la société Eiffage immobilier Atlantique - Décision – Autorisation

Unanimité

M. DUCHENE

(n°69) Association Zébra3 - Année 2016 - Subvention pour l'exposition Alligatorwine - Convention - Décision – Autorisation

Unanimité

M. DUCHENE

(n°70) Association pointdefuite - Année 2016 - Subvention manifestation et action spécifique projet ' Utopia' - Convention - Décision – Autorisation

Unanimité

M. DUCHENE

(n°71) Partenariat avec l'A'urba - Convention financière 2017 - Décision –Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

**Ne prend pas part au vote: Madame
FERREIRA**

M. DUCHENE

(n°72) Mérignac - Zone d'aménagement concerté (ZAC) centre-ville - Compte rendu annuel au concédant (CRAC) 2015 - Prorogation de la durée du traité de concession d'aménagement - Décision – Approbation

Unanimité des suffrages exprimés

**Ne prend pas part au vote: Monsieur
DUCHENE**

M. TOUZEAU

(n°73) Conseil d'administration de l'Office public de l'habitat (OPH) de la Métropole AQUITANIS - Désignation des représentants élus et personnalités qualifiées - Modification - Décision – Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
– Désignation effectuée**

**Ne prend pas part au vote: Madame
DE FRANÇOIS**

M. TOUZEAU

(n°74) Floirac - Renouvellement urbain du quartier Dravemont - Convention pour l'aménagement et l'animation de la maison du projet pour le renouvellement urbain de Dravemont - Décision – Autorisation

Unanimité

Mme WALRYCK

(n°75) Attribution d'une subvention à l'association "Les alternatives de Lily" - Autorisation – Signature

Unanimité

Mme WALRYCK

(n°76) Concessions pour le service public de la distribution de gaz - Comptes rendus annuels de la société GRDF pour l'exercice 2015 - Présentation- Information

Communication effectuée

Mme WALRYCK

(n°77) Concessions pour le service public de la distribution de gaz - Comptes rendus annuels de la société REGAZ pour l'exercice 2015 - Présentation – Information

Communication effectuée

Mme WALRYCK

(n°78) Concessions pour le service public de la distribution d'électricité - comptes rendus annuels de la société ERDF pour l'exercice 2015 - Présentation – Information

Communication effectuée

Mme WALRYCK

(n°79) Société d'économie mixte locale Régaz-Bordeaux - Rapport 2016 au titre de l'exercice 2015 - Présentation – Information

Communication effectuée

Mme WALRYCK

(n°80) Modalités de financement de la part ' extensions ' des raccordements aux réseaux électriques - Décision – Autorisation

Affaire retirée

Mme WALRYCK

(n°81) Délégation du service public de fourniture de chaleur et de froid de la Plaine rive droite - Approbation du choix du délégataire et du contrat de délégation

Unanimité

M. ALCALA

(n°82) Prolongation du contrat Eco-Emballages pour l'action et la performance barème E et des contrats de reprise des matériaux issus de la collecte sélective - Décision – Autorisation

Unanimité

M. HERITIE

(n°83) Subvention de Bordeaux Métropole - Soutien et programmation culturelle - Conventions - Décision – Autorisation

Unanimité

M. HERITIE

(n°84) Fabrique artistique et culturelle Pola - Subvention de fonctionnement de Bordeaux Métropole - Convention - Décision – autorisation

Unanimité

M. HERITIE

(n°85) Attribution d'une subvention d'investissement à la Société d'encouragement de Bordeaux (SEB) - Hippodrome du Bouscat - Décision – Autorisation

Unanimité

M. VERNEJOUL

(n°86) Mise en place de résidences d'artistes croisées franco-indiennes dans le cadre de l'accord de coopération entre Bordeaux Métropole et l'Etat du Telangana (Inde)- decision - autorisation

Unanimité

M. VERNEJOUL

(n°87) Actions de Solidarité internationale Eau - Dispositif Loi Oudin-Santini - Décision – Autorisation

Unanimité

M. COLES

(n°88) Marché d'intérêt national de Bordeaux Brienne - Halle centrale - Travaux de restructuration de l'emplacement Trias - Bilan d'opération - Remboursement - Avenant n°5 à la convention de gestion- Autorisations

Unanimité

M. COLES

(n°89) Marché d'intérêt national (MIN) de Bordeaux-Brienne - Travaux de désamiantage et autres travaux - Réalisation - Financement – Autorisation

Unanimité

Mme DE FRANÇOIS

(n°90) Attribution d'une subvention à l'association Agrisud - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme DE FRANÇOIS

(n°91) Association Fédération régionale des centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural d'Aquitaine (FRCIVAM) - Développement des activités agricoles sur le territoire de Bordeaux Métropole : programme de travail 2016 - Subvention de fonctionnement 2016 - Décision - Autorisation

Unanimité

M. SUBRENAT

(n°92) Représentation de Bordeaux Métropole au sein de la Commission locale de l'eau (CLE) du SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) ' Estuaire de la Gironde et milieux associés ' - Nouvelle désignation de représentant - Décision – Autorisation

Unanimité – Désignations effectuées

M. SUBRENAT

(n°93) Association pour le développement de l'enseignement et des recherches auprès des universités, des centres de recherche et des entreprises d'Aquitaine (ADERA) - Partenariat d'actions du secrétariat permanent pour la prévention des pollutions et des risques industriels (S3PI) presqu'île d'Ambès et de l'ADERA - Subvention de fonctionnement - Décision – Autorisation

Unanimité

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Comme d'habitude, je demande aux Conseillers s'il y a des votes à signaler sur ces délibérations regroupées. Monsieur Max GUICHARD.

M. Max GUICHARD : Oui, d'abord si vous me le permettez, Monsieur le Président, je voudrais ouvrir une parenthèse de 30 secondes, pour féliciter des agents de collecte, je crois notamment trois qui ont, dans leur travail, réussi à sauver des familles à Ambarès, je crois dans un feu et je crois qu'on peut tous leur apporter nos totales félicitations.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je vous remercie. Vous m'avez précédé et vous avez bien fait. J'attendais d'avoir davantage de détails et je me proposais aussi de les recevoir pour les féliciter parce qu'ils ont fait preuve de courage et d'initiative. Je crois qu'on peut les applaudir.

Applaudissements

M. le Président Alain JUPPÉ : Sur les votes, Monsieur GUICHARD.

M. Max GUICHARD : Oui, 30 : VEFA, contre. 51 : 50 000 logements, Allée de Boutaut, 2^e phase, abstention. 59 à 63 : transfert d'équipements, abstention. 66 : Bordeaux aménagement groupes scolaires, zone de Bassins à flot, abstention.

M. le Président Alain JUPPÉ : Autre précision. Madame FERREIRA.

Mme Véronique FERREIRA : Affaire 71, Convention avec l'A'Urba, non-participation.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur CHAUSSET.

M. Gérard CHAUSSET : Affaire 4 : abstention.

M. le Président Alain JUPPÉ : Voilà. Sous ces réserves, les délibérations regroupées sont adoptées.

Juste un petit mot d'explication sur le retrait des délibérations relatives au financement de l'extension des réseaux électriques. La loi nous fait obligation de transférer des communes à la Métropole la prise en charge du financement de ces extensions de réseaux. Auparavant, les communes en faisaient leur affaire et souvent, elles s'entendaient avec les propriétaires ou avec les promoteurs. La loi prévoit désormais que c'est une compétence métropolitaine et le Tribunal administratif a tout à fait confirmé ce point de vue. Dans un premier temps, j'avais donc proposé que la Métropole assume sa responsabilité, mais que les communes continuent à participer partiellement par le biais d'une réfaction sur le reversement de taxe locale d'équipement. Les maires m'ont fait remarquer qu'avant ça ne leur coûtait rien et que là, ça allait leur coûter. J'ai finalement proposé au Bureau que ce soit la Métropole qui prenne en totalité en charge cette dépense. C'est une dépense de 300 000 euros. Je dois dire que ça a fait l'unanimité du Bureau. Voilà pourquoi nous avons retiré ces délibérations qui n'ont plus d'objet.

Madame la Secrétaire de séance.

Mme Brigitte TERRAZA : L'ordre du jour a été légèrement modifié. Affaire n°3 : « Bordeaux Métropole : une haute qualité de vie dans une Métropole européenne – Projet de mandature 2014-2020. Actualisation », Monsieur le Président.

AFFAIRES NON REGROUPEES :

M. JUPPE

(n°3) Bordeaux Métropole : une haute qualité de vie dans une métropole européenne - Projet de mandature 2014-2020 – Actualisation

M. le Président Alain JUPPÉ : Voilà. J'ouvre le débat sur ce Projet de mandature si certains d'entre vous souhaitent s'exprimer. Max GUICHARD.

M. Max GUICHARD : Je vais essayer de ne pas être long. Monsieur le Président, Chers Collègues, ce ne sont pas les objectifs qui nous posent un problème, mais parfois le manque d'ambition ou bien le manque de moyens mis à la disposition de ces politiques. C'est bien là que le bât blesse. En effet, nous ne pouvons soustraire à ce projet de mandature du contexte dans lequel il est construit et, en premier lieu, avec le passage en Métropole. Non pas que la Métropole nous pose problème en soi, cela n'aurait que peu de sens. Mais nous l'avons dit, l'ensemble des projets contenus dans ce texte, appuyé sur l'idée centrale de concurrence, constitue des nécessités

pour notre agglomération. Mais quelles garanties avons-nous aujourd'hui qu'ils voient le jour avec la baisse des dotations de l'État et la perte du levier de fiscalité sur les entreprises ?

Enfin, si nous partageons l'objectif, je cite « de développer sur le territoire les services publics quotidiens », nous avons des doutes sur sa mise en œuvre concrète. La déclinaison de cette ambition est en effet difficilement compatible avec la mutualisation dont l'objectif, ne cachons pas la réalité, est avant tout de faire baisser le nombre de fonctionnaires territoriaux. Dans une agglomération à la démocratie aussi dynamique, nous ne pensons pas que ce soit le meilleur moyen de développer les services publics au quotidien. Cela va, au contraire, les dégrader, mettre nos agents sous une pression accrue, provoquer plus de souffrance au travail et produire *in fine* un service de moindre qualité. Alors, certains, peut-être, ça va leur sonner aux oreilles ce que je viens de dire parce que c'est le résumé de l'intervention que nous avons faite en décembre 2014. C'est incroyable comme elle est pleinement d'actualité et c'est vraiment dommage. Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? **Madame FERREIRA**.

Mme Véronique FERREIRA : Merci Monsieur le Président, Chers Collègues. Quelques mots rapides pour parler de ce projet qui donne des axes forts, vous les avez rappelés. Ces axes forts concernent aussi bien en fait l'aménagement, la valorisation du territoire que les relations avec les habitants.

L'aménagement du territoire, c'est un défi qui doit respecter l'équilibre des 50 % d'espaces naturels que nous avons à côté des 50 % d'espaces bâtis. Je profite de ce projet pour prendre l'occasion de saluer le travail entrepris depuis maintenant plus de 6 ans sur le PLU (plan local d'urbanisme) qui se veut respectueux de cet équilibre et qui s'est doté d'outils pour permettre la préservation de la biodiversité tout en prenant en compte les besoins de logement et de l'habitat.

C'est aussi l'occasion d'attirer quelques instants l'attention sur une faiblesse de notre Métropole, la question de son autosuffisance alimentaire qui reste, nous le savons, très insuffisante, et souligner qu'il est donc nécessaire d'accentuer nos efforts sur les questions de foncier agricole et d'attention envers nos agriculteurs et éleveurs qui traversent, nous le savons, une période particulièrement difficile. L'occasion de rappeler notre défi considérable, en ce qui concerne les déplacements et notre ambition inscrite dans la Charte des mobilités de promouvoir une mobilité fluide, raisonnée et régulée.

Vous me pardonnerez peut-être de faire un gros clin d'œil et d'afficher un large sourire quant à l'extension de la Ligne C dont le voyage inaugural et la mise en service ont lieu demain. Mais pour dépasser néanmoins ce petit moment où j'avoue que je ne boude pas mon plaisir, cet exemple permet de rappeler l'unanimité qui existe à considérer que les réponses que nous apportons à la question des mobilités sont d'ordre multimodal. C'est l'articulation entre l'aménagement urbain et l'offre des déplacements. Ce sont des déplacements qui ne sont que systématiquement motorisés et individuels. Le tout, sans oublier la problématique du stockage. Cet exemple permet aussi de mettre en avant nos besoins à l'avenir sur les espaces extra-rocade et périurbains. Avec son maillage plus lâche, sa superficie plus vaste, les fantasmes parfois d'une vie meilleure qu'il provoque encore, ses connexions permanentes avec le centre et surtout son extrême diversité, l'espace extra-rocade concentre plusieurs difficultés à prendre en compte dans notre nouveau modèle de mobilités.

Valoriser le territoire, c'est un défi qui semble porter ses fruits en ce qui concerne le tourisme, mais qui reste encore préoccupant quant à l'ensemble de l'activité économique. L'objectif, vous l'avez rappelé, de créer 100 000 emplois nets à l'horizon 2030, nécessite pour être atteint de ne vraiment jamais déroger à la valorisation des atouts du territoire, de ne jamais négliger les TPE (très petites entreprises), les commerces et l'artisanat qui restent les principaux pourvoyeurs d'emplois et c'est vrai qu'il y a plein de questions qui se posent sur cet objectif des 100 000 emplois, mais je n'irai pas plus loin sur ce sujet puisque nous en reparlerons plus tard dans la séance.

Enfin, promouvoir les relations entre et avec les habitants, c'est finalement le défi perpétuel de toute collectivité. Il faut, bien sûr, citer les fortes attentes en termes d'accès à un numérique de qualité, en termes de réduction des inégalités via la politique de la ville par exemple, en termes environnementaux, on l'a cité sur la qualité de l'air, mais également sur la collecte, la réduction et le traitement des déchets.

Les citoyens sont parfois inquiets quant aux changements institutionnels et la création d'une Métropole aux compétences très élargies suscite encore des interrogations et des doutes quant à notre capacité de proximité. C'est vrai que c'est moins visible qu'une ligne de tramway ou que la construction d'un pont, mais nous sommes cependant tous conscients que la mise en place d'une Métropole accessible à tous est finalement le gros défi de ce mandat que nous devons relever année après année. Respecter l'équilibre avec les communes, porte d'entrée à conserver, déconcentrer les pouvoirs vers les Pôles territoriaux, trouver de nouveaux modes de concertation et d'information permettront de mieux aménager et de valoriser le territoire et de préserver cette haute qualité de vie dans notre Métropole européenne. Merci à vous.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur FELTESSE.

M. Vincent FELTESSE : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, tout comme lors du Conseil municipal de Bordeaux de lundi dernier, nous avons dû aller assez vite sur cette réactualisation du projet de mandature. Je trouve ça, comme je l'ai évoqué lundi, un peu dommage parce qu'à la fois on est presque à mi-mandature, il y a la montée en puissance de la mutualisation, il y a un certain nombre de choses qui se sont passées, mais dommage aussi parce que le projet de mandature est finalement le projet politique de notre institution et je pense que nous sommes à un moment où nous manquons singulièrement de politique. Je ne parle pas de joutes, je ne parle pas de tactiques, je ne parle pas de primaires, je ne parle pas de renoncement, je parle de la chose politique. Si, à un moment ou à un autre, nous ne nous réapproprions pas cette chose politique, nous allons tomber ou dans le technicisme, la gestion, nous sommes assez bien placés là-dessus ici à la Métropole, ou dans le simplisme et populisme et on voit bien que ça craque de toutes parts.

Mon intervention va être peut-être un peu particulière, quasi-philosophique j'allais dire, sur un document que je reconnais être de qualité. Il y a quelques petites erreurs sur les dates que vous aviez vous-même relevées en Bureau, il y a quelques jours. Je m'y reconnais aussi d'une certaine manière puisque ce Projet de mandature, les 4 axes que vous avez mis en avant tout à l'heure, Monsieur le Président, sont 4 axes que moi, j'appelais avant l'EHDN Emploi- Habitat – Déplacement – Nature, mais c'est à peu près les mêmes choses.

Puis, je m'y reconnais aussi parce que, ces derniers temps, nous avons eu un certain nombre de bonnes nouvelles. Vous faisiez allusion à la saison culturelle tournée vers l'arrivée de la Ligne à Grande Vitesse (LGV). On a pu voir la première rame. Demain, il y a l'inauguration du tram-train que je continue à appeler « Tram-train du Médoc » et un certain nombre de bonnes choses. Mais n'empêche qu'à la lecture de ce projet de

mandature, je ne peux pas m'empêcher de me poser 2-3 questions assez stratégiques et je ne viens pas sur les questions financières, je ne viens pas sur les questions de mutualisation, sur le Grand stade, des choses comme ça.

Premier point, c'est que nous avons quand même tous et toutes un échec collectif et j'avoue que je ne trouve pas la bonne solution, c'est sur la question de l'habitat. Au détour du projet de mandature, il est indiqué que, dans les années 90, un nouvel habitant sur 2 qui arrivait en Gironde allait dans la Métropole. Nous ne sommes plus qu'à 1 sur 4. Derrière ça, il y a l'étalement urbain, il y a le coût social, il y a le coût écologique, il y a la pollution dont nous allons reparler plus tard, et donc il y a quand même cette question stratégique.

Au-delà de cette question de l'habitat, je rebondis sur les propos tenus par Max GUICHARD, vous connaissez mon attachement sur « C'est quoi une Métropole ? », sur « Qu'est-ce qu'une Métropole aujourd'hui dans son environnement et quel type de développement métropolitain on doit avoir ? ». Vous avez dû lire comme moi un article récent dans la Tribune du Directeur de l'Agence d'urbanisme, Jean-Marc OFFNER, qui rappelle que nous ne sommes pas encore une Métropole européenne quand on regarde les cadres supérieurs, nous connaissons ça par cœur. Mais la question que je me pose est même un peu plus profonde que ça, c'est « Quel type de développement on veut avoir demain ? ». On a fait le choix implicite de la densification, de la grande vitesse, des grands équipements. On avait fait un peu de *green washing* dessus, mais est-ce que c'est ça qui répond aux préoccupations des uns et des autres ? Et quand je dis les préoccupations des uns et des autres, je ne parle pas juste des habitants de la Métropole. On est quand même à un moment politiquement un peu grave. On nous a expliqué, pendant des années et des années, que c'était la fin de l'histoire, que la démocratie arrivait partout. On s'est tous enthousiasmé, il y a quelques années, pour les Printemps arabes. On se rend compte qu'aujourd'hui, ce sont les régimes autoritaires et les populismes qui l'emportent.

On nous a expliqué aussi, il y a quelques années, que la mondialisation était forcément heureuse et qu'il n'y avait pas d'alternative. Aujourd'hui, on a quoi comme réponse ? Le BREXIT (British Exit), les murs, les barbelés, l'ONU (Organisation des Nations Unies) qui montre chaque jour son impuissance par rapport aux drames.

Je ne voudrais pas que sur les questions de métropolisation, nous ayons demain la même gueule de bois, c'est-à-dire qu'en se concentrant juste sur quelques projets aussi bénéfiques soient-ils pour nous, qu'il y ait des effets collatéraux assez dramatiques. C'est pour ça que je dis que mon intervention est quasi-philosophique. Je ne vois pas la réponse qu'on peut apporter à cela. On ne va pas arrêter de se battre pour avoir des emplois dans nos zones d'activité. La LGV, le 2 juillet 2017, 2 heures 05, je me suis battu comme vous. Mais il n'empêche que j'ai quand même aujourd'hui une interrogation assez fondamentale sur « C'est quoi la Métropole, la société que l'on propose ? » et nous sommes un lieu pas juste technique, nous sommes aussi un lieu politique. Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur CHAUSSET.

M. Gérard CHAUSSET : Monsieur le Président, Chers Collègues, ce projet de mandature qui nous est présenté, on a bien regardé, est quasiment le même que celui de l'année dernière.

M. le Président Alain JUPPÉ : Heureusement.

M. Gérard CHAUSSET : Heureusement. On a déjà fait une intervention, l'année dernière, donc on ne va pas alourdir les débats. On remettra au secrétariat des Assemblées notre intervention de l'année dernière. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Pas d'autres remarques ? Sur ce dernier point, il serait absolument catastrophique qu'après 2 ans nous changions de projet de mandature. C'est un projet sur les 6 ans de la mandature et donc il se poursuit. J'ai apporté un certain nombre d'éléments d'actualisation sur les progrès qui ont été faits dans bien des domaines. Je pense que nous reprendrons le débat qu'a soulevé Max GUICHARD tout à l'heure à l'occasion du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) puisqu'il a principalement insisté sur la question des moyens et des relations entre l'État et les collectivités territoriales.

J'ai bien noté les observations de Madame FERREIRA. Il faut que nous développions, c'est vrai, toute la dimension d'agriculture urbaine et de circuits courts quand elle a parlé d'autosuffisance alimentaire. Sur la Ligne C, je serai très heureux d'être avec elle, demain matin, pour l'inauguration de la jonction jusqu'à Blanquefort. C'est vrai que je n'ai pas suffisamment parlé peut-être dans mon propos, ça figure de façon aussi insuffisante dans le projet de mandature, de tout ce que j'appellerai la démocratie du quotidien, la démocratie participative, comment améliorer encore l'implication de nos concitoyens dans la vie collective, dans la vie de nos communes. C'est d'abord la responsabilité des communes et des maires naturellement, mais je crois que la Métropole doit aussi intégrer cette dimension en utilisant tous les outils de l'e-démocratie pour faciliter ce contact.

Je voudrais enfin remercier Monsieur FELTESSE de ce qu'il nous a dit. Il a qualifié lui-même son propos d'un peu philosophique et je partage une grande partie de ses interrogations. Un petit point peut-être de différence sur le développement hors Métropole. Un des soucis majeurs aujourd'hui c'est de voir que tout le développement en France se concentre sur les métropoles. Et le fait que le territoire girondin soit aussi irrigué par le développement de la Métropole n'a pas que des aspects négatifs, même si ça pose des problèmes en termes de mobilité.

Sur le reste et sur quel type de développement urbain, quel type de Métropole ? Il faut que nous poursuivions notre réflexion à la lumière de ce qui a été dit et je le partage. Je crois qu'il y a une dimension qui est très importante dans cette recherche du lien social. Je l'ai évoqué tout à l'heure à propos de la saison culturelle. Ça n'est pas dans les compétences de notre Métropole aujourd'hui. Encore qu'on y vient, petit à petit, par petits pas, mais tout ce qui concerne la culture, la vie culturelle est aussi un élément important de lien social et de vie dans la Métropole. Je crois qu'il faut que nous y attachions plus d'importance que par le passé, non seulement autour des grands équipements culturels, mais aussi autour d'événements comme ceux qui donneront lieu à la saison culturelle 2017. Voilà une modeste contribution à une interrogation plus générale sur l'état du monde qui dépasse un peu le projet de mandature de Bordeaux Métropole.

Je ne sais plus s'il y a un vote sur... Non, pas de vote. C'était juste une information. Je vous remercie. On passe à la suite, Madame.

Communication effectuée

M. BOBET

(n°22) Bordeaux Métropole - Orientations générales pour le Budget Primitif 2017 – Débat

M. Patrick BOBET présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci Monsieur le Vice-président. J'ai retenu 4 chiffres, ma capacité de mémorisation est limitée.

- 200 millions d'euros, ce sont les pertes cumulées sur 2013 jusqu'à aujourd'hui du fait de tout ce que vous connaissez, DGF (dotation globale de fonctionnement), FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales), etc.
- deuxième chiffre : 5 173, c'est le nombre d'agents désormais de la Métropole compte tenu de la mutualisation. C'est donc un enjeu considérable. Si nous voulons maîtriser notre dépense de fonctionnement, pardon de dire les choses ainsi, il faut tenir la masse salariale. On a un objectif de 1,75 % par an en espérant que la mutualisation aura des effets bénéfiques à terme, pas tout de suite, mais à terme, sinon, cela ne sert à rien.
- 3 milliards, troisième chiffre, c'est le PPI (programmation pluriannuelle des investissements). On continue à investir de manière très ambitieuse avec 50 % pratiquement sur tout ce qui concerne la mobilité.
- et puis 7,3 ou 8,3, c'est notre capacité de désendettement à l'échéance de 2020. On est donc dans les clous. On considère que c'est un ratio qui est supportable et il sera amélioré pour les raisons que vous avez dites et notamment par le découpage entre AP (autorisations de programmes) et CP (crédits de paiement) qui nous permettra de mieux calibrer les inscriptions budgétaires chaque année sur le Budget d'investissement.

Voilà. Pardon d'avoir réduit la présentation à quelques chiffres significatifs. Le débat est ouvert. Qui souhaite s'exprimer ? Madame BEAULIEU.

Mme Léna BEAULIEU : Monsieur le Président, Chers Collègues. Comme l'a déjà dit Claude MELLIER en Bureau, nous avons d'abord noté l'absence totale dans ce rapport de Monsieur BOBET de chapitres consacrés aux grandes politiques publiques qui seront menées en 2017. C'est la deuxième année consécutive que le rapport d'Orientations Budgétaires est uniquement consacré à une note de conjoncture et à la présentation de grands ratios budgétaires et financiers de notre établissement. Ces éléments sont indispensables, mais ils devraient permettre de comprendre les moyens dégagés poste par poste sur les différentes politiques décrites dans le projet de mandature aujourd'hui actualisé. C'est en effet, permettez-moi de le dire, un aspect du glissement technocratique que de nombreux élus constatent avec regret dans l'examen, par exemple des rapports de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) qui sont présentés aux Conseils.

Par ailleurs, un élément annexe à ce rapport, mais qui n'est pas anodin c'est le taux de réalisation de l'exercice 2016. Après un mieux, voilà que nous redescendons nettement au-dessous des 50 %. C'est une mauvaise nouvelle qui doit trouver des explications sérieuses, car il en va de la sincérité du budget adopté.

Pour notre part, nous pensons que la mutualisation à marche forcée n'est sûrement pas étrangère à cette situation. Quand la moitié des agents de la Métropole ont passé un trimestre à déménager, cela ne peut pas ne pas avoir de conséquences sur l'avancée des projets. C'est donc encore une preuve supplémentaire de la déconnexion de cette mutualisation avec les enjeux de la Métropole.

Nous voyons ainsi un lien avec le tassement assumé dans ce rapport de la masse salariale et des effectifs. Quand la démographie augmente et que les compétences s'accroissent, c'est évidemment faire moins. Nous le regrettons et nous, nous partageons avec quelques élus ici la très forte inquiétude sur la capacité des services à faire face à une demande forcément croissante dans une agglomération en forte évolution démographique et touristique. La revendication d'une pause dans cette contraction des effectifs est donc bien un minimum. Avec plus de besoins, il faudrait évidemment plus de moyens. Les contraintes décrites dans la première partie du rapport et notamment la politique nationale d'austérité vis-à-vis des collectivités locales sont une entrave à l'exercice de ces services publics. En cumulé depuis 2013, ce sont plus de 197 millions d'euros que l'État a amputés des recettes de notre établissement pour rétablir les comptes publics abîmés par des politiques mises au service des intérêts financiers. Un scandale qui, contrairement à ce que pourrait laisser croire le document, ne date pas de 2012 et dont on n'a pas entendu dire que ni le Parti socialiste, ni les Républicains, ni le Front national n'entendaient mettre fin après 2017. Nous croyons, pour notre part, que les intérêts financiers sauvés par la puissance publique, suite à la crise de 2008, doivent aujourd'hui être mis à contribution pour financer les besoins sociaux et environnementaux. Le retour à une véritable fiscalité des entreprises combiné à une lutte déterminée contre l'évasion fiscale qui voit échapper 60 à 80 milliards d'euros par an seraient des premiers pas déterminants. Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur CHAUSSET.

M. Gérard CHAUSSET : Oui, Monsieur le Président, Chers Collègues, quelques remarques de notre Groupe à la lecture de ce rapport des Orientations.

Point 1, tout d'abord, sur la forme du document, nous avons cherché, mais nous n'avons pas trouvé annexé le rapport de développement durable, pourtant obligatoire en amont du débat budgétaire.

D'autre part, la partie consacrée à l'investissement nous semble un peu laconique. Cela avait, d'ailleurs, été souligné en Commission. *In fine*, seuls les tableaux viennent apporter quelques éléments de compréhension concernant les dépenses d'investissement. C'est un peu regrettable pour la bonne information des élus que nous sommes et puis aussi pour que le débat soit vraiment explicite.

Il aurait été intéressant aussi que le rapport que nous examinons aujourd'hui fasse un état des lieux de la situation financière et budgétaire à l'instant *t* pour pouvoir nous projeter avec tous les éclairages nécessaires. Ainsi, on nous annonce un taux de réalisation des crédits inférieur ou proche de 50 % fin 2016 qui s'expliquerait notamment par la mise en œuvre de la mutualisation. Ce point suscite l'inquiétude de nombreux élus parmi nous - les pôles territoriaux étant particulièrement mis à rude épreuve - et n'est pourtant pas du tout intégré dans la réflexion sur le volet RH de ce document. En d'autres termes, on est là sur des orientations budgétaires, pour l'année prochaine, mais on sait déjà qu'on est à un taux de réalisation de 50 %. Ce n'est pas la première fois, on a déjà eu des taux de réalisation un peu difficiles, mais là on voit bien qu'il y a quand même une vraie difficulté. Il me semble quand même que, par rapport à ça, il faudrait non pas qu'on revoie la copie, mais qu'on regarde précisément où est-ce que ça coince ? Est-ce que l'année prochaine, on a vraiment l'assurance que l'on va aller bien au-delà des 50 %, sinon ça veut dire qu'on risque de voter un budget qui sera insincère. Parce que si on vote un budget et que le 50 % n'est pas réalisé, ça pose quand même un souci. Alors là, on est loin des interrogations philosophiques, mais c'est important. Est-ce qu'on ne charge pas trop la barque au niveau des pôles territoriaux ? Est-ce qu'il y a des grands travaux qui pourraient peut-être être repris et faits au niveau central ? Je ne sais pas, mais je

pense qu'il y a quand même là un vrai problème. Je n'ai pas la solution, mais quand même je me pose la question et je pense que je ne suis pas le seul.

Concernant les dépenses, nous aurons l'occasion d'y revenir, plus précisément lors de la présentation du BP (budget primitif) 2017 le 25 janvier, mais d'ores et déjà, ce ne sera pas une surprise pour vous, certaines lignes ne recueillent pas notre adhésion, notamment sur la poursuite de la LGV GPSO (grand projet ferroviaire du Sud-Ouest). Nous avons vu aussi qu'il y avait une ligne intitulée *Extension de Ligne D vers Saint-Médard*. En janvier, nous reviendrons plus en détail sur les différentes politiques publiques et notamment sur les subventions aux personnes privées, considérant que le soutien aux associations et particulièrement aux petites associations mériterait un arbitrage plus favorable. Je pense que là on a quand même cette habitude à Bordeaux Métropole ou à La Cub avant, c'est que quand c'est des grands projets, ça va, on s'en occupe, tout va bien, mais plus c'est petit, plus on a tendance à perdre de l'attention. Bordeaux Métropole aujourd'hui a la volonté de s'occuper de pas mal de choses, eh bien il me semble quand même nécessaire que l'on ne diminue pas nos subventions au niveau des petites associations.

Concernant la gestion de la dette, il aurait été intéressant aussi d'avoir un point relatif à la transparence financière. Je vous rappelle que notre Collectivité s'est engagée, il y a quelques années, à travers un vœu adopté à l'unanimité par l'ensemble du Conseil. Quelques informations complémentaires sur les établissements bancaires avec lesquels nous contractualisons seraient donc fort appréciées et appréciables. Au-delà de cet aspect, nous relevons surtout l'impact du transfert des emprunts liés aux équipements sportifs et culturels. Je pense que nous aurons l'occasion d'y revenir, particulièrement ceux du Grand stade, impact qui vient en quelque sorte tuer dans l'œuf la bonne gestion financière de notre établissement avec un en-cours par habitant qui au lieu de diminuer de 804 euros en 2016 à 723 en 2017 passera finalement à 894 euros.

Pour conclure et ne pas être trop long, un des sujets d'inquiétude pour ces prochaines années concernera sans nul doute, ça a déjà été évoqué, on le voit bien, le volet transport, car comme l'indique le rapport compte tenu des projets d'investissement à financer sur le prochain exercice que ce soit au titre de la fin de la phase 3 ou des projets envisagés dans le cadre du SDODM (schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains), l'équilibre du budget annexe sur les exercices 2017, 2028 - même si on voit loin 2028, on a encore de la marge - s'avère très fragile. Inévitablement, des choix devront être faits faute de pouvoir tout financer. Je vous remercie de votre attention.

M. le Président Alain JUPPÉ : Madame FERREIRA.

Mme Véronique FERREIRA : Oui, merci Monsieur le Président. Très rapidement, peut-être pour reprendre les 4 chiffres que vous avez vous-même retenus.

Bien sûr, des contraintes budgétaires –198 millions d'euros en cumulé depuis 2013. Elles sont réelles, j'ai envie de dire que ce n'est pas non plus une surprise puisqu'on le savait à l'avance et que la baisse de 10 millions annoncée pour 2017 est finalement moins pire que celle que l'on pensait avoir auparavant et c'est sûr qu'aujourd'hui, on peut également se poser beaucoup de questions sur la suite, les années d'après 2018, 2019, etc. quand on entend, par moment, les chiffres énormes concernant la baisse des dépenses publiques annoncée par un certain nombre de candidats à l'élection présidentielle. Mais enfin, l'avenir nous le dira. Tout ça pour dire que je pense que ce terme de « contraintes », on l'utilise depuis quelques années, mais on va devoir encore l'utiliser à nouveau.

De ce fait, c'est vrai que les recettes de la Métropole, vous l'avez souligné, Monsieur

le Vice-président, sont de plus en plus dépendantes des impôts et taxes dans le ratio par rapport aux dotations. Maintenant, une fois que l'on connaît ces contraintes et que l'on regarde l'ensemble des ratios, je comprends qu'il faille une vigilance, car il est exact que les ratios se dégradent - dire le contraire serait totalement stupide. Cependant, on parlait quand même de bons ratios de base et dans les projections qui sont faites jusqu'à la fin du mandat, on reste encore dans des taux qui restent encore relativement satisfaisants, que ce soit sur la question de l'épargne brute, que ce soit sur la question de l'en-cours de la dette et c'est vrai qu'il faut la saluer, cette bonne gestion financière de la Métropole qui se déroule aujourd'hui et qui s'est également déroulée hier.

Deux mots qui vont peut-être un petit peu reprendre ce qu'ont dit les interventions précédentes parce que je pense que notre inquiétude, ou du moins notre point de vigilance, est toujours à peu près sur les mêmes éléments. Vous avez dit Monsieur BOBET qu'en ce qui concerne l'investissement, il fallait établir une meilleure programmation des crédits pour ne pas obérer les capacités financières avec un PPI qui est annoncé à 3 milliards d'euros. Tout à fait d'accord avec cette phrase, mais j'ai peut-être envie d'y rajouter une meilleure programmation des crédits pour ne pas obérer nos capacités financières et prendre en compte notre capacité à faire parce que c'est vrai que, moi aussi, je vais revenir sur l'annexe, c'est-à-dire la question des taux de réalisation. C'est vrai que, par exemple, quand on regarde quelques gros chapitres comme mobilité, transport et déplacement, on sait qu'il y a des choses qu'il faut lisser parce qu'il y a des choses qui ont pris du retard et c'est normal et ça explique les taux de réalisation, le souci n'est pas là. Mais quand on commence à rentrer un petit peu plus dans le détail dans le tableau des taux de réalisation, je suis quand même relativement inquiète sur un certain nombre de points qui ne concernent pas le retard qu'on a pris et on ne pouvait pas faire autrement, sur la question de l'extension du réseau.

On parle de mobilité, j'alerte également peut-être aussi sur la question du pilotage numérique et performance de la collectivité où, au 22 novembre, on était à moins de 27% de réalisation. Les investissements, il peut s'en faire en fin d'année, mais enfin globalement, c'est vrai qu'il y a une véritable question à se poser. Et comme on en est, effectivement, aux questions d'orientations budgétaires, est-ce qu'il serait possible de mettre en place concrètement sur l'année 2017 avec les services et les élus un groupe de travail, je ne sais pas très bien comment l'appeler, pour voir quelle démarche mettre en place, pour poser l'état des lieux, voir ce qui est possible et pas possible et de faire en sorte que l'étalement de nos crédits tienne compte non seulement des différentes dotations de l'État, mais aussi de notre capacité à faire.

Et enfin, dernier point, en ce qui concerne la masse salariale, vous en avez parlé, Monsieur le Président, avec la... à un moment donné, je crois qu'il faut le dire, oui, une nécessité de faire attention à cette masse salariale et l'objectif qui est donné de 1,75% du 012 paraît être un objectif... certes, personne ne le fait de gaité de cœur, je pense que ça se fait à la Métropole comme dans les autres communes, mais il faut tenir compte bien évidemment de cette question des recettes. C'est quelque chose que je peux comprendre.

Cependant, je réitère, de manière très très officielle aujourd'hui, ma demande qui n'est pas que la mienne d'ailleurs, puisqu'on l'a entendue de la part d'autres collègues, elle a été faite sur la Conférence territoriale du Pôle Ouest et par l'ensemble du groupe, que, sur cette question de la masse salariale, ça ne se fasse pas de manière uniforme entre les services.

Vous l'avez dit, Monsieur le Président, au niveau de la mutualisation, il faudra qu'à un moment donné, elle amène une certaine efficience au point de vue économique et je comprends tout à fait cette phrase. Mais on dit bien « Dans quelques années ». On ne peut pas demander dans un pôle territorial à un service commun qui vient d'être créé puisque dans les pôles territoriaux, un certain nombre de services n'existaient pas, il

fallait bien évidemment pouvoir les fabriquer, d'être efficient immédiatement au bout de quelques semaines, voire quelques mois.

Nous demandons donc qu'il y ait une pause, un moratoire, un délai, appelons ça comme on veut, de trois ans, de manière à ce que les deux premières années du cycle de la mutualisation qui sont les deux plus grosses et de loin, même si après il y en a d'autres, les chiffres seront quand même beaucoup moindres, les deux premières années de la mutualisation soient passées, et qu'une première année quasi-entière - d'où cette troisième année – cette troisième année quasi-entière de mutualisation, puisse être faite pour que l'on puisse demander une certaine efficience aux agents.

Pour donner un exemple sur le Pôle territorial Ouest qui est celui que, bien évidemment, je connais, sur trois ans, ça correspond à 18 agents. La demande n'est pas tant d'une augmentation, on ne peut pas, on le sait bien, il faut être réaliste, mais qu'il puisse y avoir sur les services communs des pôles territoriaux, l'engagement que sur les trois premières années de la mutualisation, il y ait un maintien des transferts des agents qui ont été faits durant cette période de trois ans, de manière à ce que peut-être on puisse également améliorer nos taux de réalisation pour les communes qui ont mutualisé, mais je parle aussi pour les communes qui n'ont pas mutualisé parce que, bien évidemment, en ce qui concerne les pôles territoriaux, c'est quelque chose qui les concerne. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Pas d'autres demandes de parole ? **Monsieur le Vice-président.**

M. Patrick BOBET : Je vais répondre simplement aux 3 intervenants. **Madame BEAULIEU**, vous regrettez qu'il n'y ait pas de politique publique visible dans ce PPI et dans ce débat d'orientations, mais c'est la loi tout simplement. Ces politiques publiques apparaitront de manière beaucoup plus naturelle et évidente pour le vote du budget. Le vote du budget qui aura lieu le 27 janvier 2017.

Vous avez tous été unanimes à critiquer notre taux de réalisation, alors peut-être deux réponses. Notre taux d'engagement n'est que de 53% au 22 novembre, il va un peu s'améliorer malgré tout d'ici là, mais c'est très inégal dans la présentation. Je prends un exemple que j'ai sous les yeux : les transports. Prévu 106 millions et mandaté 38, alors que les transports en principe, ce que l'on prévoit, on le dépense assez facilement, mais ce n'est pas le cas.

Autre exemple le FIC (fonds intérêt communal), tous les maires ici présents demandent plus de FIC, demandent que le FIC soit activé sans arrêt. Nous sommes à -15% de consommation de FIC cette année, mais il faut savoir également qu'au regard de ce chiffre, le coût des travaux réalisés est également de -15%. Ce qui fait qu'en fait, on fait le même volume de travaux, exactement le même volume, en comparaison de la meilleure année des dix années passées qui était l'année 2013. En réalité sur les travaux... de la dépense du FIC, le volume « Travaux » est exactement le même.

M. le Président Alain JUPPÉ : C'est-à-dire assez bas quand même. Le taux d'exécution mériterait d'être amélioré.

M. Patrick BOBET : Et la meilleure réponse que je puisse vous faire, c'est « Battons-nous pour que les APCP soient respectées et bien mises en place ». Ça, ça me semble la meilleure réponse. Ce sont les APCP qui auront réponse à cela.

Monsieur CHAUSSET, vous regrettez qu'il n'y ait pas le rapport du développement durable. La loi prévoit que ce soit fait au plus tard pour le vote du budget, ce sera fait pour le 27 janvier. Ne soyez pas impatient, ça arrivera en temps et en heure. Nous respectons tout à fait ce que la loi nous demande de faire.

« Pas de détails d'investissement », même réponse que pour Madame BEAULIEU, ça sera le cas pour le budget du 27 janvier.

Les associations, je vous rappelle que nous les avons bien prises en compte puisque nous avons majoré notre financement de 13%. C'est bien pour les prendre en compte. Je vous rappelle qu'il y a un Comité qui se réunit régulièrement pour les attributions elles-mêmes.

Concernant la dette, vous regrettez qu'elle ne soit pas suffisamment explicitée. Si, elle l'est, je ne suis pas de votre avis, elle est tout à fait dans le rapport page 33 où tous nos prêteurs sont répertoriés et je vous rappelle que nous n'avons pas emprunté en 2016. Aucun emprunt 2016.

Voilà, et notre capacité à faire, je l'ai dit, la meilleure manière d'y répondre, c'est notre APCP. Et quant à la vigilance salariale, je partage bien sûr les interrogations et les soucis de Véronique FERREIRA. Bien sûr, bien répartir nos décisions sur l'ensemble de nos services sur les pôles territoriaux notamment et je m'associe à sa demande de garder tout de même les agents transférés de nos villes dans les pôles territoriaux, mais ça, je crois que nous avons les moyens de le faire.

Voilà, Monsieur le Président, mes réponses synthétiques.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Sur ce dernier point, il faut donner aux pôles territoriaux les moyens de fonctionner et c'est vrai que leur charge de travail est considérable, mais je ne peux pas accepter le principe d'un gel. Il faut regarder au cas par cas ce qui passe et si parfois il y a des possibilités, il ne faut pas s'interdire de les utiliser.

Sur la suggestion de créer un groupe de travail permettant de réfléchir à la manière d'améliorer le taux de réalisation, je trouve que ce n'est pas une mauvaise idée. On va mettre en place un petit groupe de travail avec des élus, des fonctionnaires, pour essayer de diagnostiquer un peu ce qui bloque le plus dans ces taux de réalisation, même si la situation compte tenu de la baisse des résultats de nos appels d'offres est moins difficile qu'on ne pourrait le penser.

Les textes prévoient que je vous demande de prendre acte de ce débat. Vous prenez acte, je vous en remercie.

Débat effectué

M. MANGON

**(n°42) Première révision du Plan local d'urbanisme (PLU) de Bordeaux Métropole -
Décision – Approbation**

M. Jacques MANGON présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. On peut aller même au-delà. Je crois que, dès l'approbation, on ouvre le chantier de sa révision.

M. Jacques MANGON : Oui, j'aurais pu le dire. C'est-à-dire que sitôt passé le temps de la réserve, c'est-à-dire à partir du mois de février, la fin février, on lancera la première modification qui sera valide à peu près en 2018.

M. le Président Alain JUPPÉ : Bien. Avant d'ouvrir le débat, je voudrais à mon tour féliciter nos services et puis l'ensemble des élus parce que, tout au long des années et des mois qui viennent de s'écouler, il y a eu, pour parvenir à ce résultat, une concertation extrêmement approfondie sur un document extrêmement complexe.

Monsieur DAVID a demandé la parole. Madame CASSOU-SCHOTTE.

M. Alain DAVID : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, il est nécessaire de proposer une aire de grand passage pour les gens du voyage. C'est une obligation. Nous devons créer cette structure. Nous ne devons pas choisir sa localisation par défaut, comme vous le proposez à l'occasion du vote de PLU. Le choix que vous nous proposez démontre votre incapacité à faire, puisque celui-ci fait état de 3 sites sur lesquels il est impossible de réaliser l'objectif :

- l'un sur Ambarès semble situer en zone inondable.
- le suivant sur Artigues-près-Bordeaux est occupé en totalité par 4 terrains de football, par une piscine et une zone boisée à conserver.
- et enfin, le troisième est situé dans une zone portuaire, entourée de complexes classés SEVESO sur la Commune de Bassens.

On ne peut pas proposer pire, Monsieur le Président, sauf si on veut faire semblant de faire des propositions et surtout de faire assumer le refus, soit par les maires concernés, soit par les propriétaires. D'autant que celles-ci n'ont pas fait l'objet d'enquête publique et donc n'ont pas été portées à connaissance des habitants de ces 3 communes et encore moins des propriétaires des terrains concernés.

Initialement prévu sur Saint-Aubin-de-Médoc, il y a quelques semaines, nous apprenons que le Conseil municipal de cette commune s'y est opposé. Leur avis à eux a été demandé et surtout respecté. Puis, nous avons enregistré la disponibilité d'un terrain sur Le Haillan, mais assortie d'une exigence qui semblait déplaire au Vice-président chargé du PLU. Nous nous retrouvons aujourd'hui confrontés de voter pour un PLU fragilisé par une stratégie qui semble aléatoire, une méthode critiquable, une absence de consultation des populations contraire aux règles élémentaires en vigueur dans notre démocratie. Pour cette raison, pour d'autres petites manipulations tendant à modifier très sensiblement l'économie du PLU, je voterai contre ce PLU.

Je vous informe que Marie-Christine BOUTHEAU m'a confié sa procuration. Je vous informe également que la Commune de Cenon va saisir le Tribunal administratif.

Monsieur le Président, il y a quelques mois, vous aviez qualifié de boulette ma prise de position en faveur du personnel. Aujourd'hui, si je n'avais pas le profond respect pour votre personne, je serais bien tenté de qualifier votre choix de boulette.

M. le Président Alain JUPPÉ : Bien. Mon Cher Collègue, je comprends parfaitement votre opposition et je respecte votre vote. Je n'accepte pas les termes de votre intervention parce qu'ils sont tout à fait inacceptables. Parler de « mon incapacité à faire » est quand même un déni de réalité. Il y a des mois et des mois que j'essaie de trouver une solution à ce problème qui est difficile et c'est le refus systématique de tous les collègues, malgré le travail entrepris par Jean TOUZEAU. Il pourrait rappeler les tours de piste qu'il a faits depuis, des mois et des mois, à la demande du Bureau. Malgré les efforts de nos services et du Directeur général des services pour consulter chaque maire, c'est l'égoïsme municipal qui aboutit à cette situation de blocage et non pas l'incapacité du Président à trouver une solution. C'est pour ça que je

n'accepte pas vos propos. Ils sont en plus pleins d'inexactitudes. Le terrain que vous évoquez n'est pas en zone SEVESO. Les concertations ont été faites tout au long de cette période. Bref, je ne veux pas entrer dans une polémique. Vous voterez contre, c'est votre droit le plus strict, mais je ne peux pas laisser dire ce que vous avez dit parce que ce n'est pas conforme à la vérité. Madame CASSOU-SCHOTTE.

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Monsieur le Président, Chers Collègues. Nous arrivons enfin au terme d'un long voyage qui nous aura et vous aura beaucoup occupés depuis septembre 2010. Un long voyage qui est accompagné par les services que nous saluons ici. Ce voyage avec de nombreuses étapes au cours desquelles notre Groupe s'est efforcé de participer de manière constructive par nos interventions dans cette Assemblée et par une contribution à l'enquête publique notamment. Au final, sans nous appesantir sur la philosophie initiale de ce PLU, il est cependant utile de rappeler qu'il s'agit d'un PLU 3.1 issu du Grenelle 2 avec des objectifs initiaux on ne peut plus louables. Au regard de ces objectifs, les améliorations apportées au PLU précédent sont significatives, sans toutefois être particulièrement innovantes ou ambitieuses, ce qui au regard des enjeux importants sur notre territoire en matière de lutte contre l'étalement urbain et de transition énergétique ne permettra sans doute pas de relever ces défis. Nous relevons toutefois que les enjeux du Schéma régional de cohérence écologique, sujet ô combien conflictuel dans cette Assemblée, sont de l'aveu de l'État et de la Région repris et explicités de manière satisfaisante dans ce projet de PLU.

Pour ce qui concerne le sujet qui a déchaîné les passions, ces dernières semaines, et qui les déchaîne encore aujourd'hui, à savoir la localisation de la troisième aire de grand passage, nous regrettons qu'une nouvelle fois, notre collectivité et les communes membres nécessitent d'être mises au pied du mur pour appliquer le Schéma départemental d'accueil des gens du voyage dont nous connaissons la nécessité.

Nous approuvons en cela votre décision, Monsieur le Président, d'inscrire conformément à la requête du Commissaire enquêteur, cette aire dans le PLU à travers l'identification de 3 sites potentiels.

Concernant le volet règlementaire du PLU, il est difficile en une intervention de dresser un état des lieux synthétique de tous les apports et lacunes d'un document stratégique comme celui-ci au contenu si conséquent. Il fait quelques kilos, je crois.

Je vais donc essayer d'être relativement concise dans ces remarques sur 4 points essentiels : la destination des sols, le logement, la nature en ville et le volet énergétique.

- Concernant la destination des sols, la pression urbaine nous semble insuffisamment contenue, malgré un véritable effort en termes de consommation d'espaces. Nous faisons ainsi le constat d'un manque d'ambition concernant la réservation de surfaces agricoles pour permettre le développement d'une agriculture périurbaine. Sur certains secteurs soumis à de fortes pressions d'urbanisation, il est regrettable que le projet du PLU prévoit la suppression de zones naturelles. La Jallère, par exemple, qui n'est pas sanctuarisée dans ce PLU et vous connaissez notre opposition à ce projet d'urbanisation sur un secteur de zones humides dont une partie est cartographiée en zone d'aléas forts et donc globalement inconstructible dans le cadre de la révision du PPRI (plan de prévention des risques d'inondation). Nous ne comprenons donc pas le nouveau zonage défini dans le PLU qui autorise la construction de logements sur un périmètre associé à un zonage rouge du PPRI, donc *a priori* inconstructible. Nous réitérons par ailleurs notre désapprobation concernant le projet d'aménagement de la zone Villenave-d'Ornon - Geneste.

- Pour le deuxième point en matière de logement, l'ambition demeure timorée sur certains axes et témoigne d'engagements inégaux selon les communes que je ne citerai pas ici, elles se reconnaîtront elles-mêmes. Si un effort significatif a été mené sur les axes structurants de transports en commun, la hauteur maximale admise sur de nouveaux autres axes structurants aurait pu être bien souvent relevée d'un ou 2 étages sans grande difficulté.
- Concernant les servitudes de mixité sociale et les secteurs de diversité sociale, leur augmentation est une satisfaction. Cela permettra de renforcer le logement locatif social là où c'est nécessaire et pertinent et, au contraire, de le limiter dans un souci de rééquilibrage et de favoriser l'accession sociale, la diversité sociale ou le logement abordable. De même, nous approuvons le maintien de la définition du secteur de taille de logements pour inciter à la construction de logements familiaux de type T3 ou plus. Toutefois, nous notons avec regret que toutes les communes ne manifestent pas le même volontarisme en la matière, à l'image d'une commune étudiante, par exemple, qui est fortement marquée par du logement de petite taille et qui continue à s'engager dans des secteurs à produire du STL à 40 % de T3, alors que d'autres communes comme Mérignac qui s'engage dans des secteurs à hauteur de 70 % ou Eysines à hauteur de 100 %.

Les objectifs affichés en matière de production de logement social restent pour certaines communes déjà déficitaires, insuffisants pour leur permettre de respecter le seuil légal des 25 %. Je ne les nommerai pas, mais plusieurs avis nous alertent d'ailleurs sur la vigilance à assurer dans la répartition infra-métropolitaine si l'on veut satisfaire aux obligations de la SRU (solidarité et au renouvellement urbains).

Pour participer au Conseil de quartier dans ma commune de Mérignac, je reconnais aisément la difficulté de trouver ce juste équilibre entre densification raisonnable pour les riverains et habitants et la densification nécessaire pour répondre aux besoins que nous connaissons. Mais étant aussi Déléguée à l'action sociale, je suis sans cesse confrontée aux effets préoccupants et destructeurs du manque de logement social accessible aux populations de bas revenus. Le rapport de la Fondation Abbé Pierre sur le sujet ainsi que le dernier rapport du Secours Catholique sur l'augmentation de la pauvreté et de la précarité en témoignent et nous alertent, nous, responsables politiques, dans nos choix et dans nos priorités. Je suis, bien évidemment, consciente qu'il y a encore beaucoup de travail pédagogique à faire pour convaincre nos concitoyens, mais je suis convaincue que plus le message et les efforts seront partagés de façon quasi-unanime, plus le message sera lisible, compris et admis.

Concernant la nature en ville, peu d'évolutions véritablement significatives. Nous partageons l'idée qu'il est indispensable de repenser le territoire par la nature et le paysage. Dès lors, il est nécessaire de renforcer le lien entre nature et urbanisation pour créer une ville de proximité équitable, viable et vivable. Les propositions de ce nouveau PLU 3 nous paraissent, là encore, insuffisantes face à ces enjeux. Parmi les points positifs, nous relevons toutefois la mise en œuvre de protection pour les terrains cultivés en zones urbaines et la possibilité de développer des jardins familiaux dans certaines zones naturelles ou espaces naturels de loisirs. Mais, parallèlement, sous couvert de nettoyer le PLU, le projet qui nous est présenté avalise et de fait légalise des situations de construction et d'imperméabilisation sur de nombreux espaces boisés actuels, situations restées sans sanction effaçant ainsi ces situations anormales.

Nous attirons votre vigilance sur l'évolution des EBC (espaces boisés classés) qui sont déclassés en espaces paysagers à protéger. Alors que ce même classement en EPP (évaluation des pratiques professionnelles) permet de s'affranchir des contraintes réglementaires qui protègent efficacement les zones boisées. Les espaces boisés classés, outre de maintenir une certaine biodiversité dans la ville, concourent à réduire la pollution de l'air, les îlots de chaleur et permettent d'offrir un espace de respiration, d'apaisement, de rencontres et de convivialité au sein d'une urbanisation

dense, ce que j'appellerais « la densification raisonnée et raisonnable ».

Par ailleurs, la mise en place de nos coefficients de végétalisation est une innovation intéressante. Toutefois, elle n'est appliquée que ponctuellement en fonction du contexte. Nous le regrettons, car en matière de lutte contre les îlots de chaleur, il y avait là un levier intéressant qui aurait pu être généralisé.

Enfin, dernier point concernant le volet énergétique, l'ambition reste trop insuffisante. Certes, les dispositions visant à ne pas pénaliser les initiatives d'isolation par l'extérieur par exemple, sont prévues dans le règlement. Mais finalement, ce dernier comporte assez peu de dispositions opérationnelles dans le domaine énergétique en dehors des préconisations générales. *In fine* notre avis est donc mitigé. Oui, ce PLU va globalement dans le bon sens. Mais pour un PLU grenellisé et au regard des enjeux en termes de lutte contre le changement climatique, de transition énergétique, de préservation de nos espaces naturels, nous craignons que nous soyons un peu arrêtés au milieu du gué. Les leviers ne manquaient pourtant pas. Je ne les citerai pas.

Au regard de l'ensemble de ces observations, notre avis est donc réservé sur ce projet de PLU. Dans la mesure où ces dispositions ne nous semblent pas contenir une ambition suffisante pour répondre aux urgences sociales et aux urgences climatiques notamment. Nous nous abstiendrons donc sur cette délibération.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur GUICHARD.

M. Max GUICHARD : Oui, Monsieur le Président, Chers Collègues, nous partirons, nous aussi, de la discussion, depuis plusieurs années, sur la construction de ce PLU. Discussion avec participation citoyenne dans de nombreux cas et sur une visée sociale qui ne nous heurte pas, même si nous restons encore trop prisonniers des questions économiques qui nous sont imposées, mais c'est l'éternel débat que nous avons ici ensemble.

Ceci dit, y compris avec la nécessité de trouver une bonne solution pour l'aire de grand passage qui pose problème pas qu'à ma commune, à l'ensemble de nos communes et à l'ensemble des communes de la Rive Droite. Je confirme que cette question fait débat sur les choix des lieux avancés et que ce débat a été mal mené et, dans les derniers temps, malmené ; les deux mots se rejoignant. Je confirme, en effet, l'égoïsme sur notre Métropole faisant partie de la Commission dirigée par Jean TOUZEAU et qui ne s'arrêtait pas simplement à l'aire de grand passage, mais à des aires tout court. C'est un problème. Les trois propositions posent problème en effet. Ceci dit, il ne faut pas accuser Cenon de ne pas être ouvert à l'accueil de familles en difficulté ou en attente de possibilité d'accueil. Je vous invite, Monsieur le Président, à venir nous rencontrer le soir de Noël et le soir de la Nouvelle année au Gymnase Palmer où vous rencontrerez des SDF (sans domicile fixe) que nous accueillons depuis de nombreuses années.

Ceci dit, cette aire de grand passage, les trois propositions qui sont faites posent des problèmes de nature totalement différente. En effet, Bassens et Ambarès pour des difficultés objectives de sécurité. Concernant Artigues et Cenon, parce que ce sont les terrains de Cenon, mais ils sont à Artigues, cette proposition se trouve en totale opposition avec l'existence de services publics notamment pour notre jeunesse et notre jeunesse scolaire, à partir notamment de la piscine et de terrains de football. La ville de Cenon est engagée dans un montage financier dont les terrains de la Blancherie sont au cœur pour déplacer ces installations sur notre commune. Je le dis : il faut ici trouver les solutions économiques s'y attendant ou alors nous nous trouverons devant des blocages insolubles. Mais il n'y aura pas pour moi de compromis en la matière. Il nous faut respecter la loi juste, imposant des aires de

grand passage, mais sans amputer de 1 mm des services publics existants ; nous n'en avons pas de trop. Mais l'amendement que vous inscrivez dans cette délibération que je viens de lire - pas la délibération, mais l'amendement - des études plus fines pourront préciser la localisation de cet équipement. Je pense que si ce n'est pas une porte de sortie à l'aveugle, ça peut être une porte d'étude réelle et de réflexion, « Comment nous allons joindre l'utile à l'agréable ? », on pourrait dire que l'utile c'est que nos services publics à Cenon puissent se maintenir, l'agréable c'est que les gens de grand passage puissent avoir une aire d'accueil.

Enfin, il s'avèrerait notamment que notre Commune de Cenon vient de subir une limitation apparemment tout à fait récente due à une nouvelle rédaction du règlement de la zone US2, limitant la surface de plancher destinée à l'habitation à 30 %, des services publics ou d'intérêt collectif. C'est sur cette base que j'ai, bien sûr, accepté de voter le vœu présenté en Conseil municipal de mardi soir dernier par le Maire de Cenon.

En conclusion, comme tous les PLU que nous avons votés, il va nous falloir le faire vivre en dépassant les quelques blocages, les quelques difficultés naturellement qui se rencontreront et se feront jour. Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Mon Cher collègue, je vous remercie de votre invitation à Cenon. Je vous invite à 13 heures à l'Hôtel de Ville où nous recevrons aussi les SDF ou les personnes en difficulté. Monsieur HÉRITIÉ ?

M. Michel HÉRITIÉ : Oui, Monsieur le Président, Chers Collègues, je vais intervenir comme vous pouvez vous en douter, sur cette proposition d'aire de grand passage. Tout en rappelant en premier lieu que lorsque le PLU 3.1 a été arrêté en juillet 2015 et que je l'ai présenté à mon Conseil municipal en octobre de la même année, à aucun moment il a été question de la localisation de cette aire de grand passage.

Je pensais aussi que, suite à votre annonce en Bureau le 20 octobre dernier, cet emplacement réservé était acté avec l'accord de notre collègue, Maire de Saint-Aubin-de-Médoc. Or, je constate qu'il n'en est rien puisque ce sont 3 terrains qui sont proposés sur la Rive Droite dont celui d'Ambarès-et-Lagrave. Pourquoi ce quatrième terrain n'est-il pas dans la liste proposée aujourd'hui ? Y a-t-il deux poids, deux mesures ? Je vous ai écrit, ces derniers jours, ainsi qu'à Monsieur le Préfet pour vous expliquer pourquoi ce terrain n'est pas du tout adapté à ce type d'aménagement sur ma commune. Je rappelle aussi que, pour respecter le calendrier du vote du PLU, Bordeaux Métropole a identifié environ 50 sites potentiels puis sélectionné 12 sites dont nous n'avons jamais eu connaissance, répondant aux éléments du cahier des charges d'une aire de grand passage. Et enfin, 3 aujourd'hui sur la Rive Droite.

C'est ainsi que dans l'urgence, l'un des sites pressentis pourrait être imposé à la commune d'Ambarès-et-Lagrave sur un terrain qui ne remplit pas les préalables du cahier des charges. Dans un quartier dont la population est particulièrement sensibilisée et mobilisée s'agissant d'un secteur à risques.

Les raisons de mon désaccord sont les suivantes. Tout d'abord, ce serait une première, si Bordeaux Métropole imposait un équipement d'intérêt métropolitain à une commune membre sans son accord en proposant au Préfet 3 sites dont celui d'Ambarès-et-Lagrave. En second lieu, les éléments du cahier des charges d'une aire de grand passage sont les suivants : superficie de 4 ha permettant l'accueil de 200 caravanes, bonne desserte viaire, raccordement au réseau électrique et eau, caractère naturel. Or, j'attire votre attention sur le fait que la desserte viaire du terrain pressenti est constituée par un chemin. Quand bien même une route serait créée, celle-ci déboucherait sur l'Avenue des Industries dont les issues seront soit le centre-ville d'Ambarès-et-Lagrave pour rejoindre l'autoroute A10, soit les Quais de Bassens

et la côte de la Garonne à Lormont pour rejoindre la rocade. La pollution du sol de ce terrain n'est pas non plus à exclure. Le terrain voisin avait été envisagé par la commune pour y implanter des jardins biologiques, associatifs, mais les analyses du sol ont démontré une pollution aux hydrocarbures. De plus, lors du chantier de reconstruction du nouveau Pont du Lyonnais au-dessus de la voie ferrée, chantier toujours en cours à une centaine de mètres de là, 400 m³ de terre ont dû être traités, car pollués à l'évaporite. Le terrain envisagé a-t-il été analysé avant d'envisager d'y implanter des populations vivant en caravane ?

Troisième point, le plus défavorable et le plus inquiétant, il est lié à la proximité de plusieurs sites SEVESO 2 seuil haut. Ce terrain est situé à moins de 400 m de l'usine FORESA à Ambarès ; elle-même riveraine de 2 autres sites, MICHELIN à 600 m, DPA à 800 m. En cas d'incident majeur et d'effet domino, l'aire devra sans nul doute être évacuée. Alors que les populations sédentaires sont informées de la marche à suivre en cas d'accident, dans quelles conditions pourrait-on préparer et organiser la gestion d'un tel événement avec des populations qui ne seront jamais similaires ? Que dire de la sécurisation des sites dont certains sont clôturés par de simples grillages alors que des enfants ou jeunes adolescents risquent d'y trouver des terrains de jeu ? Faut-il aussi que je rappelle l'accident intervenu à Bassens, cette année, notamment la projection de matériaux à plusieurs centaines de mètres sur la Commune de Carbon-Blanc. Manifestement, cette proposition a été faite sur plans, dans un bureau, et pas suite à une visite de terrain. Par conséquent, la responsabilité de Bordeaux Métropole et celle du Préfet serait grande, si tel est le cas sur le choix d'un tel positionnement.

Quatrièmement, vous connaissez la forte présence d'une population de gens du voyage à Ambarès-et-Lagrave et toute notre implication pour gérer les cohabitations et le vivre ensemble parfois très sensibles. Notre population scolaire est constituée de 10 % d'enfants du voyage, en particulier en classe maternelle et 14 cirques sont présents l'hiver. Si aujourd'hui tout se passe bien, le fragile équilibre que nous entretenons entre les populations de voyageurs sédentarisés ou en caravanes et la population pourrait être aisément rompu avec l'annonce d'un tel projet.

Cinquièmement - là, vous allez voir que je ne suis pas un maire égoïste - faut-il rappeler le lourd tribut que vient de payer ma commune la plus impactée entre Tours et Bordeaux par le projet LGV. 5 000 riverains impactés par les travaux dans une bande de 300 m de part et d'autre du chantier. 40 propriétaires expropriés et maisons démolies. Vu de la Métropole, cet équipement est une opportunité, une modernité, une fierté. Vu d'Ambarès-et-Lagrave, ce fut une nuisance et une cicatrice supplémentaire, un sacrifice, même si j'ai fait en sorte, convaincu de l'intérêt d'un tel projet pour notre Métropole et notre Région, que cela se passe le moins mal possible avec la population. Vous avez pu constater, Monsieur le Président, lorsque vous êtes venu, la qualité de ce chantier sur le terrain.

Sixième et dernier point, l'association du quartier SABARÈGES est toujours très présente. Pour mémoire, celle-ci a été créée à l'été 2001 lorsque les riverains ont appris et rejeté la venue provisoire de 6 familles du village andalou de Bordeaux sur ce même terrain qui est dans un quartier d'habitation. Cette association a travaillé et travaille toujours avec nous sur l'intégration de la LGV en son temps, mais aussi sur toutes les problématiques liées à la pollution, la circulation des camions. Il est certain qu'elle se mobilisera rapidement et radicalement si, au final, ce site est choisi et elle recevra le soutien de la population. Et en tant que premier des représentants des habitants, je ne pourrais que les soutenir.

Vous avez donné, Monsieur le Président, les raisons qui vous ont amené à proposer ces 3 terrains. Vous ne voulez pas que notre Métropole se trouve sans PLU. J'en prends acte et si c'est le prix à payer, je voterai résolument contre le PLU 3.1, ce que je n'aurais imaginé, il y a quelques semaines, tant le travail fourni a été énorme et de grande qualité, car je ne peux accepter qu'une épée de Damoclès reste suspendue au-dessus de ma commune.

En conclusion, je voudrais vous dire que je me suis battu en 2001 avec la population contre le village andalou, en 2007 contre le passage du grand contournement par l'Ouest qui aurait massacré la zone des marais de Montferrand classée Natura 2000. En 2010, je me suis battu toujours pour obtenir les justes compensations avec l'arrivée de la LGV. Si ce terrain devait être retenu sur ma commune, je mettrais encore toute mon énergie pour qu'il ne voit jamais le jour. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur COLOMBIER.

M. Jacques COLOMBIER : Oui, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, d'une manière plus générale, ce PLU participe à la métropolisation à marche forcée que vous imposez. Vous souhaitez une agglomération à un million d'habitants, nous sommes dans le toujours plus grand. Avec des problèmes de plus en plus récurrents de vie quotidienne, je pense aux déplacements où l'on entend de plus en plus de Girondins qui taxent l'accès de la Métropole de quasi-impossible une grande partie de la journée, ou bien la hausse permanente du coût de l'immobilier. Et en face, qu'avons-nous ? Un territoire rural en proie à la désertification médicale, désertification économique, désertification des services publics. Ce fossé, de plus en plus accentué, procède d'un aménagement du territoire totalement déséquilibré et je ne vois pas le signe non seulement inversant ou/et rééquilibrant cette tendance, mais même d'une prise de conscience d'un phénomène qui ne peut calmer la thrombose des Métropoles. On se gargarise d'un titre tel « Métropole européenne ». Quel objectif vraiment auront gagné les habitants de la Métropole ? Il est évident qu'une dynamisation des villes moyennes, le maillage de voies de transport, routes comme rails, le désenclavement de zones entières est une solution viable, vivable et plus équilibrée. En fait, un rééquilibrage entre la densité des villes importantes et les zones des oubliés de la République, des invisibles d'un aménagement au seul profit exorbitant des Métropoles.

Quant au problème d'une troisième aire de grand passage des gens du voyage, je constate le refus quasi-général des maires de la Métropole ou le veto de certains Conseils municipaux. Je pose la question, pourquoi ? Pourquoi la grande majorité des populations refusent l'installation de ces équipements près de chez elles ? J'y vois là une conséquence de cause à effet. Poser la question, j'allais dire, c'est déjà y répondre, mais j'attends votre réponse. Ce problème est récurrent à travers tout le territoire national, car les problèmes de cohabitation - ça a été effleuré tout à l'heure par le Maire d'Ambarès en parlant de « bien vivre sensible », appelons-ça les problèmes de cohabitation avec les riverains - je crois que c'est le véritable motif et vous le sentez, Messieurs les maires, le véritable motif du refus de ce genre d'équipements près de chez eux.

Pour toutes ces raisons, je m'abstiendrai sur cette révision du PLU. Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur TURON.

M. Jean-Pierre TURON : J'ai été très surpris et suis toujours très interrogatif, tellement ça me paraît un non-sens sur la très récente localisation possible de la troisième aire d'accueil de grand passage sur un terrain situé au cœur de la zone industrialo-portuaire de Bassens. Je dis bien « au cœur », au cœur de l'activité portuaire, au lieu où se tient le brouettage. Pour ceux qui ne connaissent pas, le brouettage, c'est la liaison entre les bateaux et les lieux de stockage. C'est aussi la desserte des entrepôts voisins dont certains sont classés SEVESO seuil bas, les principales industries qui sont très proches dont certaines sont seuil haut et ça a été signalé tout à l'heure. C'est un point où il y a entre 1 500 à 2 000 mouvements de

camions par jour, suivant les bateaux ou le moment des récoltes. Un terrain coupé par la récente voie de desserte de l'unité de valorisation DERICHEBOURG qui installe là une de ses principales plateformes en France et qui est en cours de réalisation et qui sera inaugurée dans quelques mois et donc on aura l'occasion de passer au travers de ce terrain. Proximité de MICHELIN dont le développement futur dépendra en partie de sa possibilité d'extension et aussi des PPRT (plans de prévention des risques technologiques). La proximité immédiate du futur centre routier en cours de finalisation. C'est donc sur un autre accent que je développe ce qui a été développé jusqu'à maintenant. C'est un site vital pour le fonctionnement et la stratégie du port, les activités industrielles et logistiques et c'est en contradiction avec des orientations économiques concernant les grands sites métropolitains dont fait partie la zone industrialo-portuaire de Bassens qui représente quand même 60 % du territoire de la commune et c'est l'orientation que nous avons votée, tout à l'heure, qui figure dans le projet de mandature et qui figure aussi dans la stratégie économique de la Métropole. L'étude d'ailleurs de faisabilité confirmera vraisemblablement mes dires. Je n'ai pas mis l'accent sur les questions de sécurité ou de nuisance, elles ont été évoquées, par ailleurs. Donc, c'est plus par rapport à l'impact économique que j'ai insisté.

Aussi, je ne peux pas être favorable à la proposition faite et malgré, je le reconnais, la nécessité réglementaire de cette troisième aire de grand passage, je voterai à regret... je pourrais être traité de maire égoïste, mais je crois que la commune donne pas mal et en servitudes et en contraintes, contre le PLU et je dis bien « à regret ».

M. le Président Alain JUPPÉ : Madame JACQUET.

Mme Anne-Lise JACQUET : En mars 2014, quand j'ai été installée au fauteuil de Maire, j'ai rencontré les services de l'urbanisme et nous avons travaillé sur le PLU d'Artigues avec des modifications conformément à mon projet d'aménagement du territoire. Nous avons bien travaillé ensemble et je les en remercie parce qu'ils ont fait preuve d'ouverture et de pédagogie à mon égard et à l'égard de mon équipe.

Je voudrais répondre à Alain DAVID parce que le zonage de la Blancherie que nous avons alors inscrit et qui était inscrit jusqu'à présent, mais qui va être supprimé, est US1, c'est « Équipements et grands services urbains ». Nous avons pris cette décision-là sur cette zone-là, de manière à prendre le temps de réfléchir à l'aménagement de cette zone. Cette zone est dans une zone industrielle importante et active, bordée aussi de logements d'un côté, et de l'autre côté, il y a la rocade. Ce terrain est traversé par une ligne à haute tension et au fond de parcelle, il y a une aire des gens de voyage que nous gérons avec Cenon sans problème, et que Cenon porte d'ailleurs sans problème. Nous avons rencontré Alain DAVID, j'ai rencontré Alain DAVID ainsi que les services, il y a quelque temps de ça, puisqu'Alain DAVID m'a fait part de son projet de construire notamment 400 logements. 400 logements, c'est à peu près 1 000 Artiguais nouveaux que la commune va devoir accueillir. Déjà qu'on a du mal à accueillir, suite à l'explosion démographique de ces derniers temps, les habitants nouveaux. Les écoles sont saturées, notamment la crèche, etc., et n'ont pas les équipements qui vont avec. Nous avons proposé de créer cette zone en zone artisanale, ce qui a du sens par rapport à la zone industrielle qui la borde. La reconstruction d'un nouveau Intermarché qui est à côté, il devait y avoir d'ailleurs une étude de faisabilité sur cette zone pour la classer en artisanale et voir un petit peu les besoins. Et puis, il se trouve que j'ai appris comme ça que cette zone allait être mise pour une aire de grand passage.

Cette aire est en pleine zone urbaine. Je dois le dire, loin de la rocade, et j'imagine très bien la transhumance des caravanes, la traversée de la RN 89 tout Artigues d'un côté et de la rocade de l'autre. Je n'ai rien contre les gens de voyage, ce n'est pas ça. Mais cette zone ne me paraît pas adaptée en fonction de l'environnement à une aire de grand passage, pas plus qu'elle est adaptée à la construction de logements.

Je m'opposerai à la construction de logements, ça, tu le sais, Alain, de toute façon. Je me battraï pour que ce soit une zone artisanale. Et je ne pensais pas voter contre le PLU parce que le travail de l'Administration et des services a été formidable, et je ne voudrais pas qu'ils m'en veuillent, mais je me vois dans l'obligation aujourd'hui et je le dis de manière grave, de voter contre, malgré tout.

M. le Président Alain JUPPÉ : Pas d'autres remarques ? Oui, Madame BOST.

Mme Christine BOST : Merci Monsieur le Président. Avant de parler d'une façon précise du PLU, je voudrais simplement vous dire qu'on peut regretter le sens des débats qui sont menés ce matin parce que, peut-être par problématique de calendrier, d'avoir pu caler les choses par anticipation avec les communes, finalement, on est aujourd'hui en train de valider, de se prononcer sur un travail qui nous anime depuis 2010, depuis 6 longues années qui ont animé les 2 Présidents, Vincent FELTESSE et vous-même, qui ont animé les 2 Vice-présidents, Michel LABARDIN et Jacques MANGON et qui ont donné beaucoup de travail aux différents services et j'ai aussi une petite pensée ce matin pour Jean-Yves MEUNIER qui a initié et lancé ce travail, il y a quelques années.

Un PLU, c'est *a priori* un outil, un document extrêmement technique, mais je crois que la façon dont nous l'avons travaillé dès le départ, dès 2010, portait une véritable vision prospective et une vision sociale au sens de « faire société ». Il portait un esprit, il portait une vision du vivre ensemble. Le PLU pense le quotidien de nos citoyens. Il regarde la ville dans sa globalité, même s'il s'est attaché dans chacune de nos communes à préserver l'identité et à préserver ce que sont nos communes, et à préserver ce que sont les quartiers de nos communes. Il intègre toutes les formes de mixité, c'est ce que nous avons souhaité dès le départ, les mixités fonctionnelles, les mixités sociales et les mixités générationnelles.

Je souhaite donc louer aussi la méthode de travail et l'ensemble des réunions de concertation qui ont eu lieu, les longues réunions de concertation, les longs ateliers de travail que nous avons menés avec nos populations sur chacune de nos communes, sur les 4 thématiques qui nourrissent ce PLU. D'abord, la thématique habitat. Ce que je crois nous devons garder en ligne de mire, c'est ce qui a guidé notre réflexion dès le début, dès l'origine du travail, c'est l'exigence de rendre la ville accessible à tous. C'est le travail que nous faisons, que nous devons continuer à faire sur la question des prix de sortie des logements. C'est ce qui a nourri aussi tout le travail initié dans le cadre de la réflexion autour des 50 000 logements aux abords des axes de transport en commun. C'est le travail que nous menons aussi sur la réflexion sur le foncier. Nous aurons, dans quelques semaines, un nouveau débat sur l'établissement public foncier d'État. C'est le travail aussi sur la qualité des logements qui a aussi été au centre de nos réflexions dans le cadre de cette consultation sur 50 000 logements. C'est aussi la continuité avec la prise en charge par La Fab de toutes ces questions-là.

La deuxième thématique, c'est la nature. Elle a été largement abordée par nombre d'entre vous aujourd'hui. Ce qui guide notre réflexion, c'est le souhait de ne pas aggraver les phénomènes d'étalement urbain. C'est aussi la nécessité de préserver nos ressources naturelles. Jacques MANGON l'a bien précisé, les équilibres 50-50 sont bien maintenus et c'est ce qui animait nos réflexions. Ce qui anime aussi nos réflexions c'est la question de l'agriculture urbaine et nous allons avoir maintenant sur le bureau à travailler sur des orientations opérationnelles pour mener à bien les questions de l'agriculture urbaine. Nous sommes en train aussi de réfléchir, en ce qui concerne le quadrant Nord-Ouest et en particulier sur le parc intercommunal de Jalles, à une OAIM (opération d'aménagement d'intérêt métropolitain). Nous sommes un certain nombre à souhaiter que ce projet puisse avancer dans les meilleures conditions pour nourrir cet axe de la nature en ville, de cet axe de l'agriculture

urbaine sur notre territoire.

Troisième thématique, la question des mobilités. On l'a largement abordée, largement travaillée ici. Je crois que notre Métropole peut être fière des orientations qui sont portées autant sur les grands équipements que sur les déplacements doux. Nous avons délibéré, il y a quelques semaines, sur un Plan vélo relativement ambitieux. Je crois que ce PLU porte aussi cette notion, cette volonté que nous avons de limiter les déplacements en voiture et de limiter l'impact sur l'environnement.

Et puis, le quatrième sujet, bien sûr, c'est la question de l'économie. Nous allons en reparler dans quelques instants avec la feuille de route, avec cette ambition forte de créer 100 000 emplois à l'horizon 2030. À présent là aussi, il va falloir décliner les outils opérationnels. Je crois que nous avons travaillé longtemps sur ce PLU. Je crois que nous arrivons aujourd'hui... Bien sûr, il y a quelques imperfections, mais on est déjà en train de travailler sur le recalage des imperfections puisque dès l'adoption du PLU, sera enclenchée la démarche de première modification. Je voulais véritablement saluer l'ensemble des acteurs qui y ont travaillé et en particulier les services qui ont déployé beaucoup d'énergie pour faire en sorte que l'on soit d'abord dans un PLU de prospective qui prépare l'avenir et aussi, bien sûr, dans un PLU opérationnel qui nous permet d'instruire au mieux les permis de construire, d'instruire au mieux la vie aussi de nos communes, les aménagements publics et d'assurer l'avenir équilibré de notre territoire. Bien sûr, exceptés les maires qui se sont prononcés, et je comprends, nous pouvons partager leurs sentiments, nous pouvons partager leurs problématiques. Michel HÉRITIÉ, d'ailleurs, l'a très bien dit, certains d'entre eux n'imaginaient pas devoir voter contre le PLU parce qu'il y a quelques semaines encore, ils n'étaient pas dans cette posture.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur MANGON.

M. Jacques MANGON : Oui, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, quelques mots en réponse aux interventions précédentes, quelques mots rapides. Vraiment on pourrait discuter longtemps sur un document de cette ampleur, mais on va être rapide quand même.

Tout d'abord dire à plusieurs orateurs qui se sont exprimés sur le sujet que finalement qu'est-ce qu'on veut faire ? On veut faire une métropolisation dans le sens de métropole d'échelle européenne, mais une métropolisation harmonieuse sans rien céder, sans rien lâcher. Rien lâcher de ce que nous aimons ici et plusieurs orateurs ont cité des équilibres auxquels ils étaient attachés. C'est toute l'ambition de ce PLU : innover sans perdre de vue la réalité du quotidien que nous souhaitons préserver et qui est quelque part le modèle bordelais. Nous souhaitons mettre en scène et en œuvre un modèle bordelais de développement urbain, harmonieux qui fasse une large place à la nature et à des relations sociales apaisées, mixées, partagées pour tout dire fraternelles.

C'est une ambition un peu large pour un PLU, mais c'est quand même l'ambition qu'il faut avoir si au moment d'adopter des documents stratégiques, on ne lève pas un peu les yeux, c'est triste et c'est la raison pour laquelle je remercie Christine BOST de la qualité de son intervention qui était une intervention à échelle de PLU, c'est-à-dire à échelle stratégique parce qu'un PLU, c'est le dépassement de contradictions. Nous avons tous à la fois au sein de nos municipalités, au sein de la Métropole, de graves contradictions à dépasser, des injonctions contradictoires de nos concitoyens et nous devons, malgré tout, avancer et faire en sorte que tout ça prenne à peu près forme.

Évidemment, il y a des questions très difficiles en permanence. Il s'agit de trouver le bon équilibre entre le développement économique et la préservation de l'environnement, le bon équilibre entre l'étalement urbain, la limite à l'étalement

urbain et puis, ne pas aller vers une ultra densification ; la bonne limite entre l'accueil des populations fragiles et puis, la préservation d'une forme de quiétude locale. Je comprends à cet égard tout à fait les positions et je respecte les positions des maires qui se sont exprimés et qui ont fait ce qu'ils croyaient être utile à leur commune. Je ne les caricature pas. Je ne les prends pas pour des positions qu'il faut balayer d'un revers de main, mais malgré tout, l'étude qu'on a faite pendant maintenant assez longtemps – et Jean TOUZEAU en sait quelque chose - une étude qui a été faite objectivement, sans critères politiques, s'est portée d'abord sur l'idée qu'il fallait quand même plutôt une aire localisée sur la Rive Droite puisque la Rive Gauche avait quand même payé son écot à cette situation difficile, et que dans ces conditions-là les meilleures propositions du jour étaient celles-là.

Nous avons bien conscience que ces propositions ont peut-être des imperfections, mais de manière générale, nous l'avons rappelé tout à l'heure, le Président l'a dit, sitôt après l'approbation de ce PLU, dès la fin février, nous lancerons la modification la première modification de ce PLU révisé qui prendra corps en 2018 et l'idée c'est que nous puissions ici prendre leçon des enseignements qui nous auront été apportés par les communes dans tous les domaines, peut-être aussi dans celui-là pour améliorer les choses et corriger ce qui devra l'être.

Enfin, après ce recalage des imperfections, je voudrais dire que pour autant il ne faut pas caricaturer les positions. Nous avons tenté de faire un dialogue très respectueux, très attentif avec toutes les communes. Nous avons tenu des réunions souvent longues. Nous avons répondu à toutes les sollicitations qui nous avaient été faites. Par exemple, dans le cadre du zonage US2 qui a eu une certaine publicité dans le débat du Bureau hier et un peu aujourd'hui, ce zonage US2 a été porté à l'enquête publique, connu. On y a simplement, sur recommandation du Préfet, apporté une précision, c'est-à-dire une limitation à la constructibilité de bâtiments puisque ce zonage est un zonage prioritairement voué au service public.

Je voudrais enfin faire quelques autres remarques ou peut-être dire à Madame CASSOU-SCHOTTE que, d'une certaine manière, connaissant l'ambition qu'elle voulait mettre dans ce PLU, je la remercie d'une certaine manière de son abstention qui témoigne que nous sommes engagés dans un sens qui lui convient, même si elle trouve que le rythme n'est pas suffisant. Je retiens plusieurs choses qui ont été dites de positives dans son intervention.

Et puis ensuite, je voudrais conclure en donnant rendez-vous à tous nos collègues dans un travail collaboratif que nous devons mener pour enrichir ce PLU de nos pratiques locales et peut-être que le prochain sera encore un PLU plus innovant, mais en tout cas la feuille de route nous est donnée pour 10 ans. Merci de votre écoute.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Un constat tout d'abord, nous avons un bon PLU et je voudrais, après tous ceux qui se sont exprimés, féliciter les auteurs de ce travail, les élus, les fonctionnaires, l'ensemble des services qui, au long de plusieurs années, ont élaboré ce document. Je ne reprendrai pas les qualités qui ont été saluées par tout le monde. Je pense qu'il aurait normalement dû être approuvé à la quasi-unanimité, pour ne pas dire à l'unanimité.

Alors il y a cette épine dans la chaussure que constitue la troisième aire de grand passage. Nous devons répondre non pas à l'injonction, mais à la réserve soulevée par le Préfet, sinon notre PLU court un grand risque d'illégalité. Nous travaillons sur cette question de la troisième aire de grand passage depuis des mois et des mois. J'ai d'abord demandé à Jean TOUZEAU d'animer un groupe de travail, de prendre contact avec les maires, de recenser les terrains possibles. Il l'a fait et je l'en remercie. Mais malheureusement, il n'est pas arrivé à trouver un accord.

J'ai ensuite demandé aux services de recenser méthodiquement tous les terrains qui pouvaient répondre aux prescriptions qui ont été rappelées tout à l'heure : c'est-à-dire 4 ha, viabilité, desserte électrique, etc. et en eau. On est arrivé à une cinquantaine de terrains. On a regardé ça d'un petit peu plus près. On est arrivé à une liste plus courte de 12 terrains. Les services se sont déplacés sur le terrain, contrairement à ce qui a été dit. Tout ceci n'a pas été fait sur plans, mais des visites de terrain ont été opérées. Le Directeur général lui-même a animé ce travail et je l'en remercie.

J'ai évoqué cette question, à plusieurs reprises, dans des Bureaux successifs, en appelant les maires à essayer de trouver des solutions. Et j'ai même adressé, il y a quelques jours, devant l'impossibilité de trouver un accord, une dernière lettre aux 28 maires de la Métropole pour leur demander un dernier effort.

Je ne veux pas me prononcer sur les raisons qui ont été exposées par les uns et les autres, que je peux comprendre et que je peux respecter, mais nous sommes dans cette situation de blocage où personne, aucun maire, à l'exception du Maire de Bordeaux et du Maire de Mérignac bien sûr, n'a accepté l'installation d'une aire de grand passage. Alors quel est le dilemme, aujourd'hui ? Ou bien, nous ne délibérons pas et nous disons que nous repartons pour un tour de concertation, ça risque de durer plusieurs années à la lumière de ce qui s'est passé depuis quelque temps. Et surtout le risque, c'est que notre PLU devienne illégal puisque la loi Grenelle 2 prévoit que les PLU comme celui de Bordeaux Métropole doivent être grenellisés avant le 1^{er} janvier 2017. Si notre PLU est illégal, cela ouvre évidemment toutes possibilités de contentieux et Dieu sait s'il y en aura et une fragilisation de tous nos projets de construction et d'urbanisation.

La deuxième solution, c'est de l'adopter sans répondre à la réserve préfectorale et là, notre PLU sera en contradiction avec le SCOT (schéma de cohérence territoriale) qui, lui, prévoit ces aires de grand passage. Et un PLU non conforme au SCOT est également illégal. Donc nous nous retrouvons devant le même problème. C'est la raison pour laquelle j'assume mes responsabilités et je vous ai proposé une autre solution qui consiste à adopter le PLU en ajoutant la mention suivante « *Concernant la troisième aire de grand passage que doit compter le territoire métropolitain, la Métropole inscrit dans le PLU trois emplacements réservés sur les communes d'Ambarès, Artigues et Bassens sur des sites répondant aux critères techniques requis, des études plus fines pourront préciser la localisation de cet équipement* ». Ça veut dire quoi ? Ça veut dire que nous essayons de tendre la perche au Préfet et si je puis dire pour qu'il laisse passer, le dossier, tout en indiquant que nous allons continuer à travailler et à y réfléchir. Ce sont des réservations de principe et naturellement pas l'installation d'une zone de grand passage dans les 3 mois, dans les 6 mois ou même dans l'année qui vient. Comme l'a dit Monsieur MANGON, nous allons engager très vite un travail de modification du PLU. Tout ceci est évolutif et ne fige absolument pas la situation, en espérant que ça passera simplement au contrôle de l'égalité.

C'est pourquoi je fais appel, une fois encore, à la bonne volonté des maires. Il n'est pas complètement exclu qu'après les Fêtes de Noël, pour ceux qui les célèbrent, ou après le Nouvel An - et ça tout le monde le célèbre - eh bien la lumière vienne sur nous et que, tout d'un coup, un maire découvre un terrain qui sera accessible et il y en a 50, donc on a l'embarras du choix.

Voilà pourquoi j'ai décidé de vous soumettre cette délibération. Maintenant, je crois qu'on a suffisamment discuté et qu'il faut passer au vote. Qui vote contre le PLU ainsi modifié ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Je vous remercie. Il en est donc ainsi décidé.

Majorité

Abstention : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame BLEIN, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur COLOMBIER, Monsieur DELLU, Monsieur DUBOS, Monsieur GUICHOUX, Monsieur HURMIC, Madame JARDINE, Monsieur JOANDET, Madame TOURNEPICHE;

Contre : Monsieur DAVID, Madame JACQUET, Monsieur HERITIE, Monsieur TURON, Madame BOUTHEAU

Je vais demander au 2ème Vice-président, en l'absence de Monsieur ANZIANI, de prendre quelques instants la présidence de la séance.

M. Alain CAZABONNE : Merci Monsieur le Président. Madame la Secrétaire de séance.

Mme CALMELS

(n°17) Feuille de route pour l'action économique de Bordeaux Métropole - Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation - Décision - Approbation

Mme Virginie CALMELS présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci Madame la Vice-présidente et merci d'avoir travaillé en bonne intelligence avec la Région qui est chef de file aux termes des lois de décentralisation en matière de développement économique, mais qui a bien compris que notre Métropole avait évidemment un rôle majeur à jouer dans l'attractivité économique du territoire, non seulement de la Gironde, mais aussi de l'Aquitaine ou de la Nouvelle Aquitaine.
Le débat est ouvert. Qui souhaite s'exprimer ? Monsieur HURMIC.

M. Pierre HURMIC : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, les objectifs assignés à cette Feuille de route sont manifestement ambitieux et tant mieux. Nous leur reprochons, quant à nous, cependant d'être essentiellement des objectifs d'ordre comptable et insuffisamment précis et sélectifs quant aux secteurs d'activité qu'il convient d'encourager.

Certes, vous me répondrez qu'il s'agit d'orientations et pas d'un plan d'activité, mais cela aurait mérité quand même un certain nombre de précisions totalement absentes. Au lieu de cela, on a beaucoup de généralités, beaucoup de bonnes intentions. Je vois dans les objectifs, les partis pris d'intervention, comment pourrait-on être

contre ? Je cite « Bordeaux Métropole doit être reconnue comme une Métropole amie des entreprises ». « L'action de Bordeaux Métropole doit être dédiée à la création d'emplois en facilitant la croissance, la création et l'implantation des entreprises ». Mais Madame la Vice-présidente, quand on a dit ça, on n'a pas dit grand-chose. Quelle croissance ? Je pense que c'est un vrai débat qu'on ne va pas aborder ici. Quelles entreprises voulez-vous attirer ? Les chasseurs de primes éphémères et professionnels ou les créateurs des emplois durables ? De même, votre Feuille de route est peu ciblée sur les emplois émergents, les filières émergentes, les emplois de demain. On ne sent pas vraiment une vision stratégique à ce niveau-là.

Dans le paragraphe sur la finalité de cette Feuille de route, on trouve très peu de choses et votre intervention orale l'a confirmé, très peu de choses sur l'emploi associatif, l'économie sociale et solidaire qui représente, il faut le rappeler, 10 % des emplois de la Métropole. 10 %, c'est beaucoup, mais en même temps, vous le savez, au niveau national, c'est 12 %, au niveau régional c'est 12 % également, ce qui prouve qu'on a des efforts à faire même pour ce secteur d'activité qui est florissant dans notre Métropole. Certes, l'économie sociale et solidaire est évoquée. Vous dites, « On ne peut, bien sûr, contourner la délibération de juillet 2016 en faveur de l'économie sociale et solidaire qui est mentionnée », mais je pense que c'est encore mieux de rappeler que, sur les 10 dernières années, l'économie sociale et solidaire a créé 440 000 emplois nouveaux et est en croissance de 23 % alors que, dans le même temps, l'ensemble des emplois privés n'ont augmenté que de 7 %. C'est un vivier d'emplois pour les 10 prochaines années qui mérite une vraie priorité et non pas une simple référence au plan d'action que nous avons déjà voté. D'ailleurs, on ne sent pas non plus, permettez-moi de vous le dire, à ce niveau-là une écriture à plusieurs mains de vos documents. Je pense que si on avait senti un peu la main de Madame BOST dans la rédaction de ce travail collectif, je pense que l'économie sociale et solidaire aurait été davantage mise en valeur.

Je rappelle aussi, Madame, puisque vous ne le dites pas, que ce secteur d'activité, c'est quand même 36 400 emplois sur la Métropole. C'est-à-dire plus que l'aéronautique et le spatial : 10 000 emplois, plus que le tourisme : 15 000 emplois, plus que le numérique 15 000 emplois également. On ne sent vraiment pas une priorité à ce secteur d'activités. Pareil, Madame la Vice-présidente, vous parlez beaucoup des entreprises, mais vous ne parlez jamais des associations qui sont précisément, elles, qui sont à l'origine de ces emplois particulièrement démunis sur notre époque. Vous ne parlez jamais des autoentrepreneurs. La moitié des entreprises qui sont créées actuellement sont dues à des autoentrepreneurs. Cela mérite quand même une attention particulière sur laquelle vous n'insistez nullement dans ces orientations stratégiques.

Pareil, en ce qui concerne la transition écologique, vous vous doutiez que j'allais vous en parler de la transition écologique. Transition écologique, permettez-moi de vous dire, vous en parlez, je vous cite, « Une attention particulière à la transition écologique ». Une attention particulière, est-ce que vous ne trouvez pas que c'est quand même un terme un peu trop condescendant ? Est-ce que vous ne pensez pas que ce serait mieux de parler d'une priorité réelle ? Je vous cite, quand vous voulez employer les bons mots, vous savez le faire. Dans le même paragraphe que celui-là, pour d'autres secteurs, vous dites, « Ils font l'objet d'une stratégie d'attractivité offensive ». Voilà des mots forts, Madame la Vice-présidente. Pourquoi vous ne les employez pas à propos de la transition énergétique ? Pourquoi vous vous contentez simplement d'une simple et banale attention ? Je pense que ça leur aurait mérité un peu plus de souffle à ce niveau-là. Vous savez comme moi que la transition énergétique est particulièrement pourvoyeuse d'emplois que ce soit la rénovation thermique des logements, une étude du CNRS (Centre national de la recherche scientifique) montre que cette politique pourrait créer 200 000 emplois dans notre pays. Pareil, les énergies renouvelables, toujours selon le CNRS, pourront créer 680 000 emplois nets dans notre pays. Vous savez que le Commissariat général au développement durable a calculé qu'un million d'euros dépensés dans les travaux

publics, ce sont 4 à 5 emplois créés, mais que la même somme, le même million investi dans la transition énergétique représente plus de 15 emplois créés. Cela mérite une attention particulière qu'on ne sent pas à la lecture de votre document.

J'ajoute également que, toujours en ce qui concerne ce secteur-là, dans les domaines d'activité à prioriser, vous faites figurer en 5^e et dernière place ce que vous appelez « la croissance verte », c'est-à-dire un paragraphe isolé de 10 lignes qui est particulièrement creux, qui évoque la promotion de deux expérimentations locales, certes innovantes et dignes d'intérêt, mais qui sont totalement anecdotiques par rapport à l'ampleur de la tâche. C'est bien de les évoquer, mais c'est quand même un peu court par rapport aux performances qu'il faut reconnaître à ce secteur d'activité.

Enfin, cette Feuille de route, vous nous la présentez comme étant conçue comme un document d'orientations stratégiques et, dans la même délibération, vous nous proposez d'approuver le Schéma régional de développement économique de la Région. C'est bien ça l'enjeu du vote que l'on va avoir. Nous, quitte à approuver ce Schéma, cette Feuille de route, nous aurions souhaité que la Feuille de route s'inspire davantage du Schéma régional. Pour tout dire, nous la sentons très en retrait dans ce que vous dites par rapport à ce Schéma régional. Je cite deux points qui paraissent importants : le Schéma régional de développement économique de la Région comprend 9 orientations stratégiques dont la première est conçue comme une priorité transversale à toutes les autres, il s'agit d'anticiper et accompagner les transitions numériques, écologiques et énergétiques et de mobilité sur l'ensemble du territoire régional. Je n'ai jamais retrouvé une phrase comparable dans la Feuille de route métropolitaine que vous nous proposez aujourd'hui.

Je vais terminer mon propos en vous disant que vous avez choisi d'accorder à la transition énergétique, je l'ai indiqué, une gentille ou une aimable attention et non une stratégie d'attractivité offensive et non une ...

M. le Président Alain JUPPÉ : Il est midi et demi, si on pouvait éviter de se répéter deux ou trois fois ...

M. Pierre HURMIC : C'est ma conclusion. Je conclus, donc pour ces raisons, nous aurions souhaité que l'on dissocie votre Feuille de route à laquelle nous n'adhérons pas du Schéma régional auquel nous adhérons totalement et que nous sommes prêts à approuver. Si vous ne faites pas cette dissociation, on ne va pas voter contre le Schéma régional puisque je vous ai dit que nous approuvions ses priorités. Dans ces conditions, nous sommes contraints de voter une abstention. Quand je dis une abstention, c'est une abstention du Groupe. Les deux élus béglaïs, quant à eux, approuveront votre Feuille de route. Voilà, j'ai terminé. Je ne pense pas avoir été trop long Monsieur le Président.

M. le Président Alain JUPPÉ : Ah, c'est votre avis que je ne partage pas totalement, mais je ne voudrais pas être discourtois.

Monsieur PADIE ou Monsieur GUICHARD ? Les deux ? Dans quel ordre ? Monsieur PADIE d'abord.

M. Jacques PADIE : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, je ne serai pas long. Le moins que l'on puisse se dire est que ce rapport ne cache pas sa philosophie. Il est, en effet, exclusivement construit autour des mots « croissance », « attractivité », « entrepreneuriat » et pardonnez-moi « business ». Avec des formules qu'on croirait empruntées au candidat MACRON qui valorisent, par exemple, « la métropolisation dynamisant miraculeusement la croissance salvatrice ». « Il est donc

proposé de tourner l'ensemble de l'action de la Métropole vers la satisfaction des besoins des entreprises ». « Ce sont en particulier les grands donneurs d'ordres qui sont visés puisque c'est autour d'eux que sont orientés à la fois les Pôles de compétitivité, mais également les opérations d'intérêt métropolitain ». Il y a cependant quelques satisfactions dans ce rapport comme la reconnaissance de la place du fleuve et du rail dans les potentialités de notre territoire ou comme l'affirmation de la nécessité du rapprochement entre lieu de vie et lieu d'activité. Mais c'est bien maigre et sans grande ambition. Par exemple, puisque les aides directes aux entreprises ne seront consenties par la Métropole qu'à titre d'exception, sur quel bilan de l'action en direction de l'entreprise FORD, cette Feuille de route s'appuie-t-elle afin de ne pas reproduire les erreurs passées ? Le nom de cette grande entreprise de l'Agglomération n'est même pas cité, pas plus que ne le sont le Marché d'Intérêt National, le Chantier naval de Bordeaux, la SAFT ou dans un autre domaine le Centre Hospitalier Universitaire, premier employeur de la Région qui n'est abordé que par le prisme de l'OIM (opération d'intérêt métropolitain) Inno Campus.

Ce rapport fait l'impasse sur les 60 000 travailleuses et travailleurs de l'Agglomération qui œuvrent dans différentes administrations qui animent notre territoire. C'est vrai que l'emploi public n'est pas tout à fait dans la tonalité du moment de votre famille politique, Madame la Vice-présidente. Il faudrait d'ailleurs pour être complet connaître l'impact des suppressions d'emplois prévues par les différents candidats à la présidentielle de 2017 dans la fonction publique. Polémique mise à part, nos établissements publics participent par leurs actions et leurs expertises à la dynamique du territoire et à la création de richesses socialement utiles. Il n'est donc pas normal que cet aspect de l'activité soit absent de cette Feuille de route.

Enfin, les questions sociales et environnementales sont évidemment traitées à la marge. Ça vient d'être dit.

Ça devrait pourtant être le cœur de l'intervention de nos collectivités locales de faire que la sacro-sainte croissance soit d'abord liée aux conditions sociales et écologiques de la production, mais c'est, il est vrai, une tout autre philosophie qui est à l'honneur aujourd'hui. Nous voterons donc contre cette délibération. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur GUICHARD.

M. Max GUICHARD : Oui, pour rendre plus concrète l'intervention encore de mon ami et camarade Jacques PADIE et peut-être, Madame CALMELS, de vous mettre un peu plus dans les réalités sociales et économiques, hélas que nous vivons. Les salariés de l'AIA de Bordeaux – ce sera très court - et des établissements de la Défense nationale sont en mouvement pour défendre leurs statuts et leurs bordereaux de salaires. Il s'agit d'une nouvelle attaque du Gouvernement contre les statuts d'ouvriers d'État comme il le fait à la SNCF (Société nationale des chemins de fer français), à EDF (électricité de France), chez les fonctionnaires. Le but étant de déstabiliser du règlement, tous repères sociaux, permettant ainsi de poursuivre les privatisations et la multiplication des emplois instables. Tout cela s'inscrit sur fond de loi EL KHOMRI. Les travailleurs de l'État connaissent depuis de nombreuses années le démantèlement de leurs différents établissements pour permettre aux entreprises privées que vous avez longuement développées, sous prétexte d'économies budgétaires bien entendu, de s'approprier les bénéfices réalisés sur les fabrications et ventes d'armements et pourquoi pas la maintenance. Voilà ces quelques mots. Simplement une photo que je vous adresse, que j'adresse à tout le monde d'ailleurs, pas uniquement à vous, pour dire simplement - et là, je m'adresse aux travailleurs de l'État - les Communistes soutiennent et appellent à soutenir les salariés dans leurs actions. Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur HICKEL.

M. Daniel HICKEL : Monsieur le Président, Chers Collègues, fin 2003, m'inscrivant dans l'élaboration de la loi qui allait s'intituler « Loi du 13 août 2014 relative aux libertés et responsabilités locales », j'avais rédigé une note dans laquelle j'exprimais ma conviction de la pertinence de seulement 3 niveaux pour traiter le développement économique :

- le niveau local à l'échelle des établissements de coopération intercommunale, que ce soit en milieu rural ou urbain pour l'organisation de l'accueil et les services aux entreprises,
- le niveau régional pour la définition des stratégies de développement,
- le niveau européen et international pour les grands débats bi ou multilatéraux concernant le commerce international.

Je suis donc très heureux aujourd'hui de constater que les deux premiers étages de ce Schéma seront désormais en place et, de plus, en cohérence entre, en ce qui nous concerne, Bordeaux Métropole et la Région Nouvelle Aquitaine avec l'adoption respectivement de la Feuille de route et du SRDE2I (Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation).

J'ajoute deux mots. Le premier sur le fait qu'il nous faut nous préparer pour participer à la relocalisation d'activités productives. Virginie CALMELS a fait référence à l'importance que nous accordons à ces activités productives. Cette relocalisation m'apparaît en effet très probable pour de multiples raisons en particulier la tendance de fond de la réduction des écarts de rémunération au niveau international - la Chine n'est déjà plus compétitive pour de nombreuses activités - l'émergence de la production additive, l'impression 3D, l'augmentation des coûts environnementaux, en particulier en matière de transport et la prise de conscience de ces coûts.

Second mot sur le débat, Monsieur PADIE y a fait allusion, sur le débat croissance / décroissance qui me paraît dépassé même si le PIB (produit intérieur brut) est un indicateur largement insuffisant qui doit être pondéré évidemment par l'indice de développement humain. Je pense, en effet, que le poids croissant de la part de l'immatériel et la réduction corrélative de la part de la matière dans tous nos objets de consommation permettra un développement plus supportable. J'ai eu, hier soir encore, confirmation de cette approche à travers un échange avec un chef d'entreprise qui me disait combien les efforts en matière de matière grise à déployer, pour faire plus simple, sont considérables. Il nous faut donc maintenir, voire amplifier, notre soutien à la recherche et à l'innovation en pleine cohérence avec le développement économique.

En conclusion, concernant la Feuille de route, je souhaite simplement ajouter que, d'une part la mise en cohérence de l'action de toutes les structures de développement économique doit être poursuivie, mais cette préoccupation est partagée par Bordeaux Métropole et par la Région. En témoigne l'information que j'ai eue également hier de la fusion qui va être engagée de 2 de ces structures. Il faut, d'autre part, mieux suivre et évaluer les résultats de notre action. Au global, mon avis est extrêmement positif sur cette Feuille de route et sur le SRDE2I et je me plais à souligner l'approche globale qui sous-tend cette Feuille de route. Bordeaux Métropole s'engageant à mobiliser l'ensemble de ses missions et ses compétences - urbanisme, aménagement, mobilité, logement et même cela a été évoqué commande publique - dans un objectif de développement social - d'abord 100 000 emplois - économique et durable. Merci à mon tour à Virginie CALMELS et aux services pour ce beau travail.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Plus d'intervention ? Si, Monsieur FELTESSE.

M. Vincent FELTESSE : Oui, Monsieur le Président, Chers Collègues, le Groupe Socialiste va intervenir de manière collective, transversale et en concertation. Donc, vous allez avoir plusieurs prises de parole.

Déjà, je voulais dire que j'avais une forte attente personnelle autour de ce Schéma métropolitain du développement économique. D'abord, parce que la question de l'emploi est fondamentale pour notre Métropole. Je répète souvent en Conseil qu'après l'habitat et la mobilité, c'est le sujet dont on doit s'emparer. Deuxième point parce qu'autour de ce Schéma métropolitain de développement économique, et il y a eu un certain nombre de polémiques entre une conférence de presse qui a crispé votre voisine, Madame CALMELS, entre un Président d'une structure qui démissionne à quelques jours de la présentation, je me suis dit : « Qu'est-ce qui vaut ça ? Puis, vous nous assénez régulièrement votre connaissance parfaite du monde de l'entreprise qui fait que nous, petits élus, qui nous sommes battus pour FORD, qui nous sommes battus pour THALÈS, qui nous sommes battus pour la CIMADE, qui avons installé plein de choses, on attendait vraiment un choc.

J'ai décidé de travailler sérieusement ce dossier. Je l'ai travaillé à l'aune du Schéma métropolitain de développement économique qui avait été adopté par notre Assemblée en 2011 et réactualisé en 2012. Je l'ai travaillé en ayant sous les yeux le Schéma régional du développement économique dont nous aurons l'occasion de débattre lundi et mardi en Plénière à la Région, et je l'ai travaillé aussi en regardant ce que fait la Métropole du Grand Lyon qui est souvent citée comme exemple en termes de stratégie de développement économique et la Métropole du Grand Lyon vient de sortir son document de programmation économique, un document très intéressant de 145 pages.

Comme vous avez pu le comprendre, je n'ai pas été totalement convaincu par le document qui nous est présenté, que je trouve encore trop administratif, trop sur une rhétorique que l'on connaît et manquant d'exemples concrets sur des leviers que l'on peut avoir. Premier point qui est tout sauf anecdotique, cette question des 100 000 emplois d'ici 2030. Je suis sensible à cette approche puisque c'est moi-même qui avais lancé cette idée de 75 000 emplois d'ici 2030 à l'époque, nous étions en 2011 ou 2012. J'avoue quand même cette interrogation, mais j'espère que vous allez me rassurer parce que quand on regarde ce qui s'est fait sur la Métropole bordelaise, entre 2009 et 2015, et l'Agence d'urbanisme a présenté en Commission un document très bien fait sur nos forces et faiblesses économiques, nous avons créé sur la Métropole bordelaise 2 500 emplois nets par an jusqu'en 2015. Quand on regarde sur la Métropole lyonnaise qui est quand même une Métropole d'une autre taille que la nôtre, ils créent en moyenne 4 200 emplois nets par an.

M. le Président Alain JUPPÉ : Lyon, c'est le double de Bordeaux.

M. Vincent FELTESSE : Oui, mais c'est bien pour ça, mais là, on devrait créer 7 500 emplois nets. C'est-à-dire qu'on est 4 fois plus fort que Lyon. Je sais que nous sommes pleins d'ambitions. Je dis ça parce que, derrière ces chiffres, on ne peut pas balancer des données et quelques années après dire : « Ce n'est pas le cas » parce que l'effet déceptif pour les uns et les autres serait extrêmement important. J'ai beau recouper les sources d'information, je ne comprends pas quel artefact - terme statistique - fait qu'on passe de 2 500 à 7 500 emplois nets en 14 mois sur la Métropole bordelaise. Je veux bien que vous louiez la politique de développement économique du Gouvernement, que ce soit un impact du plan embauche PME (petite et moyenne entreprise), c'est vrai qu'on a franchi un million d'embauches de PME, mais est-ce que c'est ça ? Je n'en suis pas totalement sûr. Au-delà de cet éloge à la politique gouvernementale, j'aimerais bien savoir comment on est passé à 3 fois plus d'emplois créés et vraiment je me dis, sincèrement, j'espère que c'est la réalité parce

que ces emplois créés, derrière, ce sont des familles, des personnes qui ont un nouveau job. Il y a quelque chose qui m'échappe totalement et en travaillant avec différentes sources statistiques, en revoyant les chiffres donnés par le Schéma régional de développement économique, il y a une interrogation qui est assez profonde.

Deuxième point sur la question des filières que l'on doit mettre en avant. Dans le document, j'ai bien recensé, il y a 30 secteurs qui sont mis en avant, catégorisés en 4 types, mais 30 secteurs. Autant dire que 30 secteurs, ce ne sont pas vraiment des priorités. La question que je vous pose c'est « Quelles sont les deux ou les trois priorités qu'on se donne pour les années qui viennent ? » parce qu'avec l'expérience qui est la nôtre, on voit bien que pour qu'il y ait émergence d'une filière économique, une reconnaissance, même si elle est parfois extérieure ou intérieure, vous le dites au début du document, ça met du temps.

Sur la question du tourisme, et à chaque fois je rends hommage au travail qui a été fait par Bordeaux et les communes périphériques, on a vu que la montée en puissance est quand même entre 2001 et 2016 avec une accélération sur le classement patrimoine mondial de l'UNESCO (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture).

Sur la question de l'aéronautique, on a quand même une vieille transition, la Région s'empare de ça en 1999, on aboutit à THALÈS, on aboutit aux informations données par Éric TRAPPIER, PDG (Président directeur général) du Groupe DASSAULT disant qu'il va faire de nouvelles délocalisations, mais ça met beaucoup de temps.

Sur la question du numérique qui allait plus vite, il y avait déjà un terreau. Sur la question de l'Université qu'a évoquée Daniel HICKEL entre les efforts de la Région, entre le Grand emprunt qui a été porté par Alain JUPPÉ, entre le Plan Campus, entre la consécration IDEX et ainsi de suite, ça met aussi du temps. C'est quoi les quelques filières sur lesquelles on va s'engager plus que d'autres dans les années qui viennent ? Quelques pistes ont été évoquées.

Autre interrogation parce que ce n'est pas anecdotique - là aussi, le temps passe - de quel type d'emplois parlons-nous ? Puisque nous avons eu une révolution permanente du type d'emplois. Est-ce que ce sont des emplois « uber » qu'on propose ? Est-ce que ce sont d'autres emplois ? Est-ce qu'on va multiplier les GEIQ (groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification) ou des choses comme ça ? Je pense que ce n'est pas totalement anecdotique. J'ai bien vu ce que vous dites sur la recherche d'emploi et tout, mais c'est un vrai sujet.

Question des outils, ça a été évoqué, je voudrais quand même savoir où est-ce qu'on en est de la réorganisation territoriale des agences ? De Talence Innovation, de Bordeaux Atlantique. C'est des sujets qu'on évoque, année après année. Le seul qui ait fait disparaître une structure... Parce que moi, en l'occurrence, quand j'étais à Blanquefort puisqu'on avait fusionné avec Bruges et après, on est allé sur la Mission locale Technowest.

Et, dernier point, au-delà de ce Schéma, au-delà des chiffres, c'est quoi les enjeux concrets que l'on se donne dans les années qui viennent ? On a fait une Opération d'Intérêt National (OIN). On a fait la Cité numérique. On a deux opérations d'intérêt métropolitain, même si, vous connaissez ma position, je pense qu'elles manquent encore un peu d'ambition. Mais c'est quoi le corps que l'on se donne concrètement dans les années qui viennent ? Voilà les quelques mots que je souhaitais dire.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Madame BOST.

Mme Christine BOST : Merci Monsieur le Président. Je n'avais pas prévu de le faire, mais je vais revenir un instant sur les chiffres parce que je ne sais pas comment on passe entre la réunion du Bureau du mois d'octobre à un état des lieux de 4 600 emplois créés à aujourd'hui, j'ai bien noté, vous avez dit tout à l'heure 7 900 emplois ? On a déjà eu cette discussion sur l'ambition des 100 000 emplois. Évidemment, je trouve ça plutôt positif de porter une ambition. Il faut la porter, il faut derrière être en capacité de mettre en œuvre les actions et les plans d'action qui vont nous permettre d'atteindre ces 100 000 emplois, mais il faut aussi être raisonnable et cohérent et se dire que ces objectifs sont atteignables. Je crois qu'il ne faut pas faire rêver juste pour faire rêver. J'aimerais que vous puissiez nous expliquer cette différence entre octobre et aujourd'hui où on gagne près de 3 000 emplois. Vous avez d'ailleurs aussi rappelé les chiffres de créations nettes de 2013 où on était à 1 900 et là, on passe à 7 900. C'est quand même assez spectaculaire. La recette doit être bonne. Il faut absolument la conserver. Et c'est tant mieux, si c'est la réalité des chiffres.

Par rapport à ces chiffres, il faut que notre action économique, notre développement économique puissent travailler sur deux axes bien précis. Le premier, c'est comment fait-on pour que les entreprises qui sont sur notre territoire puissent non seulement rester sur notre territoire, mais surtout prospérer sur notre territoire, se développer, obtenir des marchés ? C'est aussi tout le travail qui est mené sur la question de la commande publique. Comment on fait pour maintenir, pour cristalliser les entreprises qui sont ici pour ne pas qu'elles aillent s'implanter dans d'autres territoires du Département ou d'ailleurs ? Comment on crée les conditions pour pouvoir les accueillir, pour pouvoir mettre à disposition du foncier, de l'immobilier ? Les outils doivent être travaillés. Pour ma part, je travaille avec la Chambre des Métiers sur un plan d'action que j'envisage aussi de vous proposer dans les mois à venir. Des premières rencontres que nous avons eues se dégagent quelques orientations, quelques axes, liés notamment, justement, aux questions des politiques foncières. Des problématiques aussi sur la question des fonds de garantie pour l'installation de commerçants ou d'artisans sur notre territoire. Des questions aussi qui se fixent sur la question de l'accueil des apprentis et sur l'hébergement des apprentis. On revient aussi sur des questions un peu plus globales et en particulier liées à l'hébergement et liées au logement. Comme ça a été rappelé tout à l'heure, puisque nous avons fixé un plan d'action sur l'économie sociale et solidaire, je vous proposerai aussi dans les mois à venir un plan d'action sur le commerce et l'artisanat avec des choses très concrètes et avec des choses sur lesquelles je souhaite prendre un temps de réflexion avec les acteurs eux-mêmes et vous connaissez notamment les changements de gouvernance de la Chambre des métiers et de l'artisanat.

Et puis, deuxième pied sur lequel nous avons un marché, sur lequel Madame CALMELS travaille, c'est sur l'implantation de nouvelles entreprises sur notre territoire. C'est évidemment toute la question de l'attractivité. Comment on capte des entreprises venues d'ailleurs ? Je rejoins ce que disait Vincent FELTESSE, c'est comment on se fixe sur certaines filières ? Parce que j'ai envie de dire « Qui trop embrasse, mal étreint » et je crois qu'on a plutôt à se concentrer sur ce que nous savons faire, sur ce qui est pertinent pour notre territoire plutôt que d'essaimer ou d'aller glaner à droite et à gauche, de ne pas rester fixés sur quelques filières et quelques thématiques bien spécifiques et qui feront aussi la reconnaissance de notre territoire.

Voilà, Monsieur le Président, les quelques mots que je souhaitais dire.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci, Monsieur Yohan DAVID.

M. Yohan DAVID : Je suis très sensible au sujet de la restauration, Monsieur le Président. En quelques mots, simplement, permettez-moi en complément de ce qui a été dit, je suis très heureux que l'on parle d'emploi. En tant qu'élu bordelais sur la même période de la création de 7 900 emplois de Bordeaux Métropole, c'est plus de 3 800 emplois sur le périmètre de Bordeaux et le premier recruteur de ces emplois sur la ville de Bordeaux ce sont les hôtelleries et la restauration avec plus de 1 500 postes. Et le deuxième plus gros recruteur, c'est le commerce avec plus de 793 créations de postes. Où ces chiffres sont trouvés ? Simplement à l'ACOSS (Agence centrale des organismes de sécurité sociale) et à l'URSSAF (Union de recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales) qui est le meilleur endroit pour compter le nombre de salariés dans les entreprises et donner des perspectives.

Ceci étant dit, je tiens aussi à préciser que dans les schémas, dans les organisations de ce que nous faisons, lorsque nous accompagnons et ce qui est pour moi l'enjeu essentiel, les populations... Alors quand je dis ça, je parle de ce que je fais, moi, en tant qu'élu de la mairie de Bordeaux avec mes collègues pour le compte du Maire de Bordeaux, mais je pense aussi à tous les élus des autres communes qui font exactement la même chose, c'est d'accompagner ce développement économique vers les populations qui sont chez nous, qui sont en recherche d'emploi, voire en recherche d'un meilleur emploi, c'est aussi le cas. Dans ces éléments-là, avoir du développement économique, avoir des interactions nous permet de pouvoir positionner des dispositifs innovants que ça soit par l'intermédiaire des clauses d'insertion ou d'actions particulières ou d'actions emplois et quel que soit le type d'entreprise. Et dans mon esprit, une association est aussi un employeur et c'est aussi une entreprise qui permet de développer. Pierre HURMIC a beaucoup parlé d'économie sociale et solidaire. En annonçant les chiffres, moi je dis simplement que Bordeaux revendique 50 % de la totalité des salariés de l'économie sociale et solidaire avec 18 000 salariés sur son territoire. Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Madame WALRYCK.

Mme Anne WALRYCK : Oui, très rapidement, je voulais, moi aussi, indiquer à Pierre HURMIC notamment que, bien entendu, il y a une forte ambition sur toute l'opportunité que constitue le développement d'une économie en lien avec la transition notamment écologique et énergétique et je vous invite à venir assister aux Assises européennes à la transition énergétique puisque nous avons, Bordeaux Métropole en lien avec la Région, souhaité valoriser tous les acteurs et tout l'écosystème, bien sûr, local et métropolitain et régional en la matière d'une part. Deuxième chose, nous aurons un forum des formations, de l'emploi et de bourse de l'emploi dans ce domaine-là précisément aux Assises de l'énergie. Troisième chose, avec Virginie CALMELS et l'ensemble des élus, nous travaillons, vous le savez, à une Feuille de route qui sera liée à notre nouvelle politique en matière de développement durable, au travers du nouveau Plan Climat Air Énergie Territorial avec l'inclusion également de l'économie circulaire qu'on proposera au printemps prochain.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur COLOMBIER.

M. Jacques COLOMBIER : Oui, Monsieur le Président, très rapidement. Beaucoup de choses ont été dites par nos collègues. Cette Feuille de route est, à mon avis, bien vague. Certes, elle concerne un certain nombre de filières ou d'entreprises, mais lesquelles ? De quelle taille ? Je remarque que les TPE, artisans ou autoentrepreneurs sont peu visés. Pourtant, ils représentent, ensemble, le premier employeur en France. Où sont les mesures concrètes d'installation de pérennisation des entreprises sur le territoire de la Métropole ? Je ne les vois pas. 100 000 emplois

d'ici 2030, l'annonce est belle, mais ce n'est qu'un effet d'annonce dont le but, à mon avis, est inatteignable, à moins d'un redressement économique fulgurant qui bouleverserait le paysage non seulement national, mais même européen. Aussi, je m'abstiendrai sur ce Schéma du SRDE2I. Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur DELAUX.

M. Stéphan DELAUX : Oui, Monsieur le Président, en filière stratégique le tourisme bien sûr, au moins pour deux raisons. La première, c'est la part qu'a prise cette filière dans l'économie de notre Métropole avec des croissances annuelles de 5, 6, 7 à 8 % vérifiées dans tous les secteurs d'activité, depuis l'apport jusqu'à l'hôtellerie et les chiffres d'Yohan DAVID montrent la place aujourd'hui des emplois touristiques dans notre Métropole. C'est au moins avec le commerce 25 %, mais sans doute plus avec d'autres secteurs d'activité.

Deuxième raison, ce sont les manques d'entraînement qu'ont le tourisme et l'attractivité sur les autres filières. Je crois que pour les chefs d'entreprise, pour les acteurs économiques, l'attractivité de cette ville et son rayonnement touristique, est évidemment un atout supplémentaire pour choisir Bordeaux.

M. le Président Alain JUPPÉ : Voilà. Pas d'autres demandes de parole ? Juste, deux petites questions avant que Madame CALMELS ne réponde. Je n'ai pas entendu ou alors je suis distrait, c'est possible le mot *Port, p o r t*. Il y a quand même un problème.

Mme Virginie CALMELS : Je l'ai dit, pourtant.

M. le Président Alain JUPPÉ : Deuxièmement, j'aurais aimé peut-être que... pas dans ce document, mais qu'on participe à une réflexion qui est une réflexion nationale et au-delà, qui est celle de l'évolution du marché du travail à la lumière de ce qui nous attend : la numérisation de l'économie, la robotique. Certains bons esprits considèrent que demain, on ne travaillera plus et qu'on vivra d'une allocation universelle, ce qui me donne froid dans le dos d'ailleurs. Il faut peut-être commencer aussi à réfléchir à cette notion d'activités nouvelles qui permettront de régénérer le marché du travail. Madame CALMELS.

Mme Virginie CALMELS : Merci Monsieur le Président, mes Chers Collègues. Écoutez, j'avoue que je suis très étonnée par les remarques que je viens d'entendre. Serait-ce qu'ignorer que dans cet hémicycle qu'on ne se rendrait pas compte de ce qui se passe à Bordeaux ? Vous avez l'air étonné que soudain la création nette d'emplois ait augmenté, mais heureusement ! Ce ne sont pas mes chiffres, Madame BOST, ce sont les chiffres de l'URSSAF. Je reviens sur vos attaques sur les chiffres.

M. le Président Alain JUPPÉ : Attendez. D'abord, on ne s'attaque pas, on dialogue.

Mme Virginie CALMELS : Si vous me le permettez, j'entends et je souscris à la remarque de Monsieur GUICHARD qui dit qu'il faut être en phase avec la réalité des choses. Je suis d'accord avec vous, Monsieur GUICHARD, mais j'ai l'impression que dans cet hémicycle il y a un paquet d'élus qui ne le sont pas. Parce que si vous regardez la réalité des choses, c'est qu'on devrait collectivement se satisfaire et se réjouir que la Métropole bordelaise se porte beaucoup mieux que beaucoup d'autres

territoires en France. Et pour le coup, Monsieur FELTESSE, non, ce n'est pas immédiatement le résultat de la politique gouvernementale de François HOLLANDE parce que si c'était le cas, on n'aurait pas eu + 600 000 chômeurs sur ce quinquennat.

Est-ce que vous me permettez juste de vous répondre Madame DELAUNAY ? On voit bien que, sur ce territoire, il se passe quelque chose qui n'est pas exactement ce qui se passe ailleurs et notamment pas, malheureusement pour nous tous, à l'échelle de la France.

Maintenant les chiffres. Vous faites des sous-entendus qui sont un peu graves sur le thème. « En fait, ils seraient faux ». Je voudrais juste vous expliquer une chose. C'est qu'il y a des organismes qui sont évidemment compétents. Yohan DAVID les a cités, notamment l'URSSAF et que nous sommes tributaires des dates auxquelles paraissent les chiffres. Pour répondre à Madame BOST, en octobre, nous avions encore que les chiffres à fin 2015. Et là, j'ai exactement les mêmes chiffres que Monsieur FELTESSE, alléluia. Il y a des sources indépendantes et nous avons les mêmes. Effectivement jusqu'en 2015, la Métropole bordelaise créait 2 500 emplois nets par an. C'est vrai. Et pardon de vous le dire, effectivement, il se trouve qu'entre juin 2015 et juin 2016, on a atteint collectivement, là encore, 7 908 emplois nets créés. Ce n'est pas moi qui les invente ces chiffres. Ce n'était que 2 329 l'année d'avant, 604 l'année d'avant et en négatif l'année d'avant. Je crois que si on s'écoute, si on fait le travail d'écoute préliminaire à toute intervention, on ne dit pas mieux que « Constatons cette croissance et essayons ensemble de la pérenniser » parce que c'est ça l'objectif. C'est de s'occuper des gens, des hommes et des femmes qui ont besoin et qui ont envie de travailler ici sur notre Métropole.

Pour revenir à ces chiffres, je suis très étonnée de votre scepticisme parce que là encore, je crois qu'on devrait plutôt collectivement s'en réjouir et une fois encore, ces chiffres sont de sources comparables et fiables et totalement indépendantes.

Ensuite, vous parlez de faire rêver. Il n'est nullement question de faire rêver qui que ce soit. On n'est pas dans le rêve. On est dans le concret. On est dans la volonté - une fois encore Monsieur GUICHARD a raison - de répondre à la problématique des travailleurs et de ceux qui ne sont pas travailleurs, mais qui ont envie de travailler. Pardon de vous dire qu'on ne vend pas du rêve. Je n'ai pas envie de faire un grand débat sur la politique de François HOLLANDE dans ce pays, Monsieur FELTESSE. Mais ayons juste un tout petit peu d'humilité et ne venez pas nous vanter l'application de la politique de François HOLLANDE qui n'aurait que des répercussions à Bordeaux et pas sur le reste de la France.

M. Vincent FELTESSE : C'est vous qui l'avez vantée...

Mme Virginie CALMELS : Mais ce que je vante, je ne sais pas qui a fait cette intervention, c'est l'écosystème local. Félicitons-nous d'avoir des entrepreneurs de qualité sur ce territoire. Félicitons-nous d'avoir des gens qui ont envie de créer de l'emploi à Bordeaux. Félicitons-nous d'avoir des pépites entrepreneuriales et je reprends une remarque de Monsieur PADIE : vous avez raison, on n'a pas cité un certain nombre d'acteurs économiques comme FORD, comme le MIN, comme SAFT, comme le CEB, comme le CHU et vous avez raison, ce sont des acteurs économiques importants de notre territoire. Pourquoi on ne les cite pas ? Parce qu'une fois encore, si on les avait cités, ce serait non exhaustif. Ce serait imprécis et puis, derrière telles entreprises très connues, il y a plein d'autres acteurs économiques moins connus et on a tendance toujours à citer les mêmes. C'est délibérément que cette Feuille de route qui est une Feuille de route d'orientations, elle n'a pas pour but d'énoncer ce que nous avons, par ailleurs, dans d'autres documents, c'est-à-dire une photographie du paysage économique local. C'est donc un choix qui a été fait pour éviter justement

de froisser ceux qu'on n'aurait pas cités ou certaines entreprises qui ont toute leur place sur le territoire. Mais une fois encore, il me semble que nous répondons à l'objectif et que nous devrions collectivement nous en féliciter.

Par ailleurs, vous parlez de l'implantation de nouvelles entreprises en disant qu'on se fixe, Monsieur COLOMBIER dit « On ne parle pas des tailles ». Madame BOST dit : « On ne parle pas des filières ». Mais là, effectivement, on a un problème politique, c'est que, moi, je ne crois pas à l'économie réglementée. Je ne crois pas qu'on impose à des acteurs économiques de venir s'implanter à Bordeaux s'ils n'en ont pas envie. Je parle de la Métropole bordelaise. Je crois que les acteurs économiques choisissent un territoire parce qu'ils y trouvent de la compétence et c'est pour ça qu'il faut travailler sur l'Université, sur les écoles, sur le capital humain parce qu'ils choisissent – et Monsieur HURMIC, ce n'est pas un lieu commun que de le dire - d'avoir une Métropole, *business friendly*, amie des entreprises. Excusez-moi de vous dire que toutes les Métropoles ne sont pas amies des entreprises. Mais non, c'est un choix politique. Ça va avec la mobilité. Ça va avec le développement des opérations d'intérêt national et métropolitain. Ça va avec l'accueil qui peut être fait aux entreprises et pardon de vous le dire, aujourd'hui, on vit dans un monde de compétition. Les entreprises si elles choisissent Bordeaux, là encore vous devriez tous vous en féliciter puisque dans tous vos périmètres de délégation vous y contribuez. C'est parce que cette Métropole, il y fait peut-être meilleur vivre ici qu'ailleurs. Quand on est en compétition avec Nantes, avec d'autres Métropoles qui peuvent être peu comparables, si nous gagnons c'est parce que le travail collectif des gens dans cet hémicycle, mais surtout aussi des acteurs et des populations et des travailleurs fait que c'est ici que les employeurs ont envie d'installer leurs entreprises et c'est le fruit, pas d'une politique menée depuis 2 ans, c'est le fruit d'une politique menée depuis des dizaines d'années et c'est ça que nous sommes en train de récolter aujourd'hui. Nous transformons une attractivité résidentielle en attractivité économique, alléluia. Une fois encore, je crois que nous devons nous en réjouir et je vous invite à le faire.

Je voudrais répondre plus précisément à Monsieur HURMIC, parce que la critique est aisée, mais l'art est difficile.

J'ai le droit de répondre à Monsieur HURMIC, Madame DELAUNAY, vous me le permettez quand même.

M. le Président Alain JUPPÉ : Madame DELAUNAY, j'ai enregistré votre demande. Si vous voulez bien attendre que Madame CALMELS ait terminé. Je peux vous faire porter quelques biscuits salés si vous êtes un petit peu tendue. Je reconnais moi-même, je viens d'en déguster quelques-uns, on est tous en hypoglycémie. Madame CALMELS.

Mme Virginie CALMELS : Excusez-moi, mais je crois que c'est du respect que de répondre aux différents élus qui ont pris la peine d'intervenir. Monsieur HURMIC, en l'occurrence, vous mentionnez des imprécisions. Je l'entends. Je vous ai dit préalablement que c'était une Feuille de route qui, d'ailleurs, n'est qu'une adaptation d'une précédente Feuille de route. Ces imprécisions sont liées à la nature même du document. Ce n'est pas un plan d'action. En revanche, je tiens à votre disposition des documents beaucoup plus complets, beaucoup plus détaillés, ligne à ligne, sur où on priorise l'argent et c'est très en lien avec tout ce que l'on fait au niveau budgétaire parce que ça va ensemble. Quand on veut comprendre quelles sont les filières prioritaires, il suffit de regarder là où on met davantage d'argent. Globalement, il y a un lien très précis entre le détail du budget et des priorisations économiques et derrière, la Feuille de route.

Après, vous nous parlez et je le comprends de la faible teneur sur le développement durable, l'écologie, etc. Je voudrais simplement attirer votre attention sur la cartographie des 28 communes qui met en évidence l'Écoparc de Blanquefort...

M. le Président Alain JUPPÉ : Allez, Madame CALMELS, il faut conclure parce que l'heure avance.

Mme Virginie CALMELS : Oui, je comprends bien, mais en même temps, on critique et en même temps, on ne peut pas répondre. L'Écoparc de Blanquefort me semble un endroit important pour la Métropole pour développer ses activités.

Madame DELAUNAY, est-ce que vous me permettez de finir ? Le parc d'intelligence environnemental de Bègles me semble aussi répondre, Monsieur HURMIC, à pas mal de vos attentes et est en train de créer justement ce que l'on souhaite, c'est-à-dire un *cluster* autour de ces activités-là. Vous ne pouvez pas dire que c'est ignoré. Au contraire, ça fait partie du plan d'action et c'est là-dessus que nous travaillons intensément. Après, je le rappellerai, cette Feuille de route n'avait pas la prétention d'embrasser tout le projet économique. Il y a différentes délégations. Madame BOST a déjà présenté dans cette enceinte, qui a déjà été validé le plan d'action Économie Sociale et Solidaire (ESS). Monsieur HURMIC, c'est à dessein que ce plan-là ne se retrouve pas dans la Feuille de route d'aujourd'hui parce qu'il a déjà été présenté. Ça s'additionne. C'était simplement pour éviter de la lourdeur et de la répétition, mais vous ne pouvez pas m'accuser alors qu'Yohan DAVID l'a dit, sur la ville de Bordeaux, l'Économie Sociale et Solidaire prend toute sa place dans la Feuille de route économique et on a une attention toute particulière à cette activité et vous avez eu raison de rappeler son poids économique, notamment pour notre Métropole. Je ne vais pas pouvoir répondre plus longuement, pourtant Monsieur FELTESSE m'avait interpellée sur beaucoup de choses...

M. le Président Alain JUPPÉ : Vous répondrez aux questions que je vous ai posées directement. Très bien. On va arrêter le débat là-dessus parce qu'on pourrait dire encore beaucoup de choses. Non, Madame DELAUNAY, on va arrêter... S'il s'agit encore.... Je m'arrête là, oui.

Je voudrais simplement dire en conclusion que ce document est tout à fait intéressant et qu'il nous permet en particulier une bonne articulation avec la stratégie de la Région. C'est ça qui était absolument capital d'arriver à se mettre d'accord.

Je dirais simplement à Monsieur FELTESSE qui s'interroge sur les priorités qui sont les nôtres. Elles sont évidentes, on les connaît et elles sont fortes. Je ne vais pas les énumérer. D'abord, bien sûr, l'Aéronautique et l'Espace, il suffit de regarder le plan qui est ici pour voir que l'OIM Bordeaux Aéroport est un des points forts avec THALÈS, avec DASSAULT qui vient de rapatrier sa maintenance des Falcon, etc. Je pourrais allonger la liste. Je n'oublie pas l'AIA (atelier industriel de l'aéronautique). Je n'oublie pas Martignas-sur-Jalle, etc.

Deuxièmement, le tourisme, Monsieur DELAUX en a parlé.

Troisièmement, le tertiaire et le tertiaire supérieur, ne l'oublions pas aussi, qui est en train de se constituer autour de la Gare et des deux zones d'aménagement qui sont en train de se développer. La *French Tech* qui est un succès. Je salue, pour une fois, je n'en ai pas trouvé beaucoup, les heureuses initiatives du quinquennat qui s'achève. Ça, ça va en être une bonne d'autant que ça ne coûte rien aux pouvoirs publics. C'est une idée géniale, c'est très bien. Nous avons là un atout important. Je ne veux pas oublier la santé. Inno Campus accolé à l'Université dont je salue d'ailleurs les

performances et puis Pellegrin aussi. Et puis, enfin, le commerce, ne l'oublions pas, le commerce et l'artisanat. Voilà, je crois que ce sont les principaux secteurs pourvoyeurs d'emplois.

Quant aux chiffres, je ne vais pas reprendre le débat qui s'est développé à ce sujet. J'espère simplement qu'un jour - et je voudrais qu'on le mette à l'ordre du jour de nos travaux - on ait une réflexion avec la Région sur l'avenir du Port de Bordeaux parce que je suis extrêmement insatisfait d'abord des relations que nous entretenons avec cet établissement public et ensuite, de ses perspectives de développement. Ça mérite, je pense, un sujet à part entière.

Mme Virginie CALMELS : Juste une seconde. Avec Monsieur TURON et d'autres élus, on a fait une convention....

Mme Michèle DELAUNAY (sans micro) : Non, non...

Mme Virginie CALMELS : ... pardon de répondre au Président, Madame DELAUNAY, une convention qui lie la Métropole et le Port sur un Contrat d'objectifs et de moyens.

M. le Président Alain JUPPÉ : Très bien. Merci. Madame DELAUNAY, juste une petite précision : c'est moi qui distribue la parole et pas vous. Je vous le rappelle au passage.

Je mets aux voix ce projet SRDE2I. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Majorité

Abstention : Madame AJON, Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur COLOMBIER, Madame DELAUNAY, Monsieur FELTESSE, Monsieur HURMIC;

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

M. le Président Alain JUPPÉ : Quelques bonnes nouvelles quand même : la délibération 81 est regroupée. La délibération 37 est regroupée et la 52 aussi est regroupée, troisième bonne nouvelle.

Comme on ne les a pas votées tout à l'heure dans les délibérations regroupées, je vais les mettre aux voix ici. Je crois qu'elles ne posaient pas de problème d'ailleurs. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

Il nous reste un certain nombre de délibérations. Je pense que Madame VERSEPUY qui a un problème de calendrier voulait présenter la délibération n°63, c'est-à-dire le transfert d'équipements et plus précisément du stade. Voilà.

Madame VERSEPUY, je vous laisse la parole.

Mme VERSEPUY

**(n°63) Transfert d'équipements d'intérêt métropolitain - Nouveau stade de Bordeaux -
Décision – Autorisation**

Mme Agnès VERSEPUY présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Chers Collègues, nous avons déjà eu un débat approfondi sur ce dossier au Conseil municipal de Bordeaux. Nous en avons eu un déjà aussi ici lorsque nous avons délibéré sur le principe des transferts d'équipements. Donc, il ne s'agit pas de priver qui que ce soit de la parole, mais je vous invite vraiment à la plus grande concision parce que nous connaissons tous les chiffres, tous les arguments. Ce n'est pas la peine de les re-développer de façon intégrale.

Qui demande la parole ? Monsieur HURMIC, Madame AJON, Monsieur COLOMBIER.

M. Pierre HURMIC : Je vais faire plus court que ce que j'avais envisagé. D'abord, merci d'avoir rectifié la date. Il y avait une date erronée dont je voulais vous parler effectivement, il n'y a pas d'effet rétroactif. C'est bien le 1^{er} janvier 2017 que le Stade va être réellement transféré à la Métropole.

M. le Président Alain JUPPÉ : Erreur de plume.

M. Pierre HURMIC : Je crois que c'est bien de corriger la convention qui a été annexée à la délibération.

J'en viens à mes observations. Tout d'abord, sur la forme, il est quand même quelque peu paradoxal de constater que ce transfert conduit aujourd'hui au rapport le plus mince de tous les rapports de transfert que nous avons à examiner alors qu'il s'agit probablement, vous en conviendrez, du transfert le plus complexe des 5 équipements concernés. Par ailleurs, il est bien indiqué par cette délibération que la Métropole se substitue à la ville de Bordeaux dans les droits et obligations du contrat de partenariat public privé. Comment cela se fait-il que les élus métropolitains n'aient pas connaissance, en annexe, du contrat de partenariat, ni même d'un simple résumé dudit contrat.

Ensuite, concernant les conditions financières du transfert, votre Vice-président, Monsieur BOBET, m'a effectivement, conformément à sa promesse faite en Conseil, adressé un courrier destiné à me rassurer sur l'évaluation des charges transférées faite en CLECT. J'ai le regret de vous dire que cette réponse m'a, au contraire, conforté dans mes critiques de cette sous-évaluation des charges transférées à la Métropole. Ainsi les modalités de calcul du coût moyen annualisé me semblent faussées, car fondées sur les dépenses et recettes constatées dans les comptes de la Ville en 2015 et 2016, moyennées sur 30 ans alors qu'elles sont ponctuelles et auraient dû s'évaluer sur la base des flux financiers prévus dans le contrat de PPP (partenariat public-privé). J'avais prévu de vous lire les articles du Code Général des impôts qui abondent mon interprétation, mais je vous l'épargne.

Par ailleurs, vous précisez qu'au bout de 30 ans, Bordeaux Métropole se retrouvera propriétaire d'un stade en parfait état de marche sans avoir à payer les 17 millions investis initialement par la ville de Bordeaux. Si j'écoute Madame CALMELS, il faudrait sans doute crier « Alléluia », il n'en est rien. Dans la mesure où il faut préciser que Bordeaux Métropole devra attendre la fin du PPP pour être véritablement

propriétaire du stade et il faut rappeler, également, que Bordeaux Métropole a largement contribué au financement du Grand stade avec une subvention à hauteur de 15 millions d'euros, montant auquel il faut rajouter un certain nombre de frais annexes en termes de dessertes, transports et de voiries, ce qui fait qu'au final, c'est bien la Métropole qui aura contribué le plus au financement du Grand stade, qu'elle récupérera vraisemblablement délabré et mal entretenu au bout de 30 ans si l'on en juge par le respect actuel de ses engagements par la société gestionnaire SBA, Monsieur le Président.

Concernant les conditions financières du transfert, dans le tableau joint à votre courrier, vous évoquez pour nous rassurer la piste d'une révision des attributions de compensation en cas d'évolution de la redevance gros entretien, renouvellement notamment, celle précisément que vous avez sous-évaluée. Permettez-moi d'être moins optimiste que vous à ce sujet, si les attributions de compensation peuvent être révisées selon le droit commun, il faudra une délibération concordante du Conseil métropolitain à la majorité des deux tiers et du Conseil municipal de la Ville concernée qui doit accepter que son attribution soit révisée à la hausse, ce qui n'est pas forcément acquis et je ne partage pas votre optimisme à cet égard.

Enfin, concernant la substitution dans les actes et contrats, la convention de gestion ville de Bordeaux - Bordeaux Métropole prévoit et c'est important que la ville de Bordeaux s'engage à adresser à Bordeaux Métropole, je cite, « *tous les éléments utiles se rattachant à l'organisation et aux conditions d'exercice des activités présentes dans l'équipement* ». À ce titre, Monsieur le Président, pourquoi n'est-il pas donné connaissance aux élus métropolitains du rapport annuel de l'exercice 2015 de la société gestionnaire SBA débattu en Conseil municipal de Bordeaux, lundi dernier, qui fait état du non-respect par SBA du plan de financement et d'exploitation prévu au Contrat de partenariat ? Je pense que nos collègues, avant de voter, ont besoin de savoir que SBA ne remplit pas ses obligations contractuelles. C'est donc sans donner connaissance aux élus de ces défaillances de l'exploitant que vous vous apprêtez à transférer cet équipement bordelais à Bordeaux Métropole. Cela constitue, selon nous, un grave défaut d'information.

Ensuite, la ville de Bordeaux s'engage aussi à adresser à Bordeaux Métropole, je lis le contrat, « la liste des réclamations, recours et litige connus ». On vient d'apprendre par voie de presse que SBA a déposé un recours au Tribunal administratif en septembre, réclamant au titre de l'EURO 2016 4 millions d'euros, alors que la Municipalité en a déjà versé 2. Pourquoi ne faites-vous pas état de ce contentieux alors que contractuellement vous vous devez de tenir Bordeaux Métropole au courant des contentieux en cours ? Tous ces faits sont tout à fait regrettables. Cette délibération ne peut être soumise au vote tant que ne seront pas éclaircis un certain nombre d'imbroglios dans les chiffres et dans les dates... dont une vient d'être corrigée à l'instant, ce qui traduit bien quand même certaines approximations en ce qui concerne les éléments fondamentaux. Si vous voulez, compte tenu de l'ensemble de ces éléments et pour raccourcir mon intervention, je vous dirai que notre Groupe votera délibérément contre cette délibération.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur HURMIC, j'ai beaucoup de considération pour tous les collègues ici, mais je n'ai jamais entendu un tel tissu d'inepties. Vous êtes totalement emporté par la passion sur ce dossier qui vous trouble quand même un peu le cerveau. Je ne prends que 2 ou 3 exemples. La révision des allocations de compensation, année après année, ne donne en aucun lieu vote à la majorité des 2/3 concordant entre la Métropole et la Commune. Ce n'est absolument pas ça. Cette révision est une révision annuelle qui se fait à la majorité simple. Première ineptie, première inexactitude.

Deuxièmement, deuxième ineptie, deuxième mensonge, dans le débat au Conseil municipal, il n'est pas apparu que notre contractant ne tenait pas ses engagements contractuels. C'est totalement faux. Il ne réalise pas les résultats qui sont prévus dans le contrat, mais il tient à ses engagements contractuels, c'est-à-dire qu'il verse à Bordeaux et demain à la Métropole ce à quoi il s'est engagé par contrat. Là encore, vous mentez. Vous dénaturez totalement les faits.

Troisièmement, dire que nous aurons dans 30 ans un stade délabré, ça, c'est aussi du fantasme pur et simple.

Enfin, dernier point, sur les évaluations, Monsieur BOBET a fait un point extrêmement précis. Vous continuez à essayer de tout mélanger pour créer la confusion. Il n'a jamais été dit que l'attribution de compensation devait se faire sur des moyennes analysées sur la durée du contrat. Cette évaluation se fait sur des dépenses constatées, ce qui a été le cas et elle donne lieu à révision, année après année, au fur et à mesure de la constatation des dépenses réelles. Voilà, j'ai pris 4 exemples, mais je pourrais argumenter aussi sur tout ce que vous avez dit qui, je le répète, n'est qu'un tissu d'inepties et d'inexactitudes. Madame AJON.

Mme Emmanuelle AJON : Monsieur le Président, Chers Collègues. Je crois que nous sommes tous d'accord l'usage de cet équipement sportif est bien métropolitain. Par contre, le transfert du contrat lié à cet équipement ne nous paraît pas dans l'intérêt métropolitain. Ne nous mélangeons pas, c'est ici notre discordance. Tout d'abord parce que vous le savez, nous considérons que ce transfert ne répond pas à la loi qui demande qu'un transfert d'équipement se fasse dans une neutralité financière. En la matière, cette condition, pour nous, n'est pas remplie aujourd'hui et encore moins à long terme. À court terme, aujourd'hui, la ville paie 3,6 millions à SBA. Or, dans la convention de gestion, la ville ne versera que 2,4 millions à la Métropole. Ce transfert nous apparaît, par conséquent, à la fois illégal et inégalitaire envers les autres communes métropolitaines.

Ensuite, ne nous trompons pas, nous ne transférons pas ici un équipement, mais un contrat. Ce contrat qui est une véritable nébuleuse. La demande de 2 millions d'euros de plus de SBA à la Mairie de Bordeaux, la semaine dernière, en est une parfaite illustration. Nous ne savons pas, vous ne savez pas où nous avançons. Que pourrait-il être demandé demain par SBA à la Métropole ? Ce transfert devrait être accompagné d'un tableau des risques complet liés à ce contrat. Il n'en est rien. C'est un manque d'informations des élus métropolitains.

Ensuite, à moyen terme, le transfert de ce contrat entraînerait un risque financier non calculé et non maîtrisé. En effet, que se passera-t-il si le Football club des Girondins de Bordeaux ne peut plus payer la redevance, soit parce que ses recettes baissent de façon importante ou si la redevance augmente du fait de la fiscalité, par exemple ? C'est la Métropole qui devra payer. Or, ce risque est aujourd'hui immaîtrisable, imprévisible sans faire de la politique fiction et nous n'avons pas envie d'en faire. Ce transfert est donc financièrement aussi instable que de la TNT pour les finances métropolitaines et nous ne voulons pas garantir une explosion future. C'est un risque que nous ne pouvons faire prendre aux citoyens. Alors, en tant que Bordelaise, je pourrais penser que ce transfert est une chance. Enfin, un partage du risque avec les autres métropolitains, faire partager le poids financier, potentiel de cet équipement à un plus grand nombre. Mais en tant qu'élue métropolitaine, je ne peux accepter un transfert porteur d'autant de dangers financiers, de zones d'ombre dans un contrat conclu par la ville de Bordeaux accompagnant ce stade sans qu'aucunement les élus métropolitains aient un droit de regard dessus.

Le niveau de connaissance des élus est imparfait pour voter cette délibération. Nous voterons, nous les élus bordelais, contre ce transfert.

M. le Président Alain JUPPÉ : Bien. Je voudrais là aussi réagir, tout de suite, pour ne pas laisser se diffuser des inexactitudes. Le transfert de cet équipement est financièrement neutre et nous en avons apporté la démonstration. La lettre de Monsieur BOBET est à votre disposition.

Sur le transfert de l'annuité de dettes, la Métropole aura à assumer une annuité, comme son nom l'indique, annuelle de 6,3 millions et va encaisser une recette garantie de 8,5 comme ça a été rappelé tout à l'heure par le Vice-président chargé des Finances dans le projet de budget dans la délibération sur les Orientations Budgétaires tout à l'heure. La différence majorée de l'allocation de compensation, c'est-à-dire les 2,4, permet de couvrir les autres redevances qui doivent être versées par la Métropole au groupement. L'opération est neutre financièrement et je mets au défi quelqu'un, qui que ce soit, d'honnête, avec les chiffres qui sont mis en parallèle de le démontrer. C'est tout à fait clair.

Deuxièmement, je ne vais reprendre l'explication entre 3, 6 et 2, 4. Ça a été fait 25 fois et les chiffres sont tout à fait éloquentes. Un tableau a été diffusé, qui permet de comparer les chiffres et je le répète l'attribution de compensation est fixée en tenant compte des dépenses réelles et sera ajustée, année après année, en tenant compte là aussi de dépenses réelles. Je donnerai juste un seul exemple. Il est évident que la redevance à verser pour la maintenance du stade et son gros entretien n'est pas la même l'année n et l'année n+10, ou l'année n+20, ou n+30. C'est ça qui sera pris en considération dans l'attribution de compensation.

Enfin, le contrat est si peu une nébuleuse, c'est qu'il fait l'objet de recours en Première instance devant le Tribunal administratif qui l'a confirmé, en deuxième instance devant la Cour administrative d'appel qui l'a confirmé, en troisième instance devant la Cour de Cassation qui l'a confirmé, sous réserve qu'il soit complété sur 2 points en transférant des annexes du contrat au corps de la délibération deux précisions, mais qui a validé tout le reste. Le plaignant a beau faire cocorico en disant que la Cour de Cassation lui a donné raison, la Cour de Cassation a validé le contrat. Le Tribunal de Première instance, la Cour d'appel et la Cour de Cassation. Alors qu'on ne vienne pas me dire que c'est une nébuleuse. C'est vous qui créez la confusion et je vois bien pourquoi. Vous en faites évidemment un problème politique. Vous avez trouvé cet os à ronger, comme je l'ai dit au Conseil municipal, et vous créez la confusion là où il n'y a pas de confusion. Vous mentez résolument sur tous les chiffres, je viens de le redire. Monsieur COLOMBIER.

M. Jacques COLOMBIER : Oui, Monsieur le Président. Je ne contesterai pas évidemment la vocation métropolitaine du Stade MATMUT. Trois réflexions sur ce sujet.

Premièrement, vous avez voulu ce stade, cet équipement jugé pharaonique, sans consulter ni la population bordelaise, ni celle des 28 communes de la Métropole.

Deuxièmement, la gestion de ce stade quant à son occupation et à ses manifestations, même si ça n'a pas d'incidence contractuelle, laisse tout de même à désirer au regard des autres grands stades de France.

Troisièmement, c'est se débarrasser tout de même à bon compte de cet équipement onéreux pour Bordeaux et de le transférer à la Métropole. Comme élu bordelais, je pourrais en effet m'en réjouir, mais je n'oublie pas que le contribuable bordelais est aussi un contribuable métropolitain et c'est toujours la même poche.

Devant ce constat et ce contrat, je m'abstiendrai.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur GUICHARD.

M. Max GUICHARD : Oui, vous allez voir, c'est très bref parce que, là aussi, j'ai fait un petit retour en arrière et j'ai regardé ce que nous disions le 26 novembre 2010. Nous proposons qu'une maîtrise ou participation publique à la gouvernance de cet investissement soit plus affirmée, par exemple par le biais d'une SEM (une société d'économie mixte). Mais je pense que toutes les contorsions que nous avons, dès qu'on parle du MATMUT, seraient arrêtées, on se ferait moins mal parce qu'à un moment, on va rester bloqué, et puis notre vie, nos discussions seraient plus claires avec un minimum de risques. Voilà pourquoi nous continuons à penser que c'était une erreur cette forme de gestion et que nous restons donc accrochés à cela et que nous continuerons à nous abstenir sur ce mode de gestion.

M. le Président Alain JUPPÉ : Madame DELAUNAY. Vous ne demandez plus la parole ?

Mme Michèle DELAUNAY : Sur la délibération économique, je vous avais demandé la parole. Monsieur ARDOUIN l'avait notée et il me l'a confirmée d'un signe et vous ne me l'avez pas accordée, ni après le discours-fleuve de Madame CALMELS, ni en réponse à ce discours-fleuve. Or, je voulais attirer l'attention de Madame CALMELS sur la dynamique relative des diverses métropoles. Oui, Madame CALMELS, toutes les Métropoles sont *business friendly* et leurs résultats sont meilleurs que sur le reste du territoire.

Je ne dirai qu'un mot sur la délibération qui vient d'être présentée. Le manque d'information aux élus qui a été sanctionné est, par définition, un mensonge. Alors, ne nous dites pas que nous mentons alors que vous-même ne nous informez pas. Je ne veux pas retarder davantage cette réunion, mais je sais que nous entrons, Monsieur le Président, dans une période particulière, mais vous n'avez pas légitimité à ne pas donner la parole à certains élus.

M. le Président Alain JUPPÉ : Écoutez, Madame, arrêtez de faire de la procédure. Vraiment, tout ça est un peu misérable. Je répète : les affirmations que j'ai entendues, ce matin, sont inexactes et mensongères et Monsieur BOBET pourrait reprendre toute l'argumentation qu'il a développée sur une lettre à Monsieur HURMIC. Je te signale, Cher Vice-président, que Monsieur HURMIC n'a pas compris ta lettre. Donc, tu as un gros travail d'explication à refaire puisqu'il persiste et qu'il signe dans ses erreurs.

On va clore ce débat parce qu'il n'apportera rien de plus. Toutes les informations sont disponibles. Pardon, Madame FERREIRA rapidement.

Mme Véronique FERREIRA : Excusez-moi, merci, Monsieur le Président. Rapidement, je tiens à souligner que quand on est un élu métropolitain qui n'est pas un élu bordelais, ce n'est pas forcément facile de pouvoir entrer dans ce dossier.

M. le Président Alain JUPPÉ : Parce que vous avez de la chance d'avoir une opposition qui vous respecte, peut-être, Madame, dans votre Conseil municipal.

Mme Véronique FERREIRA : Ce n'est pas toujours simple. Une chose qu'il faut comprendre, c'est qu'il est évident qu'il y a sur cette question du transfert un certain nombre d'interrogations et d'inquiétudes qu'en tant qu'élue métropolitaine non bordelaise, j'insiste là-dessus, je pense qu'il ne faut pas balayer d'un revers de main. En gros, il y en a deux, si on résume. Il y en a une inquiétude sur la question du coût à terme. Je ne reviens pas du tout sur la question de la CLECT, 10,8 millions, 8,5 millions, 2,4 millions, la CLECT a voté, la CLECT a validé à une large majorité, pour moi, il n'y a absolument pas ...

M. le Président Alain JUPPÉ : À l'unanimité. Très bien Madame...

Mme Véronique FERREIRA : Moi, une abstention. Une quasi-unanimité. Bref, là-dessus, je pense qu'il n'y a pas à revenir, mais sans remettre en cause du tout, du tout le vote de la CLECT, sur la question du terme il y a 2 questions qui se posent pour l'avenir et je pense qu'il y a beaucoup d'habitants de la Métropole qui se la posent.

D'abord, un, la question de la fréquentation du stade. Il suffit de s'y rendre assez régulièrement pour se rendre compte que c'est relativement vide. Depuis l'EURO, on a une moyenne de 20 000 supporters à une exception près. Alors peut-être que le spectacle sportif qui y est offert est insuffisant, mais enfin ce n'est pas à nous d'en juger, et on rajoute à cela le manque cruel d'autres manifestations qu'elles soient sportives ou culturelles ou même l'insuffisance du nombre de séminaires.

Et outre cette question, il y a la question de l'exploitation par SBA. C'est vrai que nous, élus métropolitains, c'est un petit peu dur de rentrer dedans, mais si j'ai bien compris, après 8 mois d'exploitation, il a été annoncé qu'il y avait 3,6 millions de déficits alors que dans ce qui était envisagé dans le modèle financier, on n'était qu'à un million. Autrement dit, ces 2 questions fomentent des craintes sur les recettes qui sont prévues dans le rapport de la CLECT. La question de la recette SBA dont les premiers déficits sont importants et la question de la redevance des Girondins, vu la fréquentation et, une fois de plus, je ne me permettrai pas de parler des résultats sportifs. Je pense qu'il faut arriver à lever cette inquiétude en expliquant bien que l'attribution de compensation elle est annuelle et qu'elle doit être revue chaque année. Ça, je pense que tout le monde a bien compris. Mais comment effectivement va être revue cette attribution de compensation puisque ce n'est pas tant sur la question des charges qui vont évoluer chaque année, et bien sûr, je comprends ce que vous dites sur la GER par exemple, mais sur la question des recettes qui, à terme, posent interrogation.

Deuxième inquiétude qui est une inquiétude beaucoup plus récente et plus nébuleuse en ce qui me concerne personnellement, c'est la question juridique et qui est liée au contentieux appris dans la presse entre effectivement la ville de Bordeaux et SBA apparemment depuis le mois de septembre. Si j'ai bien compris, à partir du 1^{er} janvier, c'est Bordeaux Métropole qui doit acter et agir en justice. Donc s'il y a un scénario noir que personne ici ne souhaite, et moi non plus, bien évidemment, dans ce cas-là, si ça va jusqu'au bout et qu'il y a condamnation, est-ce que c'est bien Bordeaux Métropole dans ce cas-là qui paierait éventuellement - on est que dans une grosse hypothèse, bien sûr - qui paierait éventuellement une charge financière supplémentaire décidée par un Juge sur je ne sais quoi, est-ce que ça rentrerait ou pas dans l'attribution de compensation ? Bref, ces questions, je pense, doivent à tout prix être levées.

Par ailleurs, l'intérêt métropolitain est absolument indispensable. Je pense que tout le monde l'a dit. Je crois qu'il faudra avouer ici que si le stade n'est pas métropolitain, il n'y a pas beaucoup d'autres équipements sportifs sur la Métropole qui le seraient. À

titre personnel, je rajouterai la beauté de l'équipement que je continue à trouver magnifique, mais ça, c'était le petit élément personnel. Du coup, il y a tous ces éléments qu'il faut prendre en considération et le dernier nous paraît très important. La majorité des élus du Groupe voteront donc pour cette délibération. Cependant, nous vous demandons, Monsieur le Président, de lever les inquiétudes que vous entendez au sein de Bordeaux - et moi, je ne veux pas rentrer du tout dans le Conseil municipal de Bordeaux -, mais qui se posent bien évidemment pour les autres habitants de la Métropole. Pour lever ces inquiétudes, est-ce qu'il serait possible, Monsieur le Président, qu'il y ait un suivi de ce dossier qui, pour des élus métropolitains, je le répète, n'est pas simple puisque nous avons auprès de nous maintenant un Inspecteur général qu'il puisse peut-être nous expliquer - pas maintenant, ce n'est pas du tout ce que je voulais dire -, mais qu'il puisse peut-être un petit peu nous expliquer les termes du contrat du PPP que les élus bordelais connaissent certainement par cœur, mais nous, non, mais c'est normal. Et qu'il y ait un suivi et des explications là-dessus pour lever ces inquiétudes et valider le fait que la majorité des élus du Groupe voteront pour cette délibération.

M. le Président Alain JUPPÉ : Très bien Madame. Je vais demander à notre Inspecteur général de s'attacher à 2 dossiers dans les mois qui viennent : celui du Stade de Bordeaux et celui du Stade nautique de Mérignac. Et on lui demandera d'être particulièrement vigilant sur les conditions dans lesquelles il sera réalisé demain et sur le partage, en particulier, entre la partie métropolitaine et la partie municipale. Je suis pour la transparence dans tous les domaines.

Je voudrais rappeler quand même que c'est la loi qui nous fait obligation... Je vous donne satisfaction, Madame. On va suivre. C'est la loi qui nous fait obligation de transférer cet équipement. Nous avons défini ici les critères d'intérêt métropolitain pour un équipement sportif. Le stade remplit intégralement ces 3 critères. Le premier, c'était un équipement unique sur le territoire, je n'en vois pas d'autres. Le deuxième, c'est d'avoir une jauge qui soit à la hauteur, etc., plusieurs milliers, c'est le cas aussi. Et le troisième, c'est d'avoir un rayonnement national ou international et c'est effectivement la question de l'EURO 2016. Je vous signale que nous sommes déjà contactés par l'équipe qui prépare la candidature de la France pour les Jeux Olympiques de 2024, pour nous demander si le Stade de Bordeaux pourra participer à l'organisation des différentes rencontres sportives de cette manifestation. C'est un atout tout à fait essentiel.

Troisièmement, je ne reviens pas sur les conditions de transfert qui sont parfaitement neutres et là-dessus, les chiffres sont à votre disposition. Ils sont connus. La CLECT s'est prononcée.

Quatrièmement, sur votre défaut d'information, la CLECT ne va pas réviser les recettes garanties. Vous interrogez sur les dépenses. Les dépenses vont évidemment évoluer au fur et à mesure des constats. Je vous remercie d'avoir bien compris l'enjeu de ce qu'est le GER et les recettes, mais la CLECT n'a pris en compte que les recettes garanties par le contrat. La seule chose qui pourrait arriver dans la révision de la CLECT, c'est que nous ayons des recettes au-delà des recettes garanties compte tenu d'une fréquentation qui mérite d'être augmentée. Vous voyez que de ce point de vue, vous pouvez être parfaitement rassurée. Il n'y aura pas de révision à la baisse des recettes garanties.

Cinquièmement, sur le contentieux, je voudrais rappeler que c'est la Métropole qui a organisé l'EURO 2016. La Métropole a délégué à la ville de Bordeaux l'organisation de cette manifestation. Quoi qu'il arrive, s'il y a un contentieux, si le contentieux tournait mal, en toute hypothèse, c'est la Métropole, même sans transfert qui est responsable. Vous voyez que ceci ne doit pas intervenir dans les inquiétudes que vous formulez. C'est aussi une inquiétude qui est infondée.

Quant à la fréquentation du stade, il était plein samedi dernier. On a pris une jolie branlée avec 4 à 0, mais le stade était plein. Il y aura d'autres manifestations, je l'espère, qui permettront de le remplir. Je suis convaincu que tout ceci est une mauvaise querelle.

Je voudrais quand même rappeler que la décision de faire ce stade, elle a reçu l'approbation de l'État qui y a contribué pour 28 millions d'euros, si je me souviens bien. Elle a reçu l'approbation de la Région qui y a contribué aussi pour 15 millions d'euros, si je ne me trompe. Elle a reçu l'approbation du Conseil de La Cub à l'époque qui a contribué pour 15 millions d'euros. Elle a reçu l'approbation du Conseil municipal qui a contribué au départ pour 17 millions d'euros. Vous voyez que ce n'est pas une fantaisie comme ça qui a été prise unilatéralement par le Maire de Bordeaux, c'est un projet qui a été assumé par l'ensemble de nos collectivités.

Enfin, je terminerai par un point. Nous avons un contrat qui est un contrat extrêmement solide. Bien sûr, comme n'importe quel contrat, marché public, DSP (délégation de service public), nous sommes tributaires de la bonne santé du groupement et de notre partenaire, mais là-dessus, nous avons des engagements contractuels que nous ferons naturellement respecter par les voies de droit, si c'est nécessaire. Je pense qu'il n'y a aucun risque particulier et je pense que la Métropole aura un équipement de grande qualité et qui ne sera pas délabré contrairement à ce que j'ai entendu dire parce que, quand on en est à ce degré de passion et de caricature, tous les arguments sont bons. Voici maintenant que le Stade se délabre. Ça fait un peu rire. L'excès en tout, Monsieur HURMIC, est ridicule et vous savez, je ne sais plus qui a dit, je crois que c'est Talleyrand « Tout ce qui est excessif est nul » ou insignifiant, donc je l'applique totalement à l'espèce de passion que vous mettez à combattre ce stade. Maintenant, il faut y aller.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Ce transfert est validé.

Majorité

Abstention : Madame MELLIER, Madame DE FRANÇOIS, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur COLOMBIER, Monsieur DELLU, Monsieur DUBOS, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Contre :

Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame AJON, Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Madame DELAUNAY, Monsieur FELTESSE, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET

M. le Président Alain JUPPÉ : Qu'est-ce qu'il nous reste ? Madame TERRAZA, si vous êtes encore là.

Mme Brigitte TERRAZA : Monsieur le Président, l'affaire 72, délégation de Michel DUCHÊNE a été regroupée. Je vous propose de la faire voter.

M. le Président Alain JUPPÉ : Sur cette affaire, est-ce qu'il y avait des interventions ? Des votes discordants ? Il n'y en a pas. Elle est adoptée.

Mme Brigitte TERRAZA : Ensuite, nous reprenons l'ordre du jour normal. Affaire n°2, sous votre présentation Monsieur le Président. Il s'agit de l'élection des membres de la Commission permanente de la Délégation de Service Public, suite à la démission d'un membre.

M. JUPPE

(n°2) Élection des membres de la Commission permanente de la Délégation de Service Public

M. Alain JUPPÉ présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Si tout le monde est d'accord sur cette composition, on peut peut-être procéder à main levée. Pas d'opposition ? Qui est contre ?

Mme Brigitte TERRAZA : Il faut d'abord demander s'ils sont d'accord pour voter à main levée.

M. le Président Alain JUPPÉ : Est-ce que vous êtes d'accord pour voter à main levée ? Qui est contre le fait de voter à main levée ? Personne ne s'abstient. On va voter à main levée. Maintenant, qui est contre la proposition qui vous est faite de composition de la délégation ? Qui s'abstient ? Elle a été approuvée à l'unanimité. Je vous en remercie.

**Unanimité
Élection effectuée**

M. DUPRAT

(n°7) Réseau métropolitain de transports urbains - Adaptation du réseau de Transports Bordeaux Métropole (TBM) - Extension de la ligne C du tramway à Blanquefort - Décision – Autorisation

M. Christophe DUPRAT présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur COLOMBIER.

M. Jacques COLOMBIER : Oui, rapidement, Monsieur le Président. L'extension de la Ligne C et donc du tramway part de la station Cracovie pour arriver à la Gare de Blanquefort, soit 7 kilomètres supplémentaires et qui, du reste, vont offrir des connexions directes au centre-ville de Bordeaux et la Gare de Saint-Jean. La fréquence attendue est de 10 à 20 minutes selon les horaires.

Sur le réseau de bus, les principales modifications concernent le rabattement systématique des lignes desservant le centre-ville de Blanquefort, Parempuyre et Bruges vers le tramway. Elles sont détaillées du reste dans le document.

Sur le bilan kilométrique et son impact financier, pour le tramway, les kilomètres commerciaux restent inchangés par rapport à la délibération de mai 2013.

En ce qui concerne les kilomètres bus, l'augmentation des kilomètres est de plus 22 273. Ces estimations kilométriques sont basées sur le calendrier, je le disais, de 2013. En année pleine, l'impact sur le forfait de charges serait donc, toujours chiffres 2013, de 72 747. Les pertes de recettes seraient estimées à 19 000 et quelques. Pourquoi les estimations 2013 ne sont-elles pas réactualisées pour une information précise, sinon, en termes de kilométrages de bus, du moins en termes de coûts.

Quelques observations sur l'extension du tram C, observations de principe. Celle-ci a un soutien populaire. Sud-Ouest s'en faisait l'écho le 15 décembre via une association de Blanquefort. Elle a aussi quand même ses détracteurs puisqu'une action de justice est en cours. Mais aujourd'hui, si le débat n'est pas terminé, l'inauguration, elle, est imminente. Cette extension permettra de rejoindre la Gare Saint-Jean en 36 minutes au départ de la Gare de Blanquefort, ce qui améliorera tout à fait la vie de nombreux Médocains.

Le premier Magistrat de Blanquefort déclare, je la cite, qu'elle me permette de la citer, « Avec la LGV nous pourrions faire les soldes à Paris en 3 heures ». Je pourrais rajouter « Et à Londres en 6 heures ». Vous m'avez surpris, Madame FERREIRA, quel esprit d'à-propos. Esprit d'à-propos en matière de soutien au commerce local, blanquefortais et bordelais. Esprit d'à-propos en matière de soutien à la lutte contre le réchauffement climatique : faire 1 200 km à Paris pour faire des soldes, ce n'est tout de même pas mal. Esprit d'à-propos, en effet, en matière de solidarité avec nos concitoyens en ces temps de forte croissance et de plein emploi, n'est-ce pas, il est fort probable que l'immense majorité des Médocains a les moyens de dépenser 150 ou 200 euros de billet train pour faire les soldes à Paris. Enfin, esprit d'à-propos en matière de communication, il est évident qu'une telle déclaration, je me permets de vous le dire, très courtoisement, est quand même un grand pas pour améliorer l'image des élus, elle illustre quand même le niveau de préoccupation pour résoudre les problématiques qui nous incombent.

Pour conclure, je crains fort que les capacités d'accueil des parkings relais prévus à Blanquefort - 200 places - et à Bruges - 60 places - ne soient tout de suite saturées. La conséquence, nous la connaissons, souvent les riverains de ces parkings ne pourront plus se garer à proximité de leur domicile. Rassurez-vous, mes Chers Collègues, le stationnement payant, Bordeaux en est un exemple flagrant, va arriver très vite pour résoudre évidemment ce problème.

Ces observations étant faites, je suis favorable aux modifications de ces lignes, c'est pourquoi je vote pour cette délibération.

M. le Président Alain JUPPÉ : Ouf. Bien, Madame FERREIRA.

Mme Véronique FERREIRA : Merci, Monsieur le Président, très rapidement. Monsieur COLOMBIER, vous n'avez décidément rien d'autre d'intéressant à dire que de prendre une petite plaisanterie qui avait été faite d'ailleurs entre Monsieur DUPRAT et moi-même, que les journalistes ont repris et donc, évidemment, ça s'est retrouvé dans le Sud-Ouest et vous en faites une tirade de 10 minutes, décidément, pas grand-chose derrière.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je crois qu'il ne faut pas sous-estimer le nombre de voyageurs qui vont arriver de Paris pour faire leurs courses à Blanquefort et à Saint-Aubin-de-Médoc. Ça fonctionne dans les deux sens. Ça sera tout à fait positif.

M. Jacques COLOMBIER : Ça aussi, c'est de l'humour, vous voyez !

M. le Président Alain JUPPÉ : Il n'est pas aussi bon que le vôtre, je fais ce que je peux. Qui vote contre cette délibération ? Qui s'abstient ? Personne.

Unanimité

M. DUPRAT

**(n°11) Délégation de service public de transports urbains - Protocole transactionnel
n°2 : approbation de la transaction - Impact budgétaire - Adoption**

M. Christophe DUPRAT présente le rapport.

M.le Président Alain JUPPÉ : Merci. Qui est-ce qui souhaite intervenir ? Monsieur HURMIC.

M. Pierre HURMIC : Oui, juste pour signaler, Monsieur le Président, je remettrai une intervention écrite pour que le secrétariat puisse la joindre au procès-verbal. Je voulais simplement déplorer que les recettes soient moins importantes que prévu. Les dépenses, par contre, sont plus importantes que prévu. Ça correspond un peu à ce qu'on vous avait dit, mais si je développe trop, Monsieur le Président, je vous soupçonne de vouloir me traiter d'obsessionnel. Donc je ne développerai pas davantage cet argument, mais par contre, je déposerai mon intervention pour qu'elle soit jointe au procès-verbal de séance. Et nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Intervention écrite de M. HURMIC

Monsieur le Président, Mes chers collègues,

Lors du conseil de mai dernier, nous nous étions plaints du caractère couteux voir démesuré de l'organisation de l'Euro et de la « fan zone » à Bordeaux. Un surcôt d'1,47 millions était annoncé pour adapter l'offre de transports à cet événement. Finalement celui-ci était minoré et nous devons aujourd'hui 1,66 millions au délégataire.

Nous avons également dénoncé lors du conseil de mai dernier le caractère naïf des chiffres avancés concernant la vente de ce Pass Euro. 180 000 ventes, étaient prévues pour seulement 80 000 Pass vendus en définitive. Nous le savons, lors d'événements tels que celui-ci, les trams sont pleins à craquer et beaucoup des usagers ne valident pas.

Mais je suis surtout dubitatif vis à vis des estimations budgétaires qui avaient été réalisées et qui, je pense, avaient été volontairement faussées. Avant le mois de mai, les recettes Pass Euro étaient estimées à 300 000 euros. Percevant le malaise qui allait suivre concernant les surcoûts liés à cet Euro, et pour essayer d'équilibrer les comptes, vous avez majoré cette estimation en portant le montant des recettes liées à la vente du Pass Euro à 540 000 euros (+240 000 euros) dans la délibération du mois de mai 2016. Au final, dans la délibération

présentée aujourd'hui, le montant des recettes n'est seulement que de 160 000 euros soit un écart de 410 000 euros !

Le constat est clair : des surcouts minorés et des recettes prévisionnelles gonflées pour un événement en deçà des prévisions en termes de fréquentation...

En effet, nous avons également prédits une fréquentation inférieure à celle qui était annoncée. Ces prédictions se sont révélées justes. Vous cherchez des justifications peu honnêtes : la météo par exemple ... et pourtant l'équipe de France est allée en Finale.

Imaginez si elle avait perdu dès les premiers tours de la compétition le peu d'engouement qu'aurait provoquée cette fan zone ... vous nous auriez alors dit que ce sont les résultats sportifs de l'équipe qui expliquent les chiffres de fréquentation...

Enfin, j'aimerais revenir sur un point qui me paraît particulièrement important. Cela concerne le nom de la station de tramway au terminus de la ligne C direction Bordeaux.

Sur le site internet TBM, cette station se nomme tout simplement « Parc des expositions ».

Dans la carte du réseau TBM insérée dans l'annexe 13.1 de la délibération 14, c'est-à-dire l'avenant n°2 de la DSP transports publics, ce nom est complété par la mention « nouveau stade ». Il est écrit : « Parc des expositions- Nouveau stade ».

Dans ce cas, comment se fait-il que l'annonce vocale avant le terminus et que la signalétique sur place annonce un nom différent : celui de « Parc des expositions – stade MATMUTAtlantique ».

Le contrat de naming passé avec MATMUT ne nous oblige en aucun cas à nommer une des stations de notre réseau de transports TBM du nom de l'enseigne. C'est tout simplement de la publicité gratuite et je le regrette.

De plus j'aimerais connaître précisément quel est le nom officiel de cette station et que les différents documents et sites internet soient mis à jour pour éviter de lire ou d'entendre trois noms différents pour une même station.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je répondrais à votre communication en expliquant que ça n'est pas tout à fait exact et que si on prend en compte la fréquentation de la fan-zone, en fait, l'opération n'est pas négative. Monsieur GUICHARD.

M. Max GUICHARD : Je n'avais pas l'intention d'intervenir, mais...

M. le Président Alain JUPPÉ : Ne vous forcez pas, ne vous forcez pas !

M. Max GUICHARD : ... on était dans l'humour. Est-ce que c'est de l'humour que de parler des grèves comme un souci économique, Monsieur DUPRAT ? Si c'est de l'humour, je peux essayer de voir comment je vais rire. Mais si ce n'est pas de l'humour, on va en débattre.

M. le Président Alain JUPPÉ : Non, ce n'est pas de l'humour, mais je crois qu'il est incontestable que toute grève a un impact économique. C'est un pur constat, ce n'est pas un jugement de valeur.

M. Max GUICHARD : Oui, surtout pour les grévistes.

M. le Président Alain JUPPÉ : Ça ne remet pas en cause.... On se calme, ce n'était pas le sujet. Sur cette délibération, les Verts s'abstiennent, c'est ça ? Est-ce qu'il y a un autre vote contre ? Abstentions ? Merci.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur ROSSIGNOL-
PUECH, Madame BOUTHEAU,
Madame CASSOU-SCHOTTE,
Monsieur CHAUSSET, Monsieur
HURMIC, Monsieur JOANDET

M. BOBET

(n°24) Régime de fiscalité professionnelle unique - Dotation de solidarité
métropolitaine prévisionnelle pour 2017- Décision – Autorisation

M. Patrick BOBET présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Qui souhaite s'exprimer sur cette délibération ?
Monsieur COLOMBIER.

M. Jacques COLOMBIER : Oui, Monsieur le Président, je ne ferai pas d'humour, je sais qu'on n'aime pas beaucoup ça ici, mais ne vous inquiétez pas.

M. le Président Alain JUPPÉ : Si, quand il est bon.

M. Jacques COLOMBIER : Les critères optionnels choisis répartissent ces 50 % restant de DSM avec 5 % basés sur l'effort fiscal et 25 % en fonction de critères « politique de la ville ». C'est un dossier très technique, j'espère que j'ai bien saisi. Je ne peux que regretter que l'effort fiscal ne soit récompensé qu'à la hauteur de 5 % du montant total de la DSM. Ce montant symbolique encourage peu les bons élèves. C'est, de plus, un mauvais signal envoyé aux contribuables alors que nous ne cessons de nous plaindre du désengagement de l'État. Les efforts doivent se faire à tous les échelons administratifs au regard de la taille de la dette abyssale de notre pays. Vous nous annoncez que l'enveloppe 2017 de DSM prévisionnelle est portée à 33,553 millions et quelques, c'est-à-dire 33 287 000 plus 265 939. Il y a un différentiel de ce dernier chiffre, de 166 000 en gros. Ce différentiel est pris en charge par Bordeaux Métropole. Les montants 2017 prévisionnels et les écarts par rapport au Compte administratif 2016 projeté montrent que les taxes diverses sur les entreprises augmentent de 1,4 à 7,31. Pensez-vous que ces hausses de prélèvement soient adaptées à la situation économique ? Alourdir encore les charges sur ceux qui produisent de la richesse et créent des emplois me semble, c'est vrai, particulièrement inadapté.

Enfin, la DSM moyenne par habitant relève une répartition très inégalitaire sur votre tableau qui est page 5. On y apprend que lorsque les communes de Bouliac ou Saint-Aubin recevront moins de 25 euros par habitant, Blanquefort recevra 3 fois plus avec 77 euros et Bassens 4 fois plus avec 96 euros. Comment justifier de tels écarts ? Bassens est déjà reliée au tram, Bouliac ne le sera sans doute jamais.

Toutes ces observations étant faites, je ne suis pas d'accord avec les critères de cette fiscalité, c'est pourquoi je vote contre cette délibération.

M. le Président Alain JUPPÉ : D'autres interventions ? Ces critères de répartition sont le fruit d'une longue discussion que nous avons eue entre nous au Bureau pour trouver le système le plus équitable possible compte tenu de l'existant.

À part Monsieur COLOMBIER, pas d'oppositions, ni d'abstentions ? Merci.

Majorité
Contre : Monsieur COLOMBIER

Mme Brigitte TERRAZA : Affaire n° 31 : Délégation d'Alain DAVID : Télétravail – Modification de l'encadrement du dispositif à Bordeaux Métropole.

M. le Président Alain JUPPÉ : Juste une petite remarque, nous sommes à un siège du quorum. Je vous invite à patienter encore un peu.

M. DAVID
(n°31) Télétravail - Modification de l'encadrement du dispositif à Bordeaux Métropole - Autorisation – Décision

M. Alain DAVID présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. C'est Monsieur COLOMBIER qui avait demandé le dégroupement.

M. Jacques COLOMBIER : Oui, pour ne pas rallonger les débats, je verserai au procès-verbal mon intervention en vous signalant que je vote pour cette délibération, bien sûr.

Intervention écrite de M. COLOMBIER

Monsieur Le Président, chers collègues

La transformation numérique a, en quelques années, bouleversé les modes de vie et produit des effets importants sur le monde du travail.

Elle a un impact sur les formes, les conditions et l'organisation du travail et implique de nouveaux modes de production, de collaboration, de méthodes de pensée.

Le développement du télétravail s'inscrit dans ces dynamiques.

Pour l'administration, il s'agit d'adapter des modes de management et de construire de nouveaux collectifs centrés sur les résultats, la qualité et la confiance.

Le secteur privé est souvent bien plus réactif que le secteur public pour différentes raisons : la législation spécifique aux administrations doit s'adapter, la taille de nos structures et la réaction de certaines organisations syndicales, constituent des freins à l'évolution.

Je citerai pour exemple, des réactions que j'ai reçues de la part d'agents qui travaillent désormais à la Cité Municipale : le cloisonnement des bureaux, au sein d'un même service va à l'inverse des open-space que l'on retrouve depuis 15 ans dans les entreprises privées.

Si cette organisation n'est pas adaptée à tous les profils, et toutes les missions, elle facilite cependant la communication entre agents, tout en assouplissant les rapports hiérarchiques.

Certains agents regrettent cette régression en terme de convivialité qu'ils avaient auparavant dans les anciens bâtiments.

Concernant l'organisation du télétravail :

Les agents pourront télétravailler à domicile, sur site extérieur métropolitain, dans un tiers-lieux, dans les locaux d'une commune partenaire proche de leur lieu d'habitation (dans l'agglomération ou au-delà).

Les télétravailleurs à domicile percevront une compensation financière de 60 euros par an pour participation aux frais divers. Cette dépense supplémentaire me semble justifiée. Elle sera au moins partiellement compensée par des économies sur les fluides (eau, électricité...)

Les agents concernés sont ceux qui effectuent des tâches administratives d'expertise, d'étude, de rédaction (...). Celles-ci peuvent être réalisées à distance.

Le télétravail ne pouvant excéder 2 jours par semaine à Bordeaux Métropole, il convient, pour définir la possibilité d'un télétravail, d'identifier les tâches de l'agent qui peuvent être regroupées sur une même journée.

Cette disposition me semble particulièrement importante.

En effet, le télétravail, sans alternance de travail en équipe et au bureau peut entraîner des conséquences négatives :

- Isolement de l'agent*
- Perte du lien social*
- Difficulté à séparer les tâches professionnelles des obligations privées*
- Hausse du nombre d'heures réelles travaillées*
- Moindre implication de l'agent aux problématiques de son service*

Au bénéfice du télétravail, il y a bien sûr une réponse à l'attente de certains agents.

Il permet une souplesse d'organisation par rapport à leurs impératifs personnels.

Enfin, c'est un axe de progrès pour réguler les déplacements domicile-travail, qui représentent la majorité du trafic routier et de l'occupation des transports en commun. Nous aurons l'occasion d'en reparler avec la mise à 2 X 3 voies de la rocade.

Les diverses dispositions de la charte me semble répondre à ces problématiques

C'est pourquoi je vote pour cette délibération.

M. le Président Alain JUPPÉ : Bien. Il en est pris note.

Pas d'autres oppositions là-dessus, non ?

Unanimité

Dossier suivant. Oui, Madame TERRAZA.

Mme MELLIER

(n°58) Financement des travaux de mise à 2x3 voies de la rocade de la Métropole bordelaise - Décision – Autorisation

Mme Claude MELLIER présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Qui demande la parole ? **Monsieur HURMIC**.

M. Pierre HURMIC : Oui, pareil. Je voudrais demander à ce que notre intervention soit jointe au procès-verbal de séance et notez que nous nous abstenons.

Intervention écrite de M. CHAUSSET

Cette délibération acte la suppression de la piste cyclable du pont François Mitterrand. Nous regrettons qu'aucune alternative n'ait été envisagée sérieusement. Nous avons voté au dernier conseil un plan vélo dans lequel on nous a dit n'avoir jamais mis autant de crédits pour le vélo. Entre 2015 et 2020, nous allons dépenser 186 millions d'euros pour la rocade.

Dont 75 millions à la charge de la métropole. Or, une passerelle en encorbellement serait réalisable sur le pont François Mitterrand et permettrait de maintenir la piste cyclable pour un coût de 7 millions d'euros dont 50% pris en charge par l'Etat. Alors je pose une question : allons nous vraiment, comme on l'a dit et écrit dans ce plan vélo mettre les moyens, financiers bien sur, pour augmenter la part modale vélo. Ou alors, allons-nous continuer à privilégier la voiture ? Nous dépensons 186 millions pour la voiture, cela ne me choquerait pas que l'on dépense 7 millions pour le vélo !

La proposition de reporter le trafic vélo vers le pont Jean-Jacques Bosc suppose par ailleurs de prévoir un aménagement qualitatif des voies sur berges reliant les deux ponts. Aussi, nous plaçons pour le déclassement de l'A631 (voies sur berges rive gauche longeant Bègles et Bordeaux) pour pouvoir l'aménager en boulevard urbain.

Nous n'allons pas financer le maintien de la piste François Mitterrand, nous savons également à l'étude du budget que le budget transports publics est de plus en plus important que nous avons des nouvelles lignes à financer et aurons de nombreux investissements de maintenance à réaliser dans les prochaines années. Concentrons-nous sur ces mobilités d'avenir plutôt que de privilégier la circulation automobile... Avec les conséquences que l'on connaît en terme sanitaire pour nos habitants.

En effet, le contexte de pic de pollution de l'air aux microparticules PM10 devrait nous interpeller.

Rappelons les seuils de procédure actuels : 50 µg/m³ pour passer en PIR (Procédure Informations et recommandations) et 80 µg/m³ pour le seuil d'alerte.

A Bordeaux, en valeur moyenne journalière, des niveaux supérieurs à 50 µg/m³ ont été enregistrés pendant 4 jours.

Si on regarde les taux maximum journaliers, qui sont parfois enregistrés pendant plusieurs heures, les niveaux de concentration ont dépassé 80 µg/m³ pendant 5 jours à Bastide et 3 jours à Gambetta avec des niveaux parfois colossaux comme par exemple 147 µg/m³ enregistré le 6 décembre ou 152 µg/m³ enregistré le 12 décembre.

Rappelons que le niveau annuel recommandé par l'OMS est de 20 µg/m³ pour les PM10.

Or, l'accumulation de niveaux élevés pendant plusieurs jours (indice ATMO de 8), ce qui correspond à une qualité de l'air « mauvaise », a des effets conséquents et néfastes sur la santé. Mais il ne faut pas nécessairement attendre la procédure d'alerte pour mettre en oeuvre des mesures. Selon l'institut de veille sanitaire (InVS), les effets de la pollution atmosphérique sur la santé sont observés dès les concentrations les plus faibles, en l'absence même de pics de pollution.

Dans notre agglomération, des pics de pollution interviennent mais un fond de pollution est toujours présent dans l'air ambiant et est dû, dans une partie non négligeable au trafic routier et en particulier aux véhicules diesel.

En effet, l'AIRAQ, le trafic routier, et en particulier le diesel, est responsable de 47% des émissions de particules PM10 dans la métropole bordelaise. Le chauffage n'est que la seconde source d'émissions de PM10 dans notre agglomération.

Dans une étude de 2015, l'ARS (agence régionale santé) Aquitaine a mesuré les conséquences de la pollution de l'air dans notre métropole: elle estime à environ 200 décès par an le nombre de décès liés à cette pollution. Elle a également réalisé une évaluation économique des impacts sanitaires pour Bordeaux : elle conclue à un coût de 1,1 millions d'euros par an pour les PM10.

Dans ce contexte, je trouve déraisonnable et je pense que cela ne va pas dans le sens ... que d'ouvrir une troisième voie de rocade.

On le sait tous, cette troisième voie contribuera dans un premier temps, à fluidifier le trafic, puis rapidement, le trafic va augmenter et nous verrons réapparaître les bouchons.

D'ailleurs, lors de la présentation de cette délibération en commission, la formule suivante a été utilisée : « Cette troisième voie permettra de fluidifier le trafic, mais nous ne savons pas jusqu'à quand ».

C'est-à-dire que nous sommes tous déjà au courant que ce n'est qu'une solution provisoire et pourtant très couteuse !

M. le Président Alain JUPPÉ : Très bien. Madame BEAULIEU.

Mme Léna BEAULIEU : Pareil pour nous.

Intervention écrite de Mme BEAULIEU

Monsieur le président, mes cher-es collègues,

Nous nous saisissons de cette délibération pour évoquer les pics de pollution qu'a subis notre agglomération ces derniers jours.

Je sais qu'ici ou ailleurs on évoquera d'autres causes que les véhicules automobiles, causes que nous ne pouvons écarter, mais le grand nombre de camions stagnant sur la rocade sont aussi de forts producteurs de particules fines.

Nous avons donc devant nous un défi de santé publique qui demande que nous prenions cette situation au sérieux.

Il y a tout ce que nous avons fait sur la question des transports, les différentes phases du tramway, le Grenelle des mobilités.

Il y a tous nos projets qui sont essentiels au développement des transports en commun sur notre territoire, mais qui sont malheureusement en deçà des défis qui sont devant nous.

Tout cela relève directement de notre responsabilité.

Mais il nous faut regarder au delà. Et la situation de pollution que subit la population de notre territoire demande, même si cela ne relève pas de notre compétence, que nous interpellions les autorités organisatrices. Cela est de notre responsabilité.

Nous avons aujourd'hui une situation qui s'est dégradée dans les TER par manque d'entretien des voies et par manque de personnels. Situation qui décourage les usagers de prendre le train. La SNCF, la région doivent remédier à cette situation pour permettre à plus de personnes de pouvoir utiliser le train pour effectuer les trajets domicile-travail.

Mais cette situation du TER n'est rien à côté de l'état d'abandon dans lequel est le fret ferroviaire. Cette situation catastrophique, et je pèse mes mots, a déversé des milliers de camion sur nos route. Et qu'on cesse de nous dire que c'est à cause du statut des cheminots quand aujourd'hui Euro-cargo, filiale de la Deutsche Bahn, licencie 300 personnes en France. Ce sont des décisions politiques, à répétition depuis dix ans, et une gestion d'entreprise tournée vers la seule rentabilité qui ont conduit à cet état de fait. Il y a urgence à inverser cette situation et à faire du rail, et plus particulièrement du fret, une grande cause nationale, en lui redonnant sa dimension de service public.

Enfin, face à la situation d'urgence dans laquelle nous sommes, il faut que nous soyons en capacité de prendre des décisions d'urgence.

Pour notre part, nous ne comprenons pas que, dans de tels moments, nous ne proposons pas la gratuité des transports pour répondre à cette situation.

D'autre part, nous restons interrogatifs sur le fait que nous laissions des camions qui se rendent à l'autre bout de l'Europe traverser notre métropole lors de ces pics de pollution. Là aussi, à situation d'urgence mesures d'urgence.

Voilà Monsieur le Président les quelques remarques que nous voulions faire sur ce rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Madame DELAUNAY.

Mme Michèle DELAUNAY : Même chose, Monsieur le Président.

Intervention écrite de Mme DELAUNAY

Le trafic de la rocade varie entre 80 000 et 135 000 véhicules par jour. Elle est empruntée quotidiennement par des personnes en transit, des Girondins ou Aquitains mais surtout majoritairement par des habitants de la Métropole, ce qui fait de sa fluidité ou de sa congestion un sujet métropolitain au premier chef.

La pollution est elle aussi un sujet métropolitain puisqu'elle est causée principalement par la concentration de population et d'activité ainsi que par les nombreux véhicules qui circulent sur cette rocade ou qui y roulent au pas en raison des nombreux embouteillages.

Dans notre agglomération, 150 morts seraient liés chaque année à la pollution atmosphérique. En France, ce serait 48 000 personnes. Le coût social et sanitaire de la pollution reste difficile à évaluer, notamment en terme de santé, les dégâts étant en lien avec l'état pulmonaire des personnes. Dans 80 % des pathologies graves, les poumons sont lésés par le tabac. Reste ensuite le cas des maladies pulmonaires non liées au tabagisme comme l'asthme qui peut être aggravé ou causé par la pollution.

Un rapport du Sénat daté d'octobre 2015 chiffrait le coût de la pollution de l'air à plus de 100 milliards d'euros par an notamment en dépenses de santé ou en raison de la baisse des rendements agricoles. Le seul coût sanitaire de la pollution atmosphérique serait compris entre 68 et 97 milliards d'euros par an.

Les relevés montrent que la pollution de l'air se trouve à des niveaux plus élevés le long des principaux axes routiers de l'agglomération bordelaise (rocade, A63, A10) et des axes majeurs du centre ville (boulevards, cours, quais) et, même si ce n'en est pas le sujet principal, je regrette que la convention de financement des travaux de la rocade ne traite que de façon très peu volontaire cette question.

En effet, et cela risque de devenir de plus en plus fréquent, depuis deux semaines, la France connaît un long épisode de pollution aux particules fines. La Gironde et la Métropole ont été moins atteintes que Paris, Grenoble ou Lyon du fait de leur topographie et de la proximité de l'océan. Sur une échelle de 1 à 10, nous avons passé plusieurs journées au niveau 8 ce qui correspond à une "mauvaise" qualité de l'air.

Le Préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine a déclenché le premier niveau du dispositif de gestion des épisodes de pollution : la procédure d'information et de recommandations sanitaires et comportementales (comme limiter au maximum les activités physiques et sportives intenses, réduire sa vitesse sur les voiries non urbaines, utiliser le co-voiturage et les transports en commun. Les particuliers sont aussi invités à ne pas faire de feux de cheminée et à ne pas utiliser des appareils de combustion non performants). Ce sont là des mesures à court terme prises pour passer en deçà des seuils d'alerte mais elles doivent être accompagnées de mesures durables et préventives. La Métropole a un rôle essentiel à jouer.

Plusieurs mesures en faveur du développement de l'usage des mobilités électriques ont été prises ces dernières années par la Métropole ou les communes membres. Elles visent d'abord les particuliers et les salariés, premiers concernés par les mesures de restriction de circulation:

- *Adoption par les élus de Bordeaux Métropole, le 22 janvier 2016, de la stratégie métropolitaine des mobilités. Le développement de l'usage des mobilités électriques y figure parmi les objectifs (action 2.5),*
- *Aide à l'acquisition de bornes de recharges pour véhicules électriques par les entreprises, les collectivités et établissements publics,*
- *Plus de 70 stations BlueCub et véhicules 100 % électriques en autopartage pour les particuliers et les professionnels sur le territoire de la métropole,*
- *Tarifs réduits dans les parkings Parcub pour les véhicules écologiques,*
- *Mise à disposition dans l'espace public, à Bordeaux (8 bornes) et à Parempuyre, de bornes de recharge électrique en accès gratuit pour voitures et deux-roues.*
- *Incitation à la pratique du co-voiturage,*
- *Gratuité à Bordeaux du stationnement durant 1h30 aux véhicules propres. Ces gratuités concernent exclusivement les résidents bordelais ou les professionnels ayant un local à Bordeaux.*

Ces mesures doivent être étendues car elles s'avèrent trop peu incitatives et peu d'entre elles concernent les utilisateurs exclusifs de la rocade.

D'autres mesures, non développées par Bordeaux Métropole, visent en effet à déclencher auprès des particuliers l'achat d'un véhicule électrique.

En octobre dernier, le Grand Paris a lancé l'opération « Métropole roule propre » et annoncé la mise en place d'une aide de 5000 euros à destination des véhicules électriques, hydrogènes et hybrides rechargeables (uniquement les 1000 premiers dossiers déposés). Cette aide est cumulable avec les aides gouvernementales qui peuvent atteindre les 10 000 euros. Cela représente alors une aide totale de 15 000 euros, sachant que l'achat d'une petite voiture électrique par un résident du Grand Paris pourrait alors revenir à quelques 9000 euros.

Autre mesure en faveur de la maîtrise de la pollution de l'air : Bordeaux Métropole, dans le cadre des aides à la rénovation énergétique, finance, sous conditions de ressources, l'acquisition de chauffage au bois ou autre « flamme verte » à hauteur de 400 euros par appareil. En 2016, première année d'expérimentation, uniquement 16 demandes de subventions ont été reçues pour le remplacement d'un appareil de chauffage au bois utilisé comme chauffage principal pour un montant total de 6 400 €. Sachant que 20 % des foyers métropolitains utilisent le bois comme moyen de chauffage et qu'il peut être très polluant s'il ne répond pas aux normes actuelles, nous avons donc une très grande marge

d'amélioration.

La lutte contre la pollution atmosphérique est un des enjeux majeurs du 21^{ème} siècle. Notre Métropole, lauréate depuis septembre dernier de l'appel à projets Villes respirables en 5 ans doit être volontaire pour mener à bien cette ambition au travers de mesures incitatives :

- *Subventions en direction des particuliers en complément des aides gouvernementales*
 - *A l'achat de véhicules électriques*
 - *A l'installation de bornes de recharge électrique au domicile*
- *Gratuité du stationnement pour les Métropolitains propriétaires d'un véhicule électrique ou hybride*
- *Multiplication des bornes BlueCub et des véhicules en autopartage*
- *Campagnes d'information sur les aides existantes*

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur COLOMBIER.

M. Jacques COLOMBIER : Oui. L'affaire est quand même d'importance, je ne voudrais pas retarder trop, mais vous ...

M. le Président Alain JUPPÉ : Vous avez retrouvé une vigueur soudaine depuis 13 heures.

M. Jacques COLOMBIER : Ah, mais vous voyez, je suis là même si je suis le seul représentant d'une sensibilité qui compte beaucoup de monde, vous le savez. Mais qu'est-ce que j'ai dit d'extraordinaire ?

M. le Président Alain JUPPÉ : Je n'ai rien dit moi.

M. Jacques COLOMBIER : J'entends des oh, oh, oh. Est-ce que, de ma part, vous entendez, est-ce que de ma part, à part quelques mots....

M. le Président Alain JUPPÉ : Écoutez, si on continue comme ça, nous n'aurons pas le quorum. Les trois dernières délibérations sont reportées au mois de janvier, ce qui serait bien dommage. Je vous invite à aller à l'essentiel.

M. Jacques COLOMBIER : Pour les personnes qui ont faim, je vais essayer d'être rapide, ne vous inquiétez pas.

La mise à 2 x 3 voies depuis des années prend un temps immémorable. Alors que l'autre grande Métropole du Sud-Ouest, Toulouse a toujours priorisé ce type d'infrastructures indispensables au développement économique, les exécutifs métropolitains girondins successifs ont laissé traîner les choses bien souvent pour des motifs idéologiques. Je n'oublie pas les projets de prestige qui bien moins prioritaires ont gelé souvent les finances publiques. Les conséquences d'interminables tergiversations sont bien regrettables. La rocade de Bordeaux est le périphérique le plus congestionné de France après celui de Paris, je le rappelle. Stress, pollution, impact négatif sur l'économie locale. Je souhaite donc vous suggérer quelques pistes de réflexion alternatives qui, j'espère, retiendront votre attention.

L'amélioration très nette des transports passagers via les TER (train express régional) est indispensable. Nous devons améliorer très nettement le service ferroviaire en provenance d'Arcachon, Saint-André-de-Cubzac et le Médoc. Je vous rappelle du reste que la ligne du Médoc est à voie unique et date du XIX^e siècle. Il est donc urgent de se rapprocher des entreprises et collectivités concernées pour avancer sérieusement sur ces sujets : à savoir la SNCF, l'État et la Région. La mise à 2 x 3 voies de l'autoroute Bordeaux-Bayonne est de même une priorité, dans un premier temps jusqu'à Cestas, puis jusqu'à l'embranchement vers Arcachon, ceci permettra d'améliorer la fluidité. La construction de barreaux reliant les différents axes aura le même impact positif. Celle-ci devra se faire en concertation avec les communes concernées en particulier hors Métropole. Le respect de l'environnement en particulier des exploitations sylvicoles et agricoles devra être prioritaire.

Enfin, 20 à 30 % du trafic routier sur les voiries locales est causé par des automobilistes qui cherchent à se garer. Construire des parkings relais n'est pas neutre sur le plan écologique, quoi de plus polluant malgré tout que le béton ? Une réflexion globale pour inverser la tendance de suppression des places de parking en surface sur l'ensemble de la Métropole me semble, contre l'avis de tous sans doute, mais me semble indispensable. Elle sera, de plus, vraisemblablement moins onéreuse et de toute façon certainement complémentaire.

Le partage de l'espace public réservé à la circulation ne doit pas se faire systématiquement, je vous le rappelle, au détriment de l'automobiliste. Je voterai, bien sûr, pour cette délibération.

M. le Président Alain JUPPÉ : Pas d'autres remarques ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Merci.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur ROSSIGNOL-
PUECH, Madame BOUTHEAU,
Madame CASSOU-SCHOTTE,
Monsieur CHAUSSET, Monsieur
HURMIC, Monsieur JOANDET**

M. DUCHENE

(n°66) Bordeaux - Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) des Bassins à flot (BAF) - Groupe scolaire "BAF 1" - Programme et enveloppe prévisionnelle, indemnité des candidats non retenus au concours, signature d'une convention avec la ville de Bordeaux - Approbation – Autorisation

M. Michel DUCHÊNE présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Qui demande la parole ? Monsieur GUICHARD.

M. Max GUICHARD : Simplement pour dire que nous nous abstenons, je l'avais déjà dit, mais je le redis.

M. le Président JUPPÉ : Madame CASSOU-SCHOTTE.

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Oui, je joins mon intervention au Conseil. Par contre, je voulais faire cette intervention pour vous alerter quand même sur la nécessité d'une plus grande sobriété à trouver dans le financement de groupes scolaires d'un forfait par classe qui est quand même assez élevé et qui mériterait d'être revu notamment sur la proposition qui est faite d'étendre peut-être la possibilité de financement sur d'autres communes.

Intervention écrite de Madame CASSOU-SCHOTTE

Monsieur le Président, mes chers Collègues,

Cette délibération nous amène à faire plusieurs observations.

1/ Tout d'abord sur la forme : il est tout de même étonnant, et assez regrettable, que nous votions aujourd'hui cette délibération, et donc le programme prévisionnel du groupe scolaire en question, alors que dans le même temps le contenu de la délibération évoque un lancement du concours en novembre 2016... Après vérification, le concours est en effet déjà lancé sur la base d'un programme encore non validé par les élus que nous sommes.

2/ Concernant le coût annoncé pour cet équipement, on ne peut nier que des contraintes techniques particulières pèsent sur le site (risque inondation, contraintes foncières, dépollution) et entrent dans le cadre du dépassement du coût d'objectif tel que défini dans la délibération cadre du 27 novembre 2015. Nous notons toutefois que les coûts de dépollution du terrain (795 000 euros) seront à la charge de la métropole et viendront s'ajouter à un coût prévisionnel par classe déjà très élevé de 538 962€. Nous avons été nombreux en commission à soulever la nécessité d'une plus grande sobriété dans les forfaits par classe pratiqués dans les opérations d'aménagement. Cela est d'autant plus nécessaire au regard de nos contraintes budgétaires qu'il semble que la métropole envisage de participer au financement par fonds de concours aux écoles hors opérations d'aménagement.

3/ Concernant le programme prévisionnel du dit groupe scolaire, nous notons avec satisfaction l'ambition énergétique affichée tout en vous faisant observer toutefois qu'il serait souhaitable d'en avoir un retour une fois l'équipement réalisé pour nous assurer que les promesses sont bien tenues.

Le critère de mutualisation des locaux, quant à lui, s'il est inscrit dans la délibération cadre du 27 novembre 2015, ne semble pas faire partie des priorités de cet équipement que nous votons aujourd'hui. Il nous semble pourtant qu'outre une optimisation des coûts, la mutualisation de locaux permet d'ouvrir l'école sur son quartier et de proposer ainsi des équipements pour la vie sociale des futurs habitants, question au combien cruciale dans ces quartiers créés ex nihilo.

4ème remarque et je conclurai par cela.

Le programme prévisionnel fait état de 14 classes, soit 400 élèves, pour une première rentrée en septembre 2020.

Comme indiqué en commission, la capacité prévue pour l'accueil périscolaire et le centre de loisirs (130 élèves) nous paraît un peu juste au regard du dimensionnement de ce groupe scolaire.

Par ailleurs, le calendrier prévisionnel s'inscrit, vous ne l'ignorez pas, dans une situation particulièrement préoccupante pour tout le secteur de Bordeaux Nord, pour lequel l'anticipation des besoins scolaires nous semble avoir été largement sous-évaluée, en dehors des aléas que nous connaissons tous (cf. site pollué). Pendant plusieurs années, les écoliers de ce secteur devront effectuer leur scolarité dans des bâtiments modulaires, dans un environnement fort peu qualitatif, avant d'essayer les planches de groupes scolaires, certes tout neufs mais avec tout ce que cela implique : équipes pédagogiques mouvantes pendant les premières années, aléas liés aux défauts de construction, etc.

Au regard de l'urgence de ce dossier pour les habitants de ce secteur, et malgré le calendrier incongru de cette délibération comme évoqué au début de mon intervention, nous voterons cette délibération.

M. le Président Alain JUPPÉ : C'est un souci. Il faut que nous regardions effectivement si on peut avoir des coûts moins élevés. Il y a parfois des écoles un peu haut de gamme. Nos enfants en profitent aussi d'une certaine manière.

Pas d'oppositions là-dessus ? Pas d'abstentions ? Merci.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Madame MELLIER,
Madame BEAULIEU, Madame BLEIN,
Monsieur FEUGAS, Monsieur
GUICHARD, Monsieur PADIE**

M. le Président Alain JUPPÉ : La dernière délibération ? Non, c'était la dernière.

Écoutez, je vous remercie. Je vous souhaite pour ceux qui fêtent Noël un Joyeux Noël, pour les autres de Bonnes Fêtes de Fin d'année et vous savez qu'il y a le repas de Noël, mais qui doit être un peu réchauffé.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 14 heures.

La Secrétaire de séance

Mme Brigitte TERRAZA